

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Maire

Le lundi 28 septembre 2015 à 15 h 00, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 21 septembre 2015 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés : Mme Berra, Mme Fondeur, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Boudot.

Dépôts de pouvoirs : Mme de Lavernée, M. Coulon, M. Cucherat, M. Rudigoz ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de Mme Berra, Mme Fondeur, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Sécheresse, M. Julien-Laferrière, M. Philip, M. Bernard, M. Havard, Mme Nachury, M. David, M. Durand, Mme Balas, Mme Rabatel, ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de M. Cucherat, Mme Dognin-Sauze, M. Maleski, M. Braillard, M. Guillard, M. Fenech, M. Blache, M. Pelaez, M. Bérat, Mme Manoukian.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption des procès-verbaux des séances des 1^{er} juin et 9 juillet 2015

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances des 1^{er} juin et 9 juillet 2015 parus aux Bulletins Municipaux Officiels des 6 juillet et 21 septembre 2015.

Si personne n'a d'observation à présenter sur leur rédaction, et le rectificatif déposé sur table, je les mets aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 4 avril 2014

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 4 avril 2014.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Procédure d'urgence rapport n° 2015/1524 - « Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon et la SNC Hôtel-Dieu Réalisation - Réalisation des fouilles archéologiques de la tranche 6 (cour de la Pharmacie) de l'opération de reconversion de l'Hôtel Dieu à Lyon 2^e »

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, le dossier n° 2015/1524 – « Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon (Service archéologique) et la SNC Hôtel-Dieu Réalisation - Réalisation des fouilles archéologiques de la tranche 6 (cour de la Pharmacie) de l'opération de reconversion de l'Hôtel Dieu à Lyon 2^e » vous a été adressé par voie postale le jeudi 24 septembre 2015.

Avant toute discussion, comme ce dernier vous a été adressé en dehors du délai de cinq jours francs et compte tenu de la nécessité de l'inscrire à l'ordre du jour de notre séance, je me dois de vous demander votre accord pour l'examiner en urgence, conformément aux articles L 2121-12 du code général des collectivités territoriales et 4 de notre Règlement intérieur.

Je mets donc l'urgence aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(L'examen en urgence est accepté.)

Projet de délibération n'ayant pas pu être soumis pour instruction en Commission thématique

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, vous avez reçu le dossier : « 2015/1525 - Mandat spécial donné à M. Giordano accompagnant M. le Maire pour une mission en Algérie du 24 au 29 octobre 2015 »

Ce dossier vous a été adressé dans le délai légal de 5 jours francs avec la convocation à notre séance de ce jour.

Pour autant, il n'a pas été possible matériellement de le soumettre préalablement pour instruction à la commission thématique compétente.

Conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes sur l'examen de la gestion de l'Association « Les Nouvelles Subsistances », pour les exercices 2008 à 2013

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives que m'adresse Mme la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes, relatif à la gestion de l'Association « Les Nouvelles Subsistances », pour les exercices 2008 à 2013.

En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu le lire.

Ce dossier donne lieu à débats et donc la conférence des présidents a retenu les interventions de M. Broliquier d'abord.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, je serai un peu plus long que prévu, mais ne vous inquiétez pas, nous rattraperons très largement le temps perdu au cours de notre séance.

C'est toujours avec beaucoup d'attention que nous prenons connaissance des rapports de la Chambre Régionale des Comptes concernant la Ville de Lyon et celui-ci en particulier. Depuis combien d'année pointons-nous la gestion des Subsistances ? Nous vous avons d'ailleurs déjà interpellé à ce sujet, mais chaque fois vous nous avez donné des réponses évasives. Et pour cause : ce rapport est accablant ! L'étendue des dysfonctionnements précisément détaillés par la Chambre Régionale des Comptes va même bien au-delà de ce que nous avons exprimé.

C'est bien simple, il y a des irrégularités et des carences à tous les niveaux. Et les observations de la Chambre Régionale des Comptes sont cinglantes et sans appel. Ce sont les faiblesses de votre gestion et vos manquements qui sont une nouvelle fois mis en cause.

Au fil des pages, une multitude d'irrégularités sont pointées, à commencer par la gouvernance. L'équipe de direction décide de tout, seule, sans contrôle, avec une assemblée générale et un Conseil d'administration relégués à un rôle subalterne. Le rapport note une carence importante des réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration qui sont censés prendre les décisions les plus importantes. Les délégations de signature aux dirigeants sont irrégulières et les modalités de contrôle ne sont pas respectées. Songez par exemple, que c'est l'équipe de direction qui fixe elle-même l'évolution de sa rémunération, dans un flou comptable total. Il y a vraiment de quoi être consterné.

Comme le dit le rapport, les éléments sont là pour requalifier la direction en dirigeant de fait. C'est une situation grave dont les conséquences peuvent être lourdes tant en matière fiscale qu'au regard de la responsabilité des dirigeants.

Autre dysfonctionnement de taille, le Conseil d'administration n'a jamais été amené à se prononcer sur la ligne artistique. On peut même se demander s'il y a un Conseil d'administration vu le manque d'assiduité de ses membres. On est aux antipodes de l'esprit et de la lettre d'un vrai fonctionnement associatif.

Le modèle économique des Subsistances est tout autant surréaliste. Les artistes bénéficient d'un accueil et d'apports financiers et techniques totalement gratuits. La Chambre s'étonne à juste titre que les Subsistances ne bénéficient d'aucune contrepartie et abandonnent leurs droits de coproducteur sur les spectacles créés. La réussite d'un spectacle créé aux Subsistances n'entraîne donc aucune retombée financière pour l'association. En d'autres termes, les Subsistances coûtent cher à la ville, plus de 3 millions d'euros, mais ne rapportent rien en termes de recettes. Et pourtant, nous dit le rapport, un partage des droits de coproduction est juridiquement envisageable. Et selon nous, élu UDI, il serait culturellement cohérent.

Les Subsistances vivent grâce à des subventions publiques qui représentent plus de 90 % des ressources, et elles n'ont pas cherché ou n'ont pas été encouragées par leur principal bailleur de fond, la Ville de Lyon, à diversifier leurs financements. A une époque, nous avons entendu parler de mécénat, mais manifestement, cette bonne intention ne s'est jamais traduite en actes.

Le processus de sélection des artistes n'est pas encadré, lui non plus, et il manque de transparence. Les chiffres de fréquentation sont mal connus et il n'y a aucune évaluation des retombées. Avouez quand même que tout cela est choquant.

Enfin, sur le plan de personnel, les observations de la CRC sont là aussi sidérantes. Les Subsistances n'appliquent pas la convention collective de secteur pourtant obligatoire. Les dépenses de personnel, qui représentent plus d'un million d'euros en 2013, ont augmenté de plus de 5 % par an en moyenne depuis 2008. Qui peut, y compris parmi les agents de la ville, se targuer d'avoir eu de telles augmentations, très très au-delà de l'inflation.

S'ajoutent à cela des « primes exceptionnelles récurrentes ». Ce sont les termes mêmes du rapport, mot pour mot. C'est hallucinant. Je pourrais rajouter aussi les frais de déplacements, de missions et de réception insuffisamment encadrés de façon notoire.

Vous êtes, avec la direction des Subsistances, bien évidemment, coresponsable de toute cette opacité et de toutes ces irrégularités. Aux Subsistances, comme à la SACVL en son temps, vous n'avez pas exercé un contrôle efficace. Le rapport est très clair quant à votre responsabilité : « un contrôle limité de la Ville sur l'utilisation de la subvention au regard des enjeux financiers » peut-on lire dans le document.

La Ville de Lyon, principal bailleur financier des Subsistances, se désintéresse complètement de l'usage fait des deniers publics.

Avec ce rapport, vous êtes, Monsieur le Maire, une nouvelle fois pris en flagrant délit de défaut de contrôle. Vous êtes pris en faute sur le plan du contrôle financier, mais aussi sur les relations contractuelles avec l'association. La convention du subventionnement est restée inchangée et il n'y a eu aucun bilan présenté depuis 2003.

Vos réponses face à un tel étalage de dysfonctionnement et d'irrégularités sont bien légères. Vous promettez la mise en place en 2015 d'un Comité de pilotage semestriel. Tout cela arrive bien tardivement.

Le Groupe UDI dit merci à la Chambre Régionale des Comptes pour avoir enfin fait la lumière sur la gestion des Subsistances. Tout ce que nous dénoncions depuis des années est enfin exposé au grand jour.

Ce rapport vous oblige Monsieur le Maire. Vous devez très rapidement tout remettre à plat, mettre sous tutelle l'association ou alors changer son statut et créer un Etablissement Public de Coopération Culturelle comme certains membres de notre Groupe l'avaient suggéré il y a dix ans déjà.

Il y a une forme d'indécence à augmenter sans cesse les impôts alors même que les carences de votre gestion apparaissent au grand jour. Au moment où les avis de taxe d'habitation et de taxe foncière arrivent dans les boîtes aux lettres, les Lyonnais apprécieront votre conception de la gestion de l'argent public. Nous le regrettons. Je vous remercie.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme le disait Denis Broliquier, ce rapport est à proprement parlé stupéfiant ! Stupéfiant par les faits qui y sont relatés, même si nous aussi, nous vous avons alerté déjà à de nombreuses reprises sur le sujet et que ce n'est pas totalement une surprise, stupéfiant par la réaction des dirigeants de l'association qui montre comme ils sont loin de la réalité, et stupéfiant enfin par l'attitude incroyablement conciliante de la ville qui finance quand même la quasi-totalité du budget pratiquement sans aucun contrôle.

Première stupéfaction : les faits qui sont relatés.

- Une association au service de la culture émergente puisqu'elle accueille gratuitement des artistes en résidence, les paye, achète leurs spectacles, les présente au public et tout cela sans aucune contrepartie ni droit sur lesdits spectacles.

- Une association qui est destinée à faire émerger des artistes, mais semble cependant avoir certaines préférences puisque 49 % des résidences sur la période 2008/2013 ont été attribuées aux mêmes compagnies plusieurs fois et que les critères de sélection sont pour le moins opaques.

- Une association qui entretient des liens étroits, pour ne pas dire plus, avec la Villa Gillet qui pour mémoire a reçu 360 641 euros en 2014, puisqu'ils partagent :

- un même directeur salarié. La Chambre Régionale des Comptes note même que cet homme cumule deux emplois à plein temps, il doit avoir une sacrée santé pour réussir à faire cela !

- la Villa Gillet et les subsistances partagent un commissaire aux comptes par ailleurs expert-comptable de la Villa Gillet ;

- un seul trésorier pour les deux associations pendant plusieurs années ;

- une confusion des deux associations lors de l'organisation de plusieurs événements pour lesquels la Villa Gillet touche des subventions pour organiser des manifestations aux Subsistances sans aucune contrepartie pour ces mêmes Subsistances.

- Un public mal connu et des chiffres de fréquentation faux. Le coût direct d'un spectateur 16 fois supérieur à la recette correspondante.

- Une association enfin qui n'a d'associatif que le nom avec des adhérents, un Conseil d'administration et des assemblées générales fantômes, laissant toute liberté à une direction toute puissante.

Deuxième stupéfaction : le postulat de départ de l'Association des Nouvelles Subsistances.

Quand nous lisons en page 19 ce que dit la direction je cite : « *la forme associative a été retenue afin de s'affranchir des rigidités présumées des règles de la gestion publique* ». Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a pas que de la gestion publique que l'association s'est affranchie.

Troisième stupéfaction : l'attitude de la ville.

Je rappelle que la Ville de Lyon a investi, pour la réhabilitation du site, 11,4 M€ et verse 3,1 M€ par an (en espèces et en nature) sur un budget de 3,7 M€. Les subventions publiques représentent 90 % du budget total. La dernière convention datant de mars 2013 pour 4 ans -il n'y a donc pas si longtemps- a même revu à la hausse la subvention en numéraire (1,8 M€/an) et renouvelé la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit.

En tout, c'est près de 1,2 M€ de prestations en nature : locaux, remboursement de fluides, mise à disposition de personnel, de matériel, etc... qui sont consenties par la Ville.

En contrepartie, peu de contrôle de l'utilisation de ces sommes et pas de remise à plat des dépenses lors du renouvellement de la convention. Pas de réaction, enfin, aux nombreuses infractions aux statuts de l'association ou aux conventions signées : par exemple, mise à disposition des lieux à titre onéreux pour des entreprises alors que la convention avec la Ville l'interdit.

Pas d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs exigés non plus. « *La ville semble formellement peu investie dans le suivi des actions menées par l'association malgré l'importance du soutien financier et matériel qu'elle accorde* » dit la Chambre Régionale des Comptes. C'est le moins que l'on puisse dire.

Alors, Monsieur le Maire, je relisais les nombreuses interventions que nous avons faites au fil des années sur ce sujet en demandant plus d'information sur ce dossier et les fins de non-recevoir que vous nous avez opposées : « *c'était de la culture et nous n'y connaissions rien* ». « *Les Lyonnais apprécient notre politique culturelle* » disiez-vous, « *alors, de quoi vous mêlez-vous ?* ».

La preuve est faite, par ce rapport, qu'il faut s'en mêler au contraire !

Quant à la liberté et le montant des subventions attribué à certains directeurs des institutions culturelles de la Ville, c'était : « *si je ne fais pas ça, ils partiront* ». Nous avons un peu envie de vous dire qu'au vu de leur gestion et de leurs pratiques, certains ne sont peut-être pas à retenir !

Dans sa réponse, Mme la Présidente des Nouvelles Subsistances, indique qu'un comité de pilotage trimestriel a été mis en place entre la Ville et l'association pour suivre les activités et la mise en place de la convention-cadre. Il nous semblerait opportun que les comptes-rendus de ce comité de pilotage nous soient communiqués de manière à apprécier les mesures de contrôle réellement mises en place.

Par ailleurs, du fait des liens étroits déjà évoqués entre l'association des Nouvelles Subsistances et la Villa Gillet qui « partagent », si on peut dire, le même directeur, nous demandons à ce qu'un audit précis de la Villa Gillet soit établi. Au vu des conclusions de la Chambre Régionale des Comptes sur les Nouvelles Subsistances, un tel document est manquant pour la Villa Gillet, et s'il ne saurait être mené par la Ville de Lyon, je compte sur M. Brumm pour demander à sa « grande amie » la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes de s'en occuper !

Nous vous parlons souvent d'économies, nous allons le faire encore ce soir, même si la Commission Finances est repoussée en toute fin de Conseil, peut-être pour qu'il y ait moins d'interventions pour les sujets qui fâchent ! En tout cas, voilà une belle source d'économies !

Je vous remercie.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous avons un rapport de la Chambre Régionale des Comptes remarquable, tout à fait dans son rôle et qui nous apporte justement, des éléments de réflexion -ils se sont donnés le temps d'étudier le dossier- et pour cela il faut les remercier.

On vient d'entendre la lecture des « bons passages » du rapport par l'Opposition, je pourrais également le faire, mais je crois que l'essentiel a été dit et je voudrais apporter quelques éclairages complémentaires.

Premier élément intéressant de la réflexion qui s'étale sur le dossier culturel, c'est qu'il y a plus de 2 000 personnes demandant à être en résidence, il y en a environ 40 à 50 par an et malgré tout on retrouve toujours un peu les mêmes et on nous explique qu'il y a à peu près 20 % qui reviennent. Cela est inquiétant sur la transparence.

Le deuxième élément, c'est que l'on nous explique que cela fonctionne bien, qu'il y a du monde, environ 40 000 personnes. Ces chiffres sont faux ! Au contraire, on s'aperçoit en regardant de façon très précise les chiffres donnés, qu'ils sont en baisse. Le nombre de spectateurs payant passe de 12 000 en 2009 à 8 000. Aujourd'hui, il y a un déficit culturel assez net.

Troisième élément pour compléter tous les éléments financiers qui ont été dits, c'est qu'il n'y a pas de suivi. L'intérêt de ces résidences c'est de « mettre le pied à l'étrier » à de jeunes équipes de théâtre, de danse, de cirque et de savoir ce qu'ils deviennent. Si ceux qui sont passés dans cette résidence des Subsistances n'ont pas un atout pour aller vers l'avenir et sont relancés dans ce monde assez complexe et de concurrence énorme du monde du spectacle, on n'a rien gagné. On a fait tout cela pour rien, puisqu'il n'y a pas de suivi. On ne s'intéresse pas au devenir de ces équipes, ce qui est tout de même la troisième grande faiblesse culturelle de ce dossier.

Alors, tout le monde sait qu'il faut trouver des solutions. C'est vrai que notre Groupe, en 2003, avait proposé un établissement public à caractère culturel, et comme le rappelle la Chambre Régionale des Comptes, on avait considéré que c'était compliqué. Pourtant c'était un produit inventé par le Parti Socialiste à l'Assemblée Nationale, c'était donc forcément un bon produit, bien que j'y crois de moins en moins !

Il y avait vraiment une réflexion et à un moment donné, il faut aller plus loin. C'est-à-dire que 10 ans d'activité représentent plutôt le signe de gens qui se sont recroquevillés sur eux-mêmes, qui ont géré uniquement en fonction de leur petite « coterie » personnelle et qui se sont plutôt bien servis pour que cela vive bien. Il y a un moment où lorsque l'on change de gouvernance -et on a su le faire pour le Centre Jacques Cartier- il faut peut-être savoir changer de façon plus approfondie la gouvernance et pas simplement l'institution, mais quelque fois il faut savoir changer les hommes et les femmes pour aller de l'avant dans la modernité, pour qu'il y ait, sur Lyon, de vrais événements culturels.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, chers Collègues, je n'utiliserai pas la totalité de mon temps de parole.

Je voudrais simplement dire que pour le Groupe Lyon citoyenne et solidaire, nous avons pris acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes ainsi que de la réponse faite par Mme la Présidente de l'association des Nouvelles Subsistances.

Ce soir, nous avons entendu une avalanche d'adjectifs extrêmement sévères vis-à-vis de l'association et de ses dirigeants. Nous pensons, pour notre part, qu'avant de crier « haro » sur la structure et ses dirigeants, il convient, plus globalement, de reposer les termes du débat en matière de politique culturelle, en matière de gouvernance qu'elle soit institutionnelle ou associative, la question de la mutualisation des moyens également, la question de la mise à disposition des locaux, tout cela dans le cadre d'une gestion budgétaire contrainte.

J'imagine que toutes ces questions ont été posées directement à M. Guy Walter, pour ne pas le citer, et que chacun et chacune a pris le temps d'aller le rencontrer, de discuter avec l'association et des réponses qu'ils avaient apportées vis-à-vis de la CRC.

Je terminerai par une remarque : attention à notre rôle. Nous sommes des élus, donc responsables quant à la bonne gestion de nos associations et des institutions qui sont sur notre territoire. C'est un fait. Mais nous ne sommes pas directeurs et directrices artistiques, nous n'avons pas compétence à nous immiscer dans les choix faits d'accueillir telle ou telle structure en résidence, de décider de qui doit être produit et diffusé sur la scène et dans les espaces lyonnais. Je pense que ce n'est pas notre rôle. Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Une courte intervention Monsieur le Maire, chers Collègues, pour dire d'une part que les remarques de la Chambre Régionale des Comptes doivent nous conduire à préciser l'organisation des Subsistances en suivant les cinq recommandations de la Chambre avec, quand même, une nuance : il faut faire attention à ne pas juger de l'émergence culturelle avec les mêmes critères que les institutions culturelles.

Nous considérons, d'ores et déjà, par les réponses fournies par la Présidente de l'association et par l'observation sur place du nombre important de spectateurs -il m'est arrivé plusieurs fois de ne pas trouver de place aux Subsistances- et de l'intérêt aussi des créations proposées, que les Subsistances sont en capacité de corriger les points soulevés par la Chambre avec l'aide et le soutien de la Ville, principal financeur.

Nous intervenons, d'autre part, pour dire que nous devons absolument préserver le but des Subsistances, l'encouragement à la création, à l'art vivant, à l'expérience, à l'accueil de troupes, au mélange des genres culturels, des artistes, des publics.

Je rappelle qu'une ville se démarque par sa capacité à susciter la création, à produire et à protéger les créateurs et les créatrices. Les Subsistances, nouvelle manière, doivent y contribuer fortement et clairement. Je vous remercie.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, merci de vos différentes interventions sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les Subsistances qui porte sur la période, je le rappelle, 2008-2013.

Plus de dix ans après la mise en place du nouveau projet, qui a eu lieu entre 2003 et 2004, ce rapport vient étudier le contrôle des comptes et l'examen de la gestion, dont plus globalement et vous l'avez largement évoqué, du fonctionnement de cet établissement culturel qui participe aujourd'hui, je veux le dire d'emblée, pleinement à la vitalité culturelle de notre Ville.

Juste pour resituer la question, je voudrais rappeler ce que sont les Subsistances, quel est le projet singulier qui y est mené, car sa spécificité n'est pas toujours connue et donc reconnue, ce qui l'amène très souvent à analyser le regard que nous portons sur cette institution comme nous le faisons pour d'autres lieux culturels.

Dans ce qui avait été pensé au départ par Denis Trouxe, je le rappelle, puis ensuite repris et prolongé par Patrice Béghain, il avait été retenu que c'est d'abord un lieu de recherche artistique, un laboratoire à vocation internationale de création, un lieu de fabrication et un lieu de stimulation, un lieu d'innovation et d'expérimentation, un lieu de confrontation artistique par le jeu des interdisciplinarités, un lieu qui accompagne les équipes artistiques dans leur programme de recherche et de création à la différence de nombreuses autres structures culturelles qui assurent simplement la production et la diffusion.

C'est un lieu précurseur dans son domaine, défendant le soutien aux arts de la scène et depuis, de nombreuses villes ont mis en place des dispositifs similaires. Je pense en particulier au 104 à Paris qui a initié un projet assez proche, d'ailleurs beaucoup plus cher cinq ans après.

Par leur action, les Subsistances jouent aujourd'hui un rôle majeur dans les réseaux de création en France par l'aide apportée aux artistes d'avant-garde. Ce soutien s'adresse, je tiens à le répéter, autant à des artistes de notre territoire qu'à des artistes nationaux et internationaux, avec le souci chaque fois de travailler à la recherche.

Après dix ans d'activité, les résultats sont là et on peut les analyser comme vous l'avez fait les uns et les autres, tantôt en creux, tantôt avec un regard plus positif. En toute honnêteté, je crois qu'il serait bien que nous acceptions de ne pas regarder seulement le côté obscur, mais que nous regardions aussi en quoi les Subsistances participent à notre vie culturelle, comme je le demandais.

Vous l'avez évoqué, les Subsistances reçoivent environ 2.000 demandes de compagnies chaque année, aussi bien de notre territoire que venant des quatre coins du monde. Effectivement, pour la dernière saison, ce sont 68 compagnies qui ont été accueillies et aidées, dont 37 compagnies locales. Sur ces 68 compagnies, 35 étaient des compagnies émergentes, je reviendrai tout à l'heure sur le caractère continu pour certains.

Les Subsistances jouent un rôle principalement dans trois domaines : la danse contemporaine, le cirque contemporain et le théâtre contemporain. Elles travaillent également dans le domaine de la performance, de la musique ou des arts de la rue, et diffusent de nombreux spectacles. Le soutien à des compagnies locales est important et ils sont nombreux à avoir travaillé aux Subsistances et à montrer aujourd'hui leurs travaux sur les grandes scènes françaises ou européennes, ou sur d'autres continents, que ce soit la compagnie Turak, Alexandre Rocoli, Gilles Pastor, la Loge 22, Adrien Mondo, Gwendael Morin, ou encore Joris Mathieu qui, aujourd'hui, dirige le TNG, et de nombreux autres que je ne citerai pas car le rayonnement de ces artistes ne vise pas à ressembler à David Bowie ou aux Rolling Stones, mais à être dans un réseau particulier de création encore une fois émergente et plutôt décalée par rapport aux grandes productions. Ces artistes, depuis dix ans, ont pu travailler dans de très bonnes conditions grâce à ces outils.

Les Subsistances sont aussi, personne ne l'a évoqué même si le rapport le fait, une structure fortement impliquée dans des coopérations au niveau local comme aux niveaux national et international. Leurs équipes ont aussi mené un important travail de médiation, et ont engagé une forte coopération avec nombre d'autres acteurs culturels de notre ville.

Le rapport souligne donc différents points, je voudrais brièvement regrouper les commentaires que vous avez faits dans ma réponse, apporter des informations relatives aux décisions prises par les Subsistances suite à ce rendu. L'intérêt comme le disait la Présidente, Monsieur l'Adjoint, c'est que nos rapports sont d'abord là pour vous aider. Certaines décisions auraient pu se mettre en œuvre un peu plus tôt, mais je rappelle que le rapport s'arrête sur 2013, nous avons déjà engagé, y compris à la suite des échanges que nous avons eus, avec les acteurs de la Chambre, des évolutions sur différents points.

La Chambre encourage les Subsistances à bénéficier de recettes sur les spectacles, sur le travail des artistes qu'elle soutient en création et production. En effet, nous avons à modifier cette approche et imaginer que des contrats permettant un droit de suite ou de coproduction soient mis en œuvre. Les Subsistances se sont engagées à tester ce dispositif dès la saison 2015-2016 en signant un contrat de société en participation qui va permettre de partager les bénéfices d'une éventuelle tournée.

Concernant la fréquentation et les spectateurs, ce sont environ 17.000 personnes pour les spectacles et 13.000 pour les autres activités de médiation. Les Subsistances, ce n'est pas des grandes jauges comme la halle Tony Garnier, les trois salles ont des jauges de 100 à 140 places, ce n'est pas ici qu'on fera des jauges bien supérieures à cela. En cela, je crois que le projet qui s'y développe est adapté à la capacité réelle de monstration.

Les Subsistances ont toujours accordé une part importante aux activités de médiation culturelle je le disais, et qui sont adaptées au public reçu et aux événements artistiques liés. Certes, la connaissance sociologique fine des publics n'a pas été menée mais pour ceux qui vont régulièrement aux Subsistances - Madame Balas, je vous ai croisée plusieurs fois cette année, et même plus d'une dizaine de fois-, moi qui suis particulièrement présent, je pense que les choses ne sont pas que des données chiffrées, il y a aussi ce que l'on fait quand on est en charge des responsabilités, de l'immersion et du regard qu'on peut porter soir après soir. Je n'ai pas trouvé tous les soirs que ce qui s'y passait était absolument fantastique, mais c'est du travail. Je voudrais qu'on corrige ici l'idée que derrière tout cela il y aurait une forme de détournement, voire de poudre aux yeux, et je m'élève fortement contre cette image.

La fréquentation des publics qui a eu un fléchissement effectivement si l'on regarde les chiffres encore une fois de 2008 à 2013, est aujourd'hui à nouveau en élévation et bénéficie d'un taux de remplissage moyen de 84 %, ce qui est très important et tout à fait conforme aux moyennes en France et, bien entendu, par rapport à la nature des spectacles qui sont proposés.

Nous allons mener ce travail de meilleure compréhension du public, je pense que les choses sont déjà inscrites dans le projet de 2016. Les Subsistances, sur ce travail de coproduction, travaillent avec de nombreuses structures, leur objectif est de proposer aux spectateurs des ouvertures sur d'autres champs culturels, de mutualiser les charges de production et de faire rayonner l'institution à moindre coût, que ce soit l'École de Cirque de Lyon, l'École nationale supérieure des Beaux Arts, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse. Tous les ans on accueille des ateliers d'élèves, l'organisation de works-shops professionnels, et de nombreuses autres activités dont je ne vais pas faire la liste pour ne pas répondre trop longuement aux commentaires que vous avez faits.

Par ailleurs, les Subsistances accueillent également, gratuitement dans leur lieux, voire coproduisent, des spectacles avec d'autres institutions. Je parle de la Maison de la Danse, la Biennale, l'Opéra de Lyon, le centre chorégraphique national de Rillieux, le théâtre des Célestins, les Chœurs et Solistes de Lyon, le Grame, les Nuits Sonores, et je pourrais rallonger la liste. Les Subsistances ne sont pas coupées de la vie culturelle des autres institutions de notre ville.

La gouvernance de l'association, c'est clair, est sûrement l'un des points les plus cruels de l'analyse qui est faite, parce qu'elle est juste, même si nous n'avons jamais laissé filer le budget et la gestion des Subsistances puisque les services de la ville surveillent et suivent au plus près le fonctionnement et la gestion. Il est vrai qu'il peut y avoir une nécessaire évolution du conseil d'administration et des comités de pilotage avec la ville, cela devrait prochainement largement améliorer le fonctionnement et la compréhension réciproque.

La Chambre critique en filigrane la création de l'association en 2003 issue d'un service municipal et, compte tenu du financement dominant de la Ville de Lyon, suggère un retour en forme publique, soit régie, soit établissement public. La ville est clairement aujourd'hui opposée à ce type d'argument et de critique, la structure est subventionnée et bénéficie d'une autonomie de gestion et de programmation artistique qui est bénéfique à son projet. Nous tenons à garder cet esprit car la ville ne peut avoir vocation à gérer toutes les structures culturelles de son territoire en régie directe.

Cela peut se faire dans d'autres villes aujourd'hui, mais ce n'est pas le pari que nous faisons. Et l'équilibre en la matière, permet de mener de manière diversifiée, notre politique culturelle.

Il existe à Lyon des établissements qui s'appuient sur des statuts différents, je vous le rappelle, que ce soit en régie directe, en régie personnalisée, en association, en EPCC, en SIC, en SCOP, je ne les cite pas, mais nous avons chaque fois choisi le modèle qui nous paraissait le plus pertinent ; cela ne nous dispensant pas, bien entendu, du suivi analytique, précis et politique de ce qui peut se passer dans ces lieux.

Alors, les Subsistances, présent et avenir dirais-je, et je voudrais pour terminer évoquer l'avenir de ce lieu, plus de dix ans après la mise en place de ce projet : dix ans, somme toute, c'est assez jeune, les Subsistances évoluent car le paysage culturel change. Les situations financières ne sont plus non plus les mêmes. Et si nous souhaitons renforcer l'action des Subsistances, c'est aussi renforcer l'animation du site, en lien avec le succès des Rives de Saône et inscrire ce lieu toujours plus dans la ville.

Les Subsistances sont un lieu à part, un lieu d'innovation, qui doit poursuivre cette recherche permanente. C'est un marqueur important dans notre ville. J'étais à New-York il y a 48 heures et j'ai pu mesurer, là encore, le travail qui avait été mené, en particulier sur le plan du livre et des performances dans le cadre du projet Walls & Bridges, que les traces de ce passage sont encore très fortes à New-York.

Les Subsistances participeront, comme les autres établissements, à l'effort budgétaire demandé : ce qui explique la baisse significative que nous avons appliquée aux Subsistances, dans notre plan de marges de manœuvre : près de 25 % du budget ; c'est une des équipes qui a été le plus impactée. Evidemment, je voudrais que personne ici ne pense qu'il s'agissait d'un mode de sanction. Cela nous amène avec les Subsistances, à repenser un nouveau projet dans la ville.

Nous devons aller de l'avant. Depuis ce printemps, les Subsistances ont déjà fait évoluer leur projet, avec une modification du programme qui s'appelle « les livraisons d'été », qui permet d'accueillir sur le site de nombreuses autres équipes artistiques et nationales et d'animer aussi ce site.

Simplement pour vous dire que voilà le projet 2016 présenté par les Subsistances : ce n'est pas juste un accord entre quelques uns sur un coin de la table, il y a un travail, il y a toujours eu ce travail réalisé avec nos services et avec moi-même.

La Direction de l'Association souhaite renforcer plus encore sa coopération avec les réseaux culturels, en s'ouvrant à de nouvelles thématiques : je pense notamment aux arts numériques et à la musique.

Je voudrais vraiment pour terminer, malgré tous ces commentaires qui sont à prendre en compte, saluer le travail réalisé depuis dix ans par l'équipe des Subsistances et inviter chacun d'entre vous à venir voir ce travail qui est à l'œuvre dans ce site et vous faire une opinion, pas seulement à la lecture de rapports, utiles certes, mais qui ont bien entendu un regard particulier, puisque l'objectif est de contrôler le fonctionnement de cette structure et pas de porter un avis sur le qualitatif qui émerge de ce lieu. Je voudrais vraiment saluer le travail qui est fait et vous dire que nous sommes, bien sûr, engagés dans ce processus de modification des fonctionnements des Subsistances.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur Képénékian, quelques mots après ce que vous venez de dire.

Je crois que depuis le départ, les Subsistances sont un lieu de création original. Vous l'avez dit, il est des lieux divers dans la ville, certains qui sont chargés de la diffusion et nous avons par exemple -vous l'avez dit- la Halle Tony Garnier, qui fait de la diffusion de spectacles et qui évidemment a des chiffres de publics qui sont extraordinaires, si on les compare aux Subsistances.

Nous avons choisi depuis le début, une thématique originale, qui était d'encourager dans la Ville de Lyon, la création artistique au travers des Subsistances. Et je crois qu'il est important pour une ville comme la nôtre, pour son rayonnement, de pouvoir être une des villes où se crée l'avenir artistique de notre pays, la coopération d'ailleurs avec un certain nombre d'artistes étrangers, avec ceux qui rayonnent aujourd'hui en Europe.

Ceci étant, un certain nombre de remarques qui sont faites par la Chambre Régionale des Comptes, et vous le disiez, la Présidente de cette Chambre dit : « C'est plutôt pour vous aider et essayer de faire en sorte que l'on progresse, que nous réalisons ces rapports. »

Premièrement, peut-être un rapport plus étroit entre ce qui se crée à Lyon et puis les retombées pour la Ville de Lyon. Faire en sorte, par exemple, à la limite, que l'on mette davantage d'argent dans la production, mais qu'ensuite la Ville ait un droit de suite sur les spectacles qui sont créés.

Faire ensuite que l'on regarde ce que sont devenus les artistes, de manière à montrer qu'il y a une vraie pépinière et qu'ensuite à partir de ce qui s'est fait à Lyon, on montre la dynamique culturelle qui est celle de la Ville de Lyon.

Il y a -vous l'avez remarqué- un certain nombre d'autres appréciations, que nous ne suivons pas. J'ai remarqué un certain nombre de points sur lesquels insistait la Chambre régionale des Comptes et je me disais : « *Si nous faisons cela, combien de budget en plus ?* »

On a cité tout à l'heure le retour en régie publique et je suis sûr que cela ne serait pas très adapté à ce qui s'y réalise aujourd'hui. J'ai vu le fait d'insister sur des conventions plus encadrées et je me disais combien, là aussi, de subventions supplémentaires pour réaliser cela.

Alors, nous allons essayer de prendre le meilleur du rapport de la Chambre régionale des Comptes et puis de faire un peu à notre manière, pour qu'il y ait une optimisation entre la dépense réalisée et puis la qualité de ce qui est produit.

Acte est donné de ce compte-rendu du rapport de la Chambre régionale des Comptes.

Désignations de représentants dans différents organismes

Désignation des scrutateurs

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, conformément à la tradition de notre assemblée, et en application de l'article 4 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner, parmi les élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin des dernières élections municipales et ayant le plus de représentants au Conseil municipal, deux scrutateurs pour assister le secrétaire de séance pour le dépouillement des élections qui vont suivre, lorsqu'un scrutin secret sera nécessaire : Mme Manoukian Henriette et Mme Roux de Bézieux Elodie. Y-a-t'il des oppositions ?

(Adopté.)

2015/1484 – Désignation du représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein du Nouvel Institut Franco-Chinois

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2015/1484, vous serez appelés à vous prononcer sur l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association Nouvel Institut Franco-Chinois.

Sous réserve du vote de celle-ci, la Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein du collège des collectivités et établissements publics fondateurs.

Je vous propose la candidature suivante : M. Georges Képénékian. Y-a-t-il d'autres candidats ? Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adopté.)

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adoptée.)

2015/1507 – Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration de l'Association pour la Rénovation Immobilière – ARIM- du Rhône

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association pour la rénovation immobilière du Rhône (ARIM).

Je vous propose la candidature suivante : M. Michel Le Faou. Y-a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adopté.)

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adoptée.)

2015/1336 – Désignation de représentants pour siéger au sein de la Mission d'Information et d'Evaluation portant sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles publiques de la Ville de Lyon

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2015/1336, vous serez appelés à vous prononcer sur la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles publiques de la Ville de Lyon.

Sous réserve du vote de celle-ci et conformément à l'article 57 de notre règlement intérieur, il appartient au Conseil municipal d'élire en son sein 12 représentants selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

J'ai reçu quatre listes de candidats :

- *Liste A présentée par les groupes* : Socialiste, radical et apparentés ; Lyon centristes et indépendants ; Lyon gauche solidaires ; Centre démocrate ; Lyon écologie et citoyens ; Europe écologie – Les Verts.

- *Liste B présentée par le groupe* : Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon.

- *Liste C présentée par le groupe* : UDI et apparentés.

- *Liste D présentée par le groupe* : Lyon citoyenne & solidaire.

Nous allons donc voter à bulletins secrets. Je vais demander aux huissiers de faire circuler les urnes et donc nous allons procéder au vote.

Je demande aux scrutateurs de bien vouloir regagner la table centrale pour procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement.)

Nos scrutateurs ont effectué le dépouillement du scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants (bulletins déposés) :	72
Nombre de votes blancs :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	72

Listes présentées par	Nombre de voix obtenues
Liste A présentée par les groupes Socialiste, radical et apparentés Lyon centristes et indépendants Lyon gauche solidaires Centre démocrate Lyon écologie et citoyens Europe écologie – Les Verts	48
Liste B présentée par le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon	13
Liste C présentée par le groupe UDI et apparentés	8
Liste D présentée par le groupe Lyon citoyenne & solidaire	3

M. LE MAIRE : Sont élus pour siéger au sein de la Mission d'information et d'évaluation sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles publiques de la Ville de Lyon :

1 – Sylvie Palomino

2 – Charles Franck Lévy

3 – Nathalie Rolland-Vannini

4 – Carole Burillon

5 – Henriette Manoukian

- 6 – Blandine Reynaud
- 7 – Antonia Bley
- 8 – Françoise Chevallier
- 9 – Inès de Lavernée
- 10 – Elodie Roux de Bézieux
- 11 – Djida Tazdaït
- 12 – Nathalie Perrin-Gilbert

Questions écrites du Conseil du 2^e arrondissement

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 2^e arrondissement.

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

a) Question n° 1 : Plan Presqu'île

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : La première question du Conseil du 2^e arrondissement concerne le plan d'embellissement de la presqu'île.

Dans un volumineux document intitulé : « *Un levier d'investissement puissant pour la Métropole, 3,5 milliards d'euros pour la Métropole* », présenté à la presse le 30 juin dernier, vous avez affiché la très belle ambition d'embellir le centre historique de Lyon.

Un projet construit, toujours selon la même source, sur deux axes. Le premier axe s'appuie sur un nouveau plan pour la presqu'île, comprenant la place des Terreaux, la place de la Comédie, la place Louis Pradel, la rue de la République, les rues Carnot et Grolée, la rue Victor Hugo qui, soit dit en passant, ne peut s'envisager sérieusement sans la place Ampère. L'évidence étant l'ennemi de la communication, cela va toujours mieux en le disant.

Et puis, un deuxième axe, qui concerne les abords de l'Hôtel Dieu qui vont être repensés. Belle ambition pour le cœur de notre Métropole, une ambition que nous partageons bien évidemment. Mais après deux mandats, nous avons appris à ne pas nous réjouir trop vite ! Car nous n'en sommes qu'au stade des intentions et aujourd'hui nous venons vous demander de passer des intentions aux actes en explicitant la nature de ces projets, les moyens alloués et les calendriers prévus.

En terme financier d'abord, vous avez annoncé une enveloppe de 26,5 M€ d'investissement métropolitain pour l'ensemble de votre plan d'embellissement de la presqu'île. Donc les axes et les places que j'ai cités tout à l'heure. Comment se ventilent ces 26,5 M€, pour des interventions de qualité sur les cinq sites annoncés ?

Il y a la PPI de la Métropole, mais il y a aussi une part Ville de Lyon : sur quel budget ? La réfection de la fontaine des Terreaux étant chiffrée, elle seule à 3,2 M€. Mais sur quel budget, la réfection de la fontaine de la place des Terreaux ? Métropolitain ou Ville de Lyon ?

« *De notre courage et de notre persévérance dépendent notre sort* » écrivait Anatole France.

Et bien je peux l'affirmer aujourd'hui, c'est grâce au courage et à la persévérance des élus du 2^e arrondissement, des habitants, des commerçants, de certaines associations et de tous ceux qui se sont mobilisés pour la requalification de la rue Victor Hugo, que nous devons cette petite ligne « Victor Hugo » dans votre plan de mandat. Nous savons que ce n'était pas votre priorité et que ça ne l'est toujours pas, mais au moins est-elle inscrite dans votre PPI. Pour autant, là aussi, il reste à savoir ce que cette petite ligne signifie. La place Ampère est-elle comprise ? Et surtout quels budgets y seront consacrés à la Ville et à la Métropole ? Sur quel calendrier, parce que le calendrier a son importance ? La méthode est habile, vous l'avez déjà utilisée à de nombreuses reprises, y compris pour Bellecour, annoncer un budget sur un mandat pour le diluer ensuite sur deux mandats, voire trois, cela vous est arrivé sur les Célestins, une manière de truster les sujets sans pour autant avancer dessus.

C'est d'ailleurs typiquement le cas de Victor Hugo depuis plus de 10 ans, tout comme celui de la transformation du centre d'échanges de Perrache, vanté et programmé depuis des années, et qui se réduira finalement sur ce mandat à une intervention semble-t-il a minima, sur la voûte Ouest uniquement, d'où la légitimité de nos questions simples qui appellent des réponses factuelles : Qui ? Quoi ? Combien et quand pour le plan d'embellissement de la presqu'île ?

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, mes chers Collègues, la Presqu'île est la centralité majeure de la Métropole et fait ainsi l'objet d'un programme ambitieux pour ce mandat.

Il s'agit d'engager une série de travaux sur une partie des espaces publics et voies piétonnes de la Presqu'île dont l'aspect vieillissant et dégradé ne répond plus à l'exigence de qualité attendu par nos concitoyens et nos visiteurs. Son périmètre démarre avec la rue Victor Hugo et se termine avec la rue de la République, en diffusant sur tous les espaces publics attenants.

L'objectif est de remettre en état de façon pérenne, avec un niveau d'intervention défini espace par espace. Ces aménagements, sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine, associeront bien entendu la Ville de Lyon dans son champ de compétence, à savoir principalement l'éclairage public et lorsque cela sera le cas avec aussi les espaces verts. Le niveau financier d'engagement de la ville dépendra des choix et des modalités d'intervention.

Le diagnostic n'étant pas homogène sur tous ces espaces publics, il est aujourd'hui difficile d'exprimer le niveau d'intervention si ce n'est le résultat attendu : être à la hauteur des enjeux que revêt une telle vitrine pour la Métropole. Et ceci dans un souci de maîtrise des dépenses, en ciblant les actions prioritaires donnant du sens, afin d'améliorer autant l'usage que l'image des lieux. Il s'agira donc :

- de retrouver une cohérence d'ensemble, perdue au fil du temps, ne serait-ce que dans les matériaux en place ;
- de régler les conflits d'usage et de partage de l'espace ;
- de limiter l'encombrement de l'espace public par des usages parasites ;
- d'améliorer l'usage des modes doux sur cette partie de la ville en mettant en œuvre notamment la logique des sols faciles et, autre exemple, l'annonce des temps de déplacement ;
- de mettre en valeur le patrimoine bordant ces espaces publics.

L'agence d'urbanisme a d'ores et déjà mené une étude et un benchmarking européen pour trouver des solutions durables et pragmatiques. Cela nourrira notre réflexion pour les études à lancer. Ces études doivent mener à une réalisation dans le plan de ce mandat.

Le plan Presqu'île a démarré puisque d'ores et déjà la voie bus de la place des Terreaux est à ce jour reprise. Les travaux de la fontaine Bartholdi démarreront en janvier prochain, après les Fêtes des Lumières.

Je vous rappelle par ailleurs que le Sud de la place Bellecour a été entièrement réaménagé durant le précédent mandat, ainsi que la place des Jacobins livrée il y a peu de temps. Tout cela montre que votre territoire n'est pas oublié et que nous souhaitons qu'il reste une vitrine de la Métropole.

Le plan Presqu'île n'est pas la seule action qui sera menée sur le 2^e arrondissement. Votre arrondissement, Monsieur le Maire, n'est pas oublié dans la PPI puisque, en complément, un certain nombre d'investissements sont fléchés sur votre territoire, et notamment un certain nombre d'équipements seront réalisés, je pense aux espaces publics autour du Grand Hôtel-Dieu qui seront entièrement reconfigurés.

Une réunion publique de concertation est en cours de préparation pour construire un projet adapté aux nouveaux usages de cet équipement de rang métropolitain et d'attractivité internationale. Aujourd'hui refermé sur lui-même l'Hôtel-Dieu va s'ouvrir à son environnement urbain et dévoiler ses cours à tous les Lyonnais. Nous remettons à la disposition du public près de 8.000 m² d'espaces publics, soit l'équivalent de la place des Terreaux.

Les rues Bellecordière et Rivière, ainsi que la place de l'Hôpital feront ainsi l'objet de travaux pour s'adapter à une forte hausse de fréquentation.

Autre élément important en cours de réalisation : la réhabilitation de la Banque de France, ce qui contribuera à renforcer la « touche patrimoniale » du 2^e arrondissement.

Enfin, les rives de Saône seront finalisées le long de la Confluence. Les travaux au droit du nouveau parking Saint-Antoine s'engageront dès la livraison de la nouvelle dalle située au-dessus du nouveau parking avec un projet ambitieux de requalification des places d'Albon et Saint-Nizier, associé à la réalisation des terrasses de la Presqu'île sous l'égide de l'Architecte Jean-Michel Wilmotte. La Presqu'île de l'hyper centre retrouvera ainsi son lien et un agrément au contact de la Saône.

Autre élément important : l'opération sur le plan d'échanges multimodal de Perrache sera amorcée avec, en priorité, le traitement de la voûte Ouest pour améliorer les liaisons Nord-Sud de la presqu'île et la création d'un nouvel accès Sud de la gare directement connecté à la place des Archives.

Nous vous avons déjà présenté cela lors d'un précédent conseil. Cette opération redonnera son lustre à la gare de Perrache et c'est la première phase d'un ambitieux plan de requalification majeur de cette gare essentielle à la Presqu'île.

Enfin et bien entendu, le quartier de Confluence qui fait bien partie du 2^e arrondissement, ne l'oubliez pas, continue sa transformation avec la réalisation d'espaces publics et d'équipements, comme par exemple la réhabilitation des anciennes prisons, le gymnase de la halle aux fleurs, le parking A1 de 822 places, l'esplanade François Mitterrand que nous venons de livrer, de même que le passage Panama, et enfin le passage Magellan en cours de préparation.

Embellir, réunifier la Presqu'île, faire en sorte que la dorsale des rues, places et équipements qui structure ces lieux en partant du musée des Confluences jusqu'à l'Hôtel de Ville fassent rayonner ce territoire au profit de l'attractivité de la Ville et de la Métropole, c'est le projet et l'ambition que nous poursuivons et que nous portons !

M. BROLIQUIER Denis : Je remercie M. Le Faou pour ses réponses incomplètes. Je n'ai toujours pas compris quand ces travaux allaient pouvoir commencer. Mais au moins on a un début de réponse. On l'attendait depuis un peu plus d'un an !

b) Question n° 2 : Meublés de tourisme pour locations saisonnières

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Les demandes d'autorisation de changements de destination, les déclarations de travaux, les déclarations d'exploitation au profit de meublés de tourisme pour des locations répétées de courte durée se multiplient en presqu'île et, si j'entends bien les autres maires d'arrondissement, se multiplient aussi à l'échelle de la ville sur l'ensemble des arrondissements.

Cette offre d'hébergement en pleine expansion bouscule un certain nombre d'équilibres. L'équilibre économique d'abord, notamment en terme de fiscalité avec des écarts de rentabilité qui se creusent entre le logement classique et le meublé de tourisme, mais aussi en terme d'égalité face à un parc hôtelier soumis à de lourdes contraintes réglementaires.

Equilibre social aussi avec de plus en plus d'appartements soustraits au marché du logement pour les ménages lyonnais, mais aussi des occupants, par définition, de passage, ce qui accroît les difficultés liées au vivre ensemble au sein de copropriétés.

Nous vivons actuellement une petite révolution de l'offre et de l'accès à l'hébergement de courte durée. C'est un fait qui, à sa manière, contribue à l'attractivité de la ville, mais qui n'est pas sans de multiples incidences.

Monsieur le Maire, de quel œil voyez-vous cette mutation et comptez-vous engager des actions pour accompagner, voire encadrer cette tendance comme a pu le faire votre homologue parisienne ?

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Monsieur le Maire, depuis ces trois dernières années, nous avons pu constater effectivement une évolution des demandes de changements d'usage de logements en meublés touristiques, et ce dans l'agglomération lyonnaise, et plus particulièrement dans les quartiers centraux de notre ville. Nous sommes ainsi passés de 12 demandes de changements d'usage en 2011, à 74 en 2014.

La loi ALUR explique partiellement ces régularisations. En effet, elle a aggravé les pénalités sur les meublés non déclarés, avec une amende maximale portée à 25 000 euros, et a renforcé les conditions pour les locations de meublés de tourisme.

Par ailleurs, je le rappelle, la transformation en meublé nécessite une autorisation de changement d'usage du logement, ainsi qu'une autorisation d'urbanisme, selon les cas, déclaration préalable au permis de construire.

Je rappelle qu'une délibération du Grand Lyon du 27 juin 2011 prévoit également l'obligation de compenser les habitations transformées de plus de 100 m², en exigeant que 50 % du bâtiment reste à usage d'habitation.

A ce jour, 477 meublés touristiques sont recensés sur Lyon pour un parc de résidences principales de plus de 279 000 logements, soit 4 % de l'offre d'hébergement touristique et moins de 1 % de l'offre de logement.

Autant dire que le phénomène reste encore contenu et ne concurrence pas pour l'instant le logement, bien que l'offre réelle soit plus importante.

C'est pourquoi, dans le cadre de la révision du PLUH, et en lien avec la délégation de mes collègues M. Le Faou et Mme Frih, nous envisageons et nous avons échangé sur la réduction du seuil à partir duquel la compensation sera exigée.

En effet, dans le cadre de notre réglementation en matière de meublés de tourisme, il est d'ores et déjà proposé dans les arbitrages d'abaisser sur l'hypercentralité, le seuil de compensation de changements d'usage pour meublés à un niveau compris entre 50 et 80 m², contre 100 m² exigés aujourd'hui.

Par ailleurs, et sur la question du développement de l'économie collaborative, nous devons avoir une approche pragmatique et efficace.

Une offre alternative et complémentaire se développe effectivement car elle répond à de nouveaux modes de consommation en matière d'hébergement. Elle draine aussi une nouvelle clientèle et apporte une certaine souplesse, lorsque les capacités d'accueil traditionnelles ne suffisent plus, notamment lors des grands événements qui font rayonner la Métropole.

Pour autant, il est nécessaire d'accompagner et d'encadrer ces évolutions afin de préserver l'habitat et de pallier la distorsion de concurrence que cela peut engendrer à l'égard des professionnels du tourisme.

Désormais, la loi de finances de 2015 et son décret d'application du 31 juillet dernier prévoient la collecte de la taxe de séjour par les plateformes directement auprès des internautes effectuant une réservation. Cette avancée doit se décliner rapidement sur notre Métropole qui a d'ores et déjà engagé des démarches en ce sens auprès de ces plateformes. Par ailleurs, et dans le cadre de l'office du tourisme, ce dernier s'est engagé à n'accepter parmi ses adhérents que des meublés classés ou labellisés.

L'ensemble de ces démarches et dispositifs d'encadrement avec l'arsenal législatif récent, et dans le cadre du PLUH permettent d'assurer une meilleure régulation des changements d'usage pour les locations de meublés de tourisme et ce afin de ne pas concurrencer la location classique, mais également de lutter plus efficacement contre les activités non déclarées grâce à une identification plus aisée des meublés de tourisme actuellement sur le marché.

Cela doit également nous permettre d'assurer une plus grande équité fiscale, avec les professionnels du tourisme et particuliers, et enfin de recueillir des recettes supplémentaires de taxe de séjour pour intensifier et accompagner le développement de l'attractivité de notre collectivité, puisqu'il s'agit d'une recette fléchée, je le rappelle, qui profite exclusivement au tourisme.

c) Question 3 : Projet de réhabilitation de la résidence Rinck

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Cette question sera rapportée par Mme Bauguil qui a en charge, à la mairie du 2^e arrondissement, les seniors.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, le projet de transformation du site de la résidence Rinck est connu depuis plusieurs années. Pour autant, deux questions d'ordre bien différent et néanmoins urgentes se posent.

La première est relative à la rénovation de la résidence des personnes âgées annoncée pendant très longtemps sur le site de la ville pour 2012. Elle a pris va-t-on dire gentiment, un peu de retard puisque les travaux sont maintenant annoncés pour début 2016.

Pour autant, les résidents en entendent parler depuis des années. Une réunion d'information avait même été prévue en début d'été. Cette réunion a été annulée sans proposition d'autre date provoquant la déception, voire la colère de certains résidents. Des balbutiements qui ne sont pas sans inquiéter aussi les riverains. Projets, modalités de démolition, conditions de déménagement, calendrier précis sont autant de sujets à clarifier. Un problème dont vous avez connaissance puisque vous avez reçu des courriers des résidents en ce sens.

Pouvez-vous rappeler le calendrier des travaux et peut-être annoncer une date de réunion d'information à destination des résidents et riverains ?

Par ailleurs, outre la rénovation de la résidence le projet prévoit la construction d'un bâtiment dédié aux CCAS. A l'heure où la Métropole a récupéré la compétence de l'action sociale du département et alors même que les choses ne sont pas clairement organisées, nous vous interpellons sur l'opportunité réelle de ce projet ? Est-ce le bon choix que de construire un siège au CCAS alors même que l'avenir du CCAS en l'état n'est pas garanti ?

Une fois la fusion des compétences exercées, quels seront les réels besoins des nouveaux services ?

Sans réponse à ces questions ce projet paraît pour le moins aventureux et peu compatible avec les recherches de marges de manœuvre actuellement en cours. Je vous remercie pour vos réponses.

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, Monsieur le Maire du 2^e, Madame l'Adjointe, le projet de construction sur le site Rinck est un projet majeur de ce mandat. Il permet de répondre à plusieurs problématiques :

- sous l'angle gérontologie : adaptation de nos logements pour personnes âgées,
- sous l'angle intergénérationnel : maintien d'habitat étudiant dans la résidence ainsi que la construction d'une résidence de 38 logements en partenariat avec le CROUS,
- sous l'angle plus global : construction du siège du CCAS et mutualisation antenne et MDR.

Pour cette dernière partie, je laisserai la parole à la Vice présidente du CCAS, Mme Aït-Maten.

C'est un projet ambitieux d'un montant global de 15 millions d'euros dont 2,9 millions d'euros de participation de la Ville de Lyon.

Concernant la résidence senior située angle cours Suchet, rue Delandine, elle comprend 80 logements pour personnes âgées de 36 m² et 10 logements étudiants pour maintenir le lien intergénérationnel. Actuellement, la résidence Rinck possède 69 logements.

Ce programme est réalisé en conception réalisation porté par la SAHLMAS. Il s'inscrit dans la dynamique de la Confluence et la SPL Confluence a été partie prenante de la définition du dossier ainsi que le CROUS et différents autres partenaires.

A l'issue du concours, ce sont les Cabinets d'architectes Naud et Poux associé à l'Atelier Vera et Barraud et l'entreprise GFC constructeurs qui nous accompagneront dans cette réalisation.

A noter que l'entreprise GFC a accompagné la SAHLMAS dans la construction de la résidence Philomène Magnin dans le 5^e arrondissement : espace contraint et difficile et qui s'est déroulée sans problème. Donc, on espère que ce sera la même chose sur ce site.

En termes de planning, le permis de construire a été déposé le 5 août 2015 et est en cours d'instruction. Le démarrage des travaux est prévu en avril 2016.

15 mois de construction de l'EHPA sont envisagés d'avril 2016 à juillet 2018. Suivra le déménagement et le relogement des résidents sur deux mois environ. Ensuite le désamiantage du bâtiment actuel ainsi que sa démolition pour la suite du programme, travaux d'une durée d'environ 12 mois. Le projet global se terminera au 1^{er} semestre 2020.

Plusieurs informations sont prévues :

- En premier lieu les actuels résidents de Rinck : une réunion d'information est programmée à la résidence le 5 octobre 2015 avec le Directeur du CCAS, la SAHLMAS et moi-même.

- Une lettre d'information sera distribuée aux riverains avant le début des travaux.
- En cours de construction, il sera possible d'organiser une visite de chantier.

Ce projet s'inscrit dans une volonté d'adapter notre parc de résidences aux seniors qui vont rentrer dans nos établissements avec des exigences différentes de celles de ces dernières années. Le CCAS avait d'ailleurs interrogé plusieurs résidents pour leur demander comment ils envisageaient la résidence de demain, ce qui nous a permis d'adapter notre programme.

Ce projet prévoit également, en fin de programme, l'aménagement d'espaces verts intérieurs communs aux différentes structures pour favoriser le bien vivre ensemble.

Voyez, Monsieur le Maire, que nous écoutons nos aînés pour construire avec eux les années à venir. Je vous donne donc rendez-vous pour une prochaine visite de chantier et je passe la parole à Mme Aït-Maten.

Mme AIT-MATEN Zorah, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, si l'information des résidents revêtait, il est vrai, une certaine urgence, et Mme Rivoire vient de vous rassurer sur ce point, la question de la pertinence de la construction d'un nouveau siège pour le CCAS est plus ouverte.

Pour mémoire, il s'agit d'un projet engagé lors du mandat précédent au vu des constats suivants :

- L'antenne de solidarité de l'arrondissement était trop petite et inadaptée aux besoins de l'arrondissement : elle l'est toujours.
- Le siège du CCAS était éloigné des autres institutions ce qui ne facilitait pas les échanges nécessaires avec nos partenaires, pénalisait les agents et réduisait, de fait, le gain économique espéré initialement : c'est encore le cas.
- Le terrain libéré par les prisons constituait une belle opportunité d'y remédier et de faire, si vous me permettez l'expression, « d'une pierre deux coups » en construisant un pôle social au cœur du très beau quartier de la Confluence.

A ce jour, ces constats restent d'actualité. S'y sont ajoutés deux éléments nouveaux : les transformations internes au CCAS et les perspectives offertes par la Métropole de Lyon.

Le CCAS est en pleine transformation. Le nouveau Directeur général des services, Pierre Alain Moussier vient de prendre ses fonctions. J'ai eu -et vous avez eu Madame l'Adjointe- l'occasion de mesurer ses compétences et son professionnalisme au cours de la période d'intérim qu'il a effectuée en remplacement de son prédécesseur. Il a toute ma confiance et je sais qu'il a la votre également.

La Métropole de Lyon vient également impacter nos projets. Nous avons en effet décidé, à Lyon, de nous emparer de l'opportunité qu'elle représente pour aller plus loin encore dans l'élaboration de nos politiques sociales.

Une des principales missions de M. Moussier est donc de mettre en chantier un rapprochement des équipes des antennes du CCAS et des MDR en vue de la construction d'un guichet unique territorialisé en cohérence avec le cadre métropolitain.

Nous croyons, en effet, que nos concitoyens aspirent à davantage de proximité et que celle-ci génère efficacité, simplicité et transparence. A ce jour, les équipes se rencontrent pour échanger sur leurs pratiques et élaborer un projet commun. Il est donc indéniable que ces travaux auront un impact sur l'organisation du travail et donc des locaux.

Où en est-on en effet à ce jour ? Françoise Rivoire vous a rappelé l'intégralité du projet Rinck.

La construction de la partie où se tiendrait le nouveau siège du CCAS interviendra en deuxième phase d'opération, soit à partir de 2018, ce qui laisse le temps de travailler et de modifier, le cas échéant, l'affectation des locaux.

A noter que le rapprochement des antennes solidarités du 2^e et de la MDR du 2^e, dont je vous parlais il y a quelques minutes, trouvera sa concrétisation dans cette construction par la mutualisation des moyens et des locaux. Pour l'instant, 793 m² sont prévus pour le siège du CCAS, contrairement à aujourd'hui, comme vous avez pu le constater Madame Bauguil, 1 925 m² au Quadrille.

Vous l'avez compris, ce projet n'obère en rien l'avenir et s'adaptera sans problème aux évolutions à venir ce qui nous permet d'appréhender ces échéances dans la sérénité.

M. LE MAIRE : Quelques remarques complémentaires sur le 2^e arrondissement qui est évidemment au cœur de notre action et cela permet à son Maire d'en bénéficier auprès de ses concitoyens.

Lorsque je regarde ce que nous avons réalisé depuis deux mandats dans cet arrondissement, je me dis « que de transformations » et on peut aller du Nord jusqu'à la pointe de la Presqu'île.

Je me souviens, par exemple, que les immeubles de la rue de la République avaient besoin d'être rénovés et nous l'avons fait.

Le Grand Bazar était totalement obsolète et à la place nous avons créé une nouvelle surface commerciale répondant aux besoins de la Presqu'île.

Concernant les Jacobins : qui se souvient de l'ancienne place et qui voit la nouvelle, s'aperçoit évidemment de la différence.

Pour la place Bellecour : je me souviens lorsque nous avons lancé la place Bellecour, que ne disait-on pas du côté de la mairie du 2^e arrondissement ? Les pétitions sur l'abattage des arbres tombaient drues à la mairie centrale !

Au début de la réalisation de la Confluence : certains disaient que ce projet était « mort-né » !

Nous sommes en train de faire le parking Saint-Antoine. Quelque fois, nous aurions aimé, dans des moments difficiles, bénéficier d'un appui total de la mairie du 2^e arrondissement, mais nous avons fait sans et quelque fois j'avais l'impression un peu contre, mais aujourd'hui le parking est en train de se réaliser.

Pour ce qui est de l'Hôtel Dieu : là aussi que de difficultés lorsque nous avons lancé sa rénovation et j'aurais aimé un peu plus de sympathie.

Nous débutons la deuxième phase de la Confluence. Si vous êtes allé vous promener -pour terminer la grande promenade des Rives de Saône- entre le pont Kitchener et la pointe de la Presqu'île et que vous avez vu comment nous avons rénové à la fois le quai haut et le quai bas, je me dis que les habitants ont une chance inouïe, car quelle valorisation en l'espace de quelque temps.

Je crois que le 2^e arrondissement est sans doute l'un des arrondissements le plus privilégié. Il se le devait car c'est le cœur de Lyon et qu'il fait l'objet de toutes nos attentions. Nous allons donc continuer de la même manière à faire en sorte que tous les Vice-présidents, tous les adjoints soient mobilisés pour que le cœur de Lyon soit un cœur de ville qu'on nous envie partout, ce qu'aujourd'hui je crois que l'on réalise dans beaucoup d'agglomérations.

Nous allons maintenant passer aux dossiers de notre Conseil.

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2015/1357 - Réorganisation du Groupe Scolaire Louis Pergaud avec mise en conformité du restaurant, accessibilité et isolation - 34 rue Rochambeau à Lyon 8^e - Opération n° 08014521 - Modification du marché de travaux du lot 1 «Démolition Désamiantage» (Direction de la Construction)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit pour ce dossier de la réorganisation, ou plutôt de la réhabilitation, du groupe scolaire Louis Pergaud dans le 8^e arrondissement qui a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation.

Ces travaux se sont inscrits dans une démarche environnementale pour le confort des enfants, notamment, avec une isolation par l'extérieur du bâtiment, en façade et en toiture, le remplacement des menuiseries extérieures, de l'accessibilité avec l'installation d'un ascenseur, et la création d'un restaurant scolaire avec passage en self pour les classes élémentaires.

Avis favorable de la Commission.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, je tiens à saluer la refonte de l'école primaire et élémentaire Louis Pergaud et son directeur, Dominique Hitz, par ailleurs collègue de notre Groupe et Adjoint à la démocratie participative dans le 3^e arrondissement.

A partir de janvier 2016, date de fin des travaux, les enfants scolarisés dans l'établissement qui porte le nom de l'auteur de La guerre des boutons ne pourront plus dire, comme dans la version d'Yves Robert « *Si j'aurais su, j'aurais pas venu* », tellement les travaux ont changé la qualité initiale du bâtiment et ses conditions d'accès.

La réorganisation de cette école qui accueille 323 élèves répartis en 13 classes est un projet d'ampleur par l'importance des travaux d'isolation et d'accessibilité entrepris.

A titre d'exemple, la pose de nouvelles fenêtres, le remplacement des menuiseries, l'isolation extérieure et en toiture contribuent :

- d'une part, à réduire la consommation énergétique de l'école ;
- et d'autre part, apportent un confort thermique et donc un bien être aux jeunes usagers et aux personnels. Si leur santé n'est pas directement liée aux performances environnementales du bâtiment, elle l'est indirectement par la réduction des risques sanitaires auprès d'une population fragile, par exemple les maux causés par les fortes chaleurs et nous constatons tous que les évolutions climatiques vont dans ce sens.

Cette amélioration du climat intérieur de l'école, avec un bâtiment sain, entretenant la motivation de ses hôtes, offre un cadre de vie qualitatif, renforçant les conditions d'apprentissage et de développement du potentiel de chacun.

Ce cadre intègre également l'enjeu de l'accessibilité pour tous : avec l'installation de rampes d'accès et d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite mais aussi par l'inscription de l'établissement dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville.

Cette rénovation de l'école Louis Pergaud est révélatrice d'une collectivité qui gère durablement son patrimoine.

Durablement, en affectant des crédits inscrits au plan de mandat s'appuyant sur le patrimoine existant où les mesures de conservation prennent en compte les enjeux que sont la maîtrise de l'énergie et l'accessibilité.

Durablement encore, car elle fait écho au volet « atténuation » du Plan Climat de la Ville, visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Durablement enfin, car le secteur du bâtiment représente un gisement majeur d'efficacité énergétique où la collectivité peut avoir un rôle moteur et un rôle d'exemple. Les dispositifs publics soutenant les économies d'énergie généreront directement de l'activité et aussi par l'effet levier sur les investissements privés, contribuant à la création de viviers d'emplois non délocalisables sur notre territoire.

Le Groupe Lyon Ecologie et Citoyens vote favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1435 - Lyon 3^e – Cession par la Ville de Lyon au profit de la S.A Promelia d'un tènement situé 192 rue de Créqui angle 70 rue Chaponnay – EI 03324 – Numéros Inventaire 03324 A000 - 03324 - T001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit d'une cession par la Ville de Lyon au profit de la S.A Promelia, d'un tènement situé 192 rue de Créqui angle 70 rue Chaponnay dans le 3^e arrondissement pour la création de logements sociaux.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques observations sur les dossiers de cession. Nous avons attiré votre attention sur l'utilité qu'il y aurait de nous faire parvenir avant les mandats, l'ensemble des cessions qui sont prévues sur la ville pour améliorer la transparence. Nous n'avons toujours pas le plan de cession de la ville.

La deuxième observation de forme, c'est qu'on nous dit que différentes analyses ont été faites, mais nous n'avons pas le nombre de ces analyses, etc, la publicité qui a été faite pour la vente de cette opération.

Troisième remarque, on peut se satisfaire que le prix de cession soit quand même plus conforme à la réalité du marché par rapport à un autre dossier dont nous avons parlé il y a quelque temps sur le 4^e arrondissement mais cela reste, pour un immeuble particulièrement bien situé, une opération intéressante. Je donnerai simplement les chiffres : 1.342 € le m² à la vente, à rénover entre 1.200 voire 1.500 €, il en sort un produit à 2.500 €, quand on sait que le quartier se vend entre 3.000 minimum, 3.500 €, on voit que c'est une belle petite opération qui va se faire sur ce lieu.

Quatrième et dernière observation, je suis toujours extrêmement prudent quand la seule justification est que c'est conforme à l'avis du service des domaines et on peut se réjouir des publications dont nous n'avons pas encore fait état, mais dans le Progrès du 4 mai 2015 de la vente des anciennes archives départementales, donc très proche du secteur, on avait une estimation du service des Domaines à 4,3 millions d'euros alors qu'en réalité la vente a eu lieu à 9,2 millions d'euros, justement parce qu'il y avait une bonne concurrence. Je ne crois pas qu'on peut dire, c'est une variation du simple ou double, que le promoteur soit complètement déraisonnable puisqu'il s'agit d'un promoteur assez fétiche au niveau de l'agglomération lyonnaise, Gilbert Giorgi, promoteur bien connu sur Lyon car c'est lui qui s'occupe du grand stade. Donc il faut se méfier de la seule justification qui est l'avis du service des Domaines et gagner en transparence pour ces dossiers.

M. LE MAIRE : Deux remarques, Monsieur Tête. La première c'est qu'évidemment pour ceux qui connaissent le petit immeuble situé dans le 3^e arrondissement et séparé des autres, franchement, c'est une assez bonne opération parce qu'on ne savait pas trop quoi en faire.

Deuxième remarque, Monsieur Tête, que vous en veniez à citer Gilbert Giorgi montre à quel point il y a une évolution des esprits !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1487 - Autorisation de demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé -Ad'Ap- du patrimoine de la Ville de Lyon (Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux)

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire. Je me permets d'ajouter quelques mots sur cette délibération qui est d'une grande importance sur le plan humain, et d'un poids financier significatif.

Nous travaillons dans cette délibération à la réalisation de l'inclusion des personnes handicapées, mais aussi à l'accessibilité universelle car à l'instant T, en ce moment, 30 % de la population éprouve des difficultés de déplacement et chacun ici doit s'y reconnaître à un moment ou à un autre.

Nous ne partons pas de rien, la Ville de Lyon s'efforce depuis des années d'améliorer la vie des personnes handicapées pour réaliser leur inclusion dans tous les aspects de la vie de notre cité, dans les différents domaines de nos compétences : petite enfance, éducation, emploi, sport, culture, projets urbains, stationnement, grands événements et bien sûr, aménagement de nos établissements recevant du public et installations ouvertes au public, dits ERP et IOP.

Nous avons réalisé un premier diagnostic dans les temps prescrits par la loi en 2010, pour nos ERP de catégorie 1 à 4, c'est-à-dire les ERP qui accueillent le plus de public. Ce diagnostic a coûté 973.000 €, une somme déjà non anodine. Nous avons depuis réalisé de nombreux travaux en tous genres : visiophones, guichet pour les personnes à mobilité réduite, sanitaires accessibles, rampes, escaliers contrastés, alarmes incendie auditives et aussi visibles pour les personnes sourdes, espaces d'attente sécurisés, ascenseurs, etc. Nous avons présenté ces travaux plusieurs fois à la Commission communale pour l'accessibilité qui réunit toutes les associations de personnes handicapées. Mais comme toutes les collectivités et comme l'Etat lui-même, nous ne sommes pas encore à 100 % d'accessibilité, tout en n'étant pas à Lyon les plus en retard. Nous figurons même parmi les villes les plus accessibles en France.

Les associations ont beaucoup regretté, au 1^{er} janvier 2015, comme le prévoyait la loi, que tout ne soit pas accessible en France. Je les comprends, nous les comprenons. Mais l'Etat vient de cadrer comme jamais (et comme enfin) la mise en accessibilité de tous les ERP et IOP publics ou privés par le biais des Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée), et nous sommes en train d'accomplir un saut quantitatif sur le sujet dont je me réjouis, et les associations finalement aussi.

Les associations apprécient l'engagement moral et financier de la Ville de Lyon :

- engagement moral tout d'abord, car la Ville s'engage dans cet Ad'AP à demander le moins possible de dérogations ; elle s'engage à réaliser une accessibilité la plus complète possible d'ici 2024 pour tous les types de handicaps ; elle travaille aussi pour que, dès la fin de la première période de 3 ans, aucun territoire ne soit oublié et que chacun des 18 bassins de vie ait une palette d'ERP accessibles (écoles, crèches, lieux culturels ou sportifs, églises, jardins, etc) ; elle s'engage enfin avec les personnes handicapées car la concertation avec les associations est un fil rouge de notre politique : nous accueillons toutes les associations de tous types de handicaps, nous faisons des visites sur place si besoin, nous avons associé la CCA à la stratégie de l'Ad'AP par 3 réunions dans un temps très contraint par les évolutions récentes de la loi, etc.

- engagement financier ensuite : la Ville s'engage sur le plan financier en programmant 38,5 millions d'euros pour tous les travaux à réaliser d'ici à 2024 et ce, de façon équilibrée et progressive. Et il ne faut pas oublier tout ce qui a déjà été dépensé : par exemple 13 millions d'euros pour l'accessibilité dans les constructions neuves lors du précédent mandat, ou 2 millions d'euros pour des ascenseurs, ou 2 millions d'euros pour divers petits travaux, etc. Nous avons aussi voté en juillet dernier un nouveau diagnostic pour les ERP de catégorie 5 qui reçoivent le moins de public, suivant en cela la circulaire de septembre 2014 et ce, pour un montant de 245.000 €.

Nous sommes donc en ordre de marche ! Je remercie vivement l'ensemble des services de la Ville, qui se sont impliqués fortement sur cet Ad'AP qui a dû être construit en huit mois. Je remercie mes Collègues Nicole Gay, Adjointe à l'Immobilier et aux Travaux, qui est partie prenante du sujet, et Fouziya Bouzerda, qui sensibilise avec moi les commerçants (on s'occupe ainsi même des ERP privés !). Et je remercie les associations de personnes handicapées, qui s'impliquent à nos côtés de façon constructive et dans une confiance réciproque.

Il y aura un avant et un après septembre 2015, en matière d'accessibilité pour notre pays. La Ville de Lyon y contribue et nous pouvons en être fiers. Tout ceci a un coût élevé, bien sûr, mais c'est le coût de la liberté d'aller et venir, de l'égalité entre tous les habitants et de la fraternité, qui s'incarne entre autres dans cet Ad'AP.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, toute mon intervention pourrait, sur ce dossier, se résumer en un seul mot... ENFIN !

En adoptant aujourd'hui l'Agenda d'Accessibilité Programmée du Patrimoine de la Ville de Lyon, notre Ville fait un grand bond en avant. Pour chaque établissement recevant du public et relevant de la Ville de Lyon, est désormais prévu un planning d'études et de travaux, permettant de le rendre accessible dans un délai pouvant aller jusqu'à neuf ans.

Le travail de prospective et de programmation qui nous est présenté aujourd'hui n'appelle pas, de notre part, de remarque quant à son contenu.

En revanche, il nous semble dommage qu'il ait fallu attendre si longtemps pour qu'une ville de l'importance de Lyon, se dote d'une telle programmation. La loi du 11 février 2005 prévoyait en effet une accessibilité totale de l'ensemble des bâtiments neufs et existants, dans un délai de dix ans, soit avant 2015. Qu'en est-il aujourd'hui, dix ans après ?

Le document présenté démontre, si besoin, que la liste des bâtiments non encore accessibles à ce jour est longue, très longue, trop longue. Si elle l'est, c'est certes que la tâche n'était pas mince, mais aussi et surtout, parce que vous avez mis trop longtemps à en prendre la mesure et à vous y atteler.

Le rôle de vos adjointes déléguées aux personnes handicapées s'est manifestement, pendant cette période, limité à leur expliquer qu'un jour peut-être, on s'intéresserait aux problèmes d'accessibilité.

Ce jour est arrivé et comme par miracle, le simple recrutement d'un ingénieur spécialiste a permis en un peu moins d'un an, d'aboutir à la programmation qui nous est soumise. Ce travail aurait pu, aurait dû, être mis en œuvre dès 2005. Il serait aujourd'hui achevé ou tout au moins bien avancé.

Sans vouloir accentuer vos regrets, les quelques 39 M€ prévus pour ces travaux dans les neuf années qui viennent, ne seraient qu'un vieux souvenir et laisseraient aujourd'hui -en cette période de budgets contraints- quelques marges de manœuvre, que votre Adjoint Richard Brumm affectionne tant.

Ce n'était manifestement pas votre priorité : c'est dommage et préjudiciable pour le quotidien des personnes handicapées, comme pour l'image de la Ville de Lyon.

En Commission Immobilier et Bâtiments, et Mme Rabatel vient de nous le répéter, il nous a été dit que lors de la présentation de l'Ad'AP en Commission Communale d'Accessibilité, les associations avaient réservé un accueil enthousiaste à la démarche. Je ne peux m'empêcher de penser qu'elles aussi se disaient : « Enfin... Et que de temps perdu ! ».

Je vous remercie.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chers Collègues, lundi dernier au Conseil de Métropole, c'est mon Collègue du 5^e arrondissement, Bertrand Artigny, qui intervenait sur le plan métropolitain. Je ne changerai pas le ton de l'intervention et me permets donc de répéter -mais c'est l'art de la pédagogie- et d'amplifier :

La première loi sur l'accessibilité date de 1975, celle-ci en faisait une obligation nationale. 40 ans que nos concitoyens, voisins, parents... porteurs d'un handicap, temporaire ou durable... 40 ans qu'ils attendent que des politiques, qu'ils soient de Gauche ou de Droite, ceci pour l'élu qui a parlé juste avant, de pouvoir se déplacer librement et d'avoir accès aux équipements !

40 ans, c'est long ! Et attendre encore neuf ans, c'est difficile ! Et, force est de constater que, sur ce sujet, les politiques menées ont été sans cesse en recul des ambitions affichées. Et que dire de certains professionnels qui œuvrent et accompagnent des hommes et des femmes en situation de handicap, mais qui considèrent que non, les aménagements là maintenant, c'est trop tôt et c'est trop lourds ! Quelle surprise pour les Ecologistes d'entendre certains de ces professionnels de toute proximité, s'exprimer ainsi !

La Ville n'est pas restée sans rien, la Ville avait lancé l'information et la sensibilisation avec le label Handi accueillant. Toutefois, effectivement, les décisions que nous avons tardé à prendre dans les années passées pèsent désormais lourd aujourd'hui dans nos dépenses, mais 9 M€ sur ce mandat de la Ville, c'est 9 M€ pour les citoyens de demain ! Et il faudra en mobiliser encore plus au mandat prochain !

D'autres instances vont aussi voter des schémas d'accessibilité, terriblement et urgemment utile au quotidien, puisqu'il s'agit des transports en commun et du SYTRAL. Bien entendu, Les Ecologistes, en appellent à la réalisation complète et rapide de ce schéma.

Pour ce qui est des commerces, nous espérons que les dynamiques collectives formelles portées par la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Lyon, ou informelles, dans le cadre du management de centre ville, ou encore avec des associations de commerçants, favoriseront l'information de chaque entrepreneur et la mise en place de solutions d'accueil adapté, comme l'a indiqué Thérèse Rabatel, avec sa collègue Fouziya Bouzerda.

Alors, les Ecologistes, ce jour, vont bien entendu voter cette stratégie de la ville, et demandent que les crédits à mobiliser, soient sanctuarisés, c'est le minimum que nous devons à l'ensemble des habitants, et en tout particulier à nos aînés ! Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1493 - Renforcement et élargissement du Plan Climat Energie Territorial (Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit du renforcement et de l'élargissement du Plan Climat Energie Territorial, permettez-moi de faire une introduction à ce dossier.

Dans quelques semaines, les Chefs d'Etats et de Gouvernements du monde entier, auront à ratifier un accord contraignant permettant de maintenir le réchauffement climatique mondial en dessous de la barre des 2 degrés.

Monsieur le Maire, personne ne détient l'intégralité de la solution, mais chacun a un levier spécifique à actionner. Les métropoles et les grandes villes de notre pays se sont déjà engagées dans des actions pragmatiques, avec de lourds engagements financiers. Quelquefois aussi, elles inspirent les politiques publiques nationales et internationales.

Elles ouvrent aussi des chantiers d'avenir pour combattre les principales sources de CO₂, que ce soit pour la consommation énergétique, la construction, les transports et la gestion des déchets, en créant des milliers d'emplois.

Au delà de solutions concrètes mises en place, ce sont de nouveaux « modes de villes » et de « modes de vie » qui s'inventent ! Lyon et la Métropole sont des exemples parlants et vivants.

A l'échelle de notre ville, c'est au quotidien, depuis des années, que nos services s'engagent sur le terrain, pour réduire nos consommations énergétiques et nos émissions de gaz à effet de serre. L'ensemble de nos actions concernant notre patrimoine et nos services a été formalisé dans la première version de notre Plan Climat, voté début 2013. Nous voulons aujourd'hui l'élargir et le renforcer et les premiers résultats sont là, puisque notre dernier Bilan Carbone affiche une diminution de 8 % de nos émissions de gaz à effet de serre sur trois ans. Pour atteindre les objectifs fixés par la loi dans ce domaine.

Je ne vous rappelle pas les 3 X 20, à savoir :

- Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010 ;
- Réduire de 20 % les consommations d'énergie en 2020 par rapport à 2010 ;
- Porter à 20 % la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique sur l'ensemble de notre patrimoine.

Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de qualité environnementale et de maîtrise de l'énergie sur notre patrimoine bâti (je citerai volontiers Julie Victoire Daubié, la crèche rue Pierre Delore, la Halle Diagona, l'école Louis Pergaud dans le 8^e, dont on vient de parler, la Cuisine centrale de Rillieux ou l'espace des 4 vents que nous avons inauguré vendredi soir).

Nous nous fixons des objectifs ambitieux pour la rénovation énergétique des bâtiments existants ou les constructions neuves jusqu'en 2020.

En second lieu sur l'éclairage public pour lequel la Ville mène depuis 1989 une politique de maîtrise de l'énergie, tout en améliorant le confort d'utilisation pour les Lyonnais...

Reconnue aux niveaux national et international, pour son action dans ce domaine, la Ville va développer son expertise sur le choix de meilleures technologies conciliant la consommation électrique, durée de vie et qualité de la lumière, lors des projets de rénovation ou pour les nouvelles mises en lumière.

Quant aux énergies renouvelables, pour atteindre les 20 % ENR en 2020, il nous faudra exploiter tous les potentiels de notre patrimoine municipal, en y implantant de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable (comme le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, le chauffage biomasse), mais aussi en ayant recours à des fournisseurs d'énergie renouvelable dans les marchés d'achat d'énergie de la Ville, qui vont bientôt paraître.

Bien entendu, le plan de déplacement de l'administration, pour réduire la part modale de la voiture dans les déplacements professionnels, de la gestion optimisée de déchets que produit la ville (notamment lors de travaux dans le bâtiment, la réduction des déchets de la restauration collective, par exemple) font partie des 31 actions pour une ville exemplaire qui contribue aux objectifs nationaux et limite son impact climatique...

Au delà de notre périmètre propre, nous devons également agir sur notre territoire, pour soutenir l'économie durable, encourager les filières sobres en carbone, et renforcer nos actions, pour inciter tous les acteurs locaux à s'engager davantage.

Ce volet « territoire » totalise 24 actions, qu'il s'agisse d'approvisionnement en énergie et d'aménagement du territoire (de nombreux projets expérimentaux et innovants sont en cours sur le territoire lyonnais notamment avec les compteurs communicants, tels Linky et Gaspar, les smart grids, avec Smart électrique Lyon, smart community, projet porté par le NEDO ou la ville va mettre à disposition l'un de ses bâtiments pour l'implantation d'une installation photovoltaïque qui alimentera les véhicules électriques du quartier Confluence, et puis le projet européen transforme, qui va être une zone test sur l'ensemble du nouveau quartier de la Part-Dieu, axé sur la planification énergétique), mais tout ce qui concerne aussi l'habitat ou encore les déplacements.

Ensuite, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour adapter la ville aux effets prévisibles du changement climatique. Sur la base du diagnostic de nos vulnérabilités, notre stratégie déploie 31 actions qui vont se décliner sur trois axes.

- 1^{er} axe : lutter contre la chaleur en ville, et je pense que vous avez tous entendu parler par exemple de la problématique des îlots de chaleur urbains. Là, nous allons décliner des actions qui vont viser à développer largement la végétalisation de la ville sous toutes les formes, notamment en amplifiant toutes ces trames vertes et bleues déjà en cours dans notre ville pour son rôle de climatiseur urbain. Bien entendu il y aura beaucoup d'autres actions ;

- 2^e axe : prévenir les nouveaux risques sanitaires liés à l'évolution du climat ;

- et enfin, le 3^e axe : « la sensibilisation, la communication, la concertation », essentiel à mes yeux car nous ne devons jamais oublier qu'au bout de la chaîne de nos politiques, nous avons des femmes et des hommes, souvent déjà fragilisés par la situation économique et sociale du pays. L'éducation à l'environnement doit être notre souci constant pour que tout citoyen soit en mesure d'apporter sa contribution, parler de toutes les énergies, interroger, comprendre, se forger un avis et proposer des actions.

Sur l'ensemble de ce plan d'action, notre approche restera réaliste et pragmatique. Nos objectifs sont chiffrés, budgétés et financés. Ils s'inscrivent pleinement dans le cadre du Plan de Mandat. Ils articulent le court et le moyen terme et ouvrent des perspectives pour l'avenir.

Comme vous le savez en 2013, pour davantage d'efficacité, nous avons choisi la méthode du label Citergie, développée en France par l'ADEME. Cette méthode internationale permet d'objectiver nos résultats et de les mesurer aux autres villes de France et d'Europe, grâce à un référentiel commun, dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue. Nous serons auditionnés le 12 octobre et nous faisons tout pour d'ici décembre obtenir enfin notre label.

Oui, notre Plan Climat renforce également nos liens avec la Métropole, en particulier en matière notamment d'urbanisme, d'habitat, d'énergie, d'eau et de déchets etc. Et c'est d'ailleurs ensemble que la Métropole et sa ville-centre se sont engagées dans la labellisation Citergie, ce qui constitue une première en France. Cette démarche partenariale s'étend également à l'ADEME et à l'Agence Locale de l'Energie. En interne, Citergie implique une véritable transversalité au niveau des services. Je tiens moi aussi à remercier aujourd'hui toutes les directions concernées pour leur volontarisme, leur dynamisme, et aussi l'ensemble des Adjointes, parce que le portage politique de nos actions climat-énergie concerne quasiment toutes les délégations.

Nous avons réuni plusieurs comités techniques et comités de pilotages pour mettre en avant des actions exemplaires et éditer un document qui va nous permettre de suivre le développement de nos 86 actions. Je dis merci à vous toutes et vous tous, je compte sur vous ! Car ce que nous touchons du doigt aujourd'hui, c'est à quel point le changement climatique impose aussi d'importants changements dans nos représentations, nos méthodes de travail et nos modes de gouvernance. Et Lyon est bien l'un de ces laboratoires où s'invente la ville de demain, un territoire sobre en énergie et en carbone, riche de coopérations, de partenariats et de solidarité, foisonnant d'innovations techniques et sociales pour ne laisser personne sur le bord de la route. Je vous remercie de votre attention pour cette longue introduction.

M. LE MAIRE : Donc, avant c'était au bord du chemin, maintenant c'est au bord de la route, on a agrandi !

M. LAFOND Luc : Merci Monsieur le Maire. A quelques semaines de la COP 21, (conférence de Paris sur le Changement Climatique), vous nous proposez un Plan Climat enrichi. Est-ce une opération de communication ou un engagement concret et précis de la Ville de Lyon dans la lutte contre le changement climatique sur son territoire ?

Cette COP 21 ambitionne de mener une révolution énergétique. A l'UDI, c'est une volonté et une ambition que nous partageons.

Nous pensons aussi que les villes ont un rôle central à jouer dans les politiques liées au changement climatique. Pour prendre le train de la révolution énergétique, la dynamique des territoires est essentielle.

La question n'est plus de savoir si oui ou non nous aurons à faire face à un changement climatique, mais de combien de degré ce changement impactera nos villes. A Lyon, les températures moyennes ont déjà augmenté de 1,5 degré entre 1980 et 2007, ce qui est considérable. Ce changement climatique observé depuis les années 80 représente une extension du climat méditerranéen vers le Nord. Dans notre ville, aujourd'hui, le

climat est devenu celui que connaissait Montélimar en 1980. Si l'on se projette en 2050, on devrait vivre à Lyon avec le même climat qu'à Madrid aujourd'hui.

Le phénomène de canicule qui a touché la France et tout particulièrement notre ville l'été dernier, a souligné l'importance de lutter contre les îlots de chaleur. L'enjeu est d'adapter un territoire urbain dense et construit comme Lyon à ces évolutions climatiques. Cela concerne directement les Lyonnais. L'îlot de chaleur particulièrement intense en période de forte chaleur amplifie localement le risque de stress urbain. C'est un grand défi pour nous comme pour les prochaines générations.

Le Plan Climat, défini par le Grenelle de l'Environnement de 2010, est un outil indispensable dans cette politique de lutte contre le changement climatique. Pour notre groupe, il doit être un document stratégique d'organisation et de planification de mesures d'atténuation et d'adaptation. L'innovation doit aussi être au cœur de ce Plan Climat pour en faire un outil puissant ; on ne résoudra pas les problèmes de demain avec les solutions d'hier.

Sur le volet atténuation, vous proposez un plan de rénovation énergétique des bâtiments municipaux de 25 millions d'euros. C'est une bonne chose et, il est temps de s'attaquer enfin à cette question pour réduire les gaz à effet de serre, mais aussi pour faire des économies de fonctionnement tout simplement.

Concernant l'adaptation, les grandes familles de solutions sont connues comme la végétalisation, la modification des revêtements, l'usage de l'eau, mais leur impact réel l'est moins. Pour le Groupe UDI, il faut regarder à très petite échelle, dans nos quartiers, pour chacune des solutions laquelle est la mieux adaptée à tel endroit avec la plus grande portée et efficacité.

Sur ce volet de votre Plan Climat, vous affichez beaucoup de bonnes intentions très générales. Il manque cependant des actions concrètes. Nous vous demandons d'intégrer dans le PLU, en cours de révision, des actions sur l'énergie et le climat pour chaque quartier. Un important travail a déjà été fait au niveau de la Métropole, le Grand Lyon à l'époque, pour identifier les vulnérabilités et cartographier les îlots de chaleur. Il faut capitaliser sur ce travail pour que Lyon soit exemplaire.

En conclusion, nous trouvons ce plan déséquilibré. Il va dans le bon sens sur le volet « atténuation », c'est-à-dire pour la réduction des gaz à effet de serre. Mais il est flou sur le plan « adaptation », des bonnes intentions mais pas d'objectifs précis, pas de chiffres et pas de projet.

Bref, pour faire de Lyon une ville avec une qualité de vie durable, du chemin reste à faire.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques remarques sur ce Plan Climat Energie Territoire de la Ville de Lyon.

J'avais eu l'occasion sur le rapport Développement Durable d'être un peu critique, mais cette fois ci, je ne le serai pas, d'abord parce que j'ai souvent dénoncé l'aspect un peu catalogue et l'absence de stratégie. Je trouve que petit à petit les choses se précisent et on sent que les priorités se fixent. Je ne sais pas si c'est sous notre influence que les choses avancent, et je m'en réjouis.

Un mot cependant pour dire que sur cet aspect là, bien sûr, on est sur un champ beaucoup moins large que celui du rapport développement durable, notamment toute la dimension sociale de l'action du développement durable. J'en profiterai pour rappeler à notre Collègue Emile Baume que les grandes lois sur le handicap ont quand même été votées par des majorités de droite, et sur ce plan là, il est vrai que nous n'avons pas trop de leçon à recevoir.

Le deuxième satisfécit Madame Gay, c'est sur l'élargissement au territoire. J'avais dénoncé la réalisation du bilan carbone qui portait seulement sur les SCOP 1 et 2. Beaucoup sur les bancs de votre majorité, dans d'autres hémicycles, disaient que de ne pas intégrer le Scop 3 était une erreur. Je vois que vous avez ouvert une porte, j'espère que cette porte ouverte s'ouvrira définitivement lors de la mise à jour du prochain Bilan Carbone et que, sur cette partie territoire, vous procéderez également à la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre puisque l'activité de la Ville, au-delà de son patrimoine et de ses services, induit beaucoup d'émissions de gaz à effet de serre, et qu'en avoir simplement conscience permet souvent de pouvoir entraîner un certain nombre d'actions qui permettent d'améliorer les choses.

Alors il y a deux choses sur lesquelles nous serons vigilants, une chose plutôt interne mais qui est la question de la composition de la donnée : comment on compte une émission de gaz à effet de serre ? C'est une donnée multipliée par un facteur d'émission, la question de la composition de la donnée est quelque chose

d'intéressant, je serai d'ailleurs intéressé pour avoir la connaissance plus précise de la façon dont les choses se passent.

Deuxième sujet de vigilance, ce sera le pilotage et le suivi des 80 actions parce que, en effet, même si les actions sont un peu plus précises qu'elles ne l'étaient précédemment, la question du pilotage et du suivi des actions est essentielle. Il faut réussir à élargir la connaissance des différentes actions engagées car dans ce domaine-là, plus la connaissance des actions est partagée, plus l'efficacité est grande, et j'ai la conviction que la somme des petits gestes produit souvent de grands résultats et donc, pour que nous soyons nombreux à accomplir ces petits gestes qui permettent d'améliorer les choses, et bien il faut que les choses soient plus partagées.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, la délibération sur un nouveau Plan Climat Energie pour notre ville a une grande importance, à moins de 3 mois de la COP 21. Les territoires ont en effet un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le changement climatique soit par leurs actions sur leurs bâtiments ou par le développement de déplacements non polluants, mais aussi par des campagnes d'information et de sensibilisation de la population et des entreprises, voire encore la mise en place de certaines aides comme celles à l'isolation de logements.

Cette délibération élargit le périmètre du Plan Climat Energie Territoire de la Ville de Lyon. Il était jusqu'à présent centré sur le patrimoine et les services de la ville, il est étendu au territoire de Lyon et un nouveau volet est ajouté : le volet adaptation au changement climatique. C'est une bonne évolution car elle permettra de traiter cette question de façon plus globale et d'être mieux en cohérence et en lien avec les actions du Plan Climat de la Métropole de Lyon.

Dans ce nouveau plan, des objectifs précis en terme de baisse d'émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la consommation d'énergie et de l'augmentation de production d'énergies renouvelables sont quantifiés pour 2020 pour le périmètre ville (patrimoine et services). Des montants d'investissements sont mis en face de différentes actions. Nous le verrons dans la délibération qui suit avec un engagement de 5 millions d'euros pour des travaux d'économie d'énergie et de développement d'énergies renouvelables, soit la moitié du plan d'investissement énergétique et durable du mandat.

Un suivi annuel est annoncé avec des indicateurs toujours sur le périmètre Ville. L'obtention prochaine du label Citergie aidera à ce suivi. Celui-ci est en effet très important car il permettra de vérifier où l'on en est par rapport aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie fixés pour 2020, et 2020 c'est la fin de notre mandat. Un point d'étape est prévu à mi-mandat et nous souhaitons qu'il permette de réorienter les investissements et d'investir plus pour le climat si nécessaire.

Concernant le volet adaptation sur le territoire de la Ville de Lyon, les enjeux de rénovation énergétique des logements et de promotion des déplacements alternatifs à la voiture individuelle sont importants dans la lutte contre le dérèglement climatique. La Ville de Lyon, en lien avec la Métropole, a un rôle important à jouer dans ces domaines. Une nouveauté à souligner est la participation de la ville au soutien à la rénovation énergétique de logements. Nous aimerions avoir plus de précisions sur ce point.

Sur la question des déplacements, le développement de zones apaisées est très attendu. Dans le mandat précédent, les moyens ont été mis sur la zone 30 de la presqu'île, il nous faut dans ce mandat développer des zones apaisées dans les cœurs de quartier, c'est cela qui facilite le développement des modes actifs. Pour le vélo, des mesures comme les doubles sens cyclables et les cédez-le-passage aux feux sont des mesures qui favorisent grandement le déplacement du cycliste, et surtout le font descendre des trottoirs où encore trop souvent certains se réfugient. Ces mesures sont déjà en partie en place, nous pensons qu'il faut accélérer dans ce domaine et communiquer sur ces nouvelles mesures.

Enfin, concernant le stationnement sur voirie qui est resté compétence de la ville, il est largement admis que le développement du stationnement payant dissuade les déplacements domicile-travail en voiture et encourage un report sur d'autres modes de déplacement. Il nous faudra dégager des moyens pour continuer son extension, ainsi que celui de parkings relais en périphérie.

Toutes ces mesures seront aussi bénéfiques pour la qualité de l'air. Rappelons que notre ville connaît encore trop souvent des pics de pollution et surtout une réelle pollution de fond qui est néfaste pour la santé. Le fait que la Métropole ait été retenue pour l'appel à projets Villes respirables -c'est vendredi que cette

annonce a été faite- est une bonne nouvelle. Il nous faut maintenant avancer sur la réalisation des actions annoncées.

Nous voterons favorablement ce rapport.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'année 2015 est une année cruciale dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nous en sommes particulièrement conscients à Lyon où nous avons accueilli les 1^{er} et 2 juillet derniers le sommet mondial Climat et Territoires, en préalable à la conférence intergouvernementale sur le climat, la COP 21, qui se tiendra à Paris en fin d'année.

Cette négociation internationale est indispensable pour limiter notre impact sur le climat, mais elle ne pourra produire aucun résultat sans l'engagement quotidien des villes qui sont en première ligne de ce combat parce que les territoires urbains concentrent à la fois les activités, les risques, mais aussi les solutions et les innovations à même de nous permettre de relever ce défi. L'inauguration de l'ensemble Hikari dans le quartier de la Confluence, premier îlot mixte à énergie positive d'Europe, l'a bien montré en cette rentrée.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que saluer le renforcement et l'élargissement de notre Plan Climat Energie, document clé de notre politique de développement durable adopté en 2013.

En premier lieu, nous renforçons notre action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par le patrimoine et l'activité de notre collectivité : c'est notamment le plan ambitieux de 10 millions d'euros sur le mandat pour la rénovation énergétique des bâtiments. Nous franchissons ensuite une nouvelle étape en élargissant notre plan d'action à l'ensemble du territoire, afin d'encourager les démarches vertueuses et durables dans les transports, l'aménagement, la sensibilisation aux bonnes pratiques.

Enfin parce que, quoi qu'il arrive, les effets du réchauffement climatique se feront ressentir sur notre ville, le nouveau volet adaptation vise à les atténuer et à s'y adapter.

Ce qu'il faut souligner, c'est que ce Plan Climat Energie traduit la volonté que nous avons à Lyon de toujours associer écologie et économie d'une part, car ce plan d'action contribue à réaliser pour notre collectivité des économies en terme de dépense énergétique qui représentent, je vous le rappelle, pas moins de 20 millions d'euros par an pour la consommation d'électricité et de chauffage ; et d'autre part car la mise en œuvre de ces actions permettra de dynamiser les filières d'avenir, l'économie verte et durable sur notre territoire : ce sont donc des investissements doublement vertueux.

Enfin, car ici et là certains dénoncent un catalogue de bonnes intentions, je veux rappeler une chose, la lutte contre le changement climatique ne peut s'affranchir d'une transformation des pratiques, des comportements, des mentalités, autant d'éléments qui, sans être toujours quantifiables, n'en sont pas moins essentiels pour obtenir des résultats concrets. L'évolution de notre processus achat, en renforçant les critères énergie-climat dans nos marchés publics ou encore le développement des actions de formation et de sensibilisation s'appuient sur des coûts internes, mais leur impact n'en sera pas moins conséquent sur notre bilan carbone et énergétique.

Le groupe Lyon Centristes et Indépendants votera donc favorablement ce Plan Climat Energie ambitieux.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais à mon tour au nom du Groupe Socialiste, saluer ce plan d'action qui vient renforcer et élargir le plan climat et énergie que nous avons voté en 2013, qui est d'ailleurs lui-même une déclinaison de celui du Grand Lyon, aujourd'hui Métropole.

Le contexte a été donné bien sûr par la perspective de la COP 21 en décembre, mais faut-il rappeler que l'objectif des 3 fois 20 qui est celui de notre plan climat et énergie est une déclinaison des engagements européens, suite aux accords de Kyoto. Il y a bien sûr la loi sur la transition énergétique que nous devons mettre en œuvre dans les territoires et enfin, ce qui est passé un peu plus inaperçu pour certains, mais vous avez sans doute vu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les 17 objectifs mondiaux du développement qui font se rejoindre l'agenda de l'aide au développement de l'agenda du développement durable.

Dans quelques semaines, la COP 21, ce qui veut dire que 195 pays plus l'Union Européenne vont, nous l'espérons, aboutir à un accord, permettant un réchauffement de notre planète qui ne soit pas supérieur à 2°. Evidemment, nous espérons tous cet accord, mais une fois l'accord obtenu, la mise en œuvre passe notamment et beaucoup par les actions mises en œuvre par les collectivités territoriales, faut-il le rappeler.

Rien qu'en Europe, les villes, les métropoles, c'est 75 % de la population mondiale, 75 % de la consommation d'énergie autant que des émissions de gaz à effet de serre, autant dire qu'elles sont à la fois le lieu du problème et de sa résolution. Il y a bien sûr nécessité d'adopter ce plan ambitieux, c'est ce que font la Métropole et la Ville de Lyon.

Je voudrais rappeler et saluer les objectifs en termes d'adaptation, car le réchauffement est bien là à Lyon avec ses conséquences en termes de canicule, d'inondation, de modification des écosystèmes. Pour notre agglomération, ce plan climat a effectivement identifié les vulnérabilités : les pics de chaleur avec ses risques sanitaires, les fortes précipitations avec les risques de glissement de terrain sur nos balcons, et donc des politiques d'adaptation, cela veut dire des politiques d'urbanisme adaptées, une veille sanitaire et effectivement une sensibilisation de notre population et tout cela n'est pas oublié par ce plan climat-énergie territorial.

Bien sûr il y a notre contribution à l'atténuation, c'est-à-dire à la réduction des émissions. Cela veut dire sobriété énergétique, efficacité énergétique. Dans le cadre de nos compétences, mais cela a déjà été dit et je ne vais pas le rappeler, mais au-delà de la rénovation de nos bâtiments, au-delà du travail sur l'éclairage public, c'est évidemment l'ensemble de nos politiques d'urbanisme qui sont réinterrogées pour continuer à lutter contre l'étalement urbain, densifier le bâti, développer les transports en commun et les transports doux. C'est une nouvelle organisation de la ville qui s'impose à travers ces objectifs fixés par notre plan climat-énergie territorial.

Mais il se trouve que lorsque l'on dit que 75 % des émissions de gaz à effet de serre se font dans les villes et les agglomérations, si l'on regarde de plus près, on se rend compte qu'un tiers seulement de ces émissions sont issues de nos compétences directes et ce volet territoire qui a été rappelé, nous oblige à travailler dans une démarche partenariale avec les entreprises pour les accompagner vers la voie de la performance énergétique, avec la promotion immobilière, à la fois pour aboutir à d'autres projets comme Icarus mais aussi relever le défi énergétique de l'habitat privé, avec les industriels pour la valorisation de la chaleur qui sort de nos industries, la chaleur « fatale », et avec les citoyens pour lesquels nous devons mettre en place des actions de sensibilisation.

Cette politique porte ses fruits, c'est ce que nous démontre le label Citergie, mais nous devons aller encore plus loin et c'est abordé dans ce plan climat-énergie territorial. Avec toutes ces mesures nous agissons pour la maîtrise de la demande en énergie. On peut aussi agir sur l'offre d'énergie renouvelable. Lorsque l'énergie en France était le nucléaire, le charbon, la politique énergétique c'était l'Etat. Avec le développement des énergies renouvelables : hydraulique, biomasse, bois, solaire, éolien, chaleur fatale, il y a désormais une multitude de porteurs d'énergie qui sont disséminés partout sur le territoire et notre collectivité, avec en plus la compétence énergie acquise récemment par la Métropole. Elle a vocation, beaucoup plus qu'avant, à accompagner la montée en gamme de ces énergies renouvelables dans notre mixte énergétique : la valorisation des déchets notamment, la structuration de la filière bois, la récupération de la chaleur industrielle. Dans tous ces domaines, notre collectivité a évidemment un rôle à jouer.

Ce plan d'actions ambitieux est à l'horizon 2020. Il engage à la fois tous nos services mais également tous les partenaires de notre territoire, entreprises et citoyens pour de nouvelles innovations qui nous permettront de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais adresser les félicitations du jury à Mme Gay.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1514 - Poursuite des opérations 60021834 « aménagements et réfection des salles municipales 2015-2020 », 60021833 « aménagements pour les services municipaux 2015-2020 », 60021835 « charges de copropriété en investissement 2015-2020 », 60021836 « frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020 » et lancement de l'opération 60021846 « aménagements domaine privé 2015-2020 » - Affectation d'une partie des AP 2015-2, programme 00008, 2015-17, programme 20020 et 2015-1, programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de l'affectation d'une partie des AP pour un certain nombre d'opérations. Je pense aux aménagements et réfections des salles municipales, l'aménagement pour les services municipaux, les charges de copropriété, les frais notariés, les acquisitions.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1428 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du Pavillon Rives de Saône consentie par la Métropole au profit de la Ville de Lyon / Service archéologique (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Je voudrais simplement présenter cette délibération à propos de la convention d'occupation temporaire du Pavillon Rives de Saône que chacun connaît.

Nous souhaiterions le mettre à disposition de notre service archéologique environ un jour par mois, pour augmenter la capacité de médiation très importante dans ce lieu qui a accueilli plus de 78 000 visiteurs depuis son ouverture et qui permet d'expliquer le projet Rives de Saône. Compte tenu des travaux archéologiques qui seront menés, il nous paraissait intéressant de rajouter le service archéologique assez régulièrement dans ce lieu.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Enfin, vous avez trouvé une raison d'être à cette CHERE maison du projet... Il faut bien tenter de justifier les 800 000 € dépensés pour cette construction discutable à bien des égards...

Nous concevons l'utilité d'un tel lieu pour accompagner les grands projets d'aménagements urbains. Et cela avait d'ailleurs plutôt bien fonctionné pour les Berges du Rhône à la Confluence...

Mais reconnaissez que sur ce dossier, c'est un fiasco. Au moins les Lyonnais auront-ils un petit retour sur cet investissement en découvrant le résultat des fouilles effectuées dans le cadre des travaux du parking Saint-Antoine.

Plus sérieusement, pouvez-vous nous indiquer combien de temps les Lyonnais vont devoir subir cette tache dans le paysage, alors que son démantèlement était prévu, il y a quelque temps, dans le Val de Saône ?

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, quand vous avez inauguré ce pavillon des Rives de Saône, à l'époque, j'étais déjà intervenu pour dénoncer ce projet pour plusieurs raisons.

- D'abord le coût : 800 000 €, tout à fait excessif compte tenu de son objectif.

- Le manque de concertation avec les riverains du quai Saint-Antoine, qui ont vu pousser ce bâtiment, sans avoir été concertés, ni même informés du projet.

- Le risque d'une structure massive, à l'esthétique discutable, à l'angle du pont Maréchal Juin, pour présenter aux Lyonnais votre projet des Rives de Saône, dont on pouvait imaginer à l'époque qu'elle serait la plupart du temps vide. Et je ne parle pas des places de stationnement supprimées à cette occasion.

Hélas, je crains que nous ayons eu raison !

Prévu jusqu'en 2019, si j'en crois les informations que vous nous avez données au moment de son inauguration, ce pavillon n'a toujours pas trouvé sa place, au sens propre comme au sens figuré. Je sais qu'à l'époque vous aviez déjà prévu d'y organiser des expositions temporaires. Vous saviez déjà que ce bâtiment n'attirerait pas les foules, et qu'il fallait le faire vivre avec d'autres expositions. Cela même aurait dû vous alerter.

Aujourd'hui, ce sont donc les services archéologiques de la Ville de Lyon qui vont organiser des actions de médiation, conférences et ateliers sur une journée par mois.

Je crains que cela ne comble pas le vide sidéral de ce lieu délaissé par les Lyonnais. Il fait partie des investissements démesurés de votre politique, où l'urbain n'est pas toujours associé à l'humain, comme vous le dites souvent, mais au rayonnement de votre propre image.

800 000 € pour ce pavillon, c'est aussi démesuré que les 4,5 M€ investis pour les animations dans le tunnel mode doux de la Croix-Rousse. Et je ne reviendrai pas sur la comparaison avec les 200 000 € par an qu'il manquait pour la survie de l'internat Favre que vous avez fermé.

En ces temps de « vache maigre », les Lyonnais assistent impuissants à une situation paradoxale, où vous demandez des efforts à tout le monde avec des augmentations d'impôts et de taxes en tout genre, alors que vous avez été dispendieux dans vos investissements passés.

Après avoir été cigale, vous voulez être fourmi... La transformation, dans ce sens, est difficile. Pour ma part je ne suis pas convaincu, et je pense que les Lyonnais non plus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Comme vous l'avez souligné vous-même, ce pavillon va nous être très utile pendant toute la durée des travaux du parking Saint Antoine, puis de ce beau projet des terrasses de la Presqu'île.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1329 - Lyon 1^{er} - Déclassement d'un local d'une contenance de 65 m² environ situé place Louis Pradel - Parcelle AS 118 - EI 01031 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1356 - Approbation de 4 conventions de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour la maintenance des systèmes de contrôle d'accès et d'anti-intrusion, la réalisation des études de contrôle technique des bâtiments, la réalisation de missions de coordination en matière de systèmes de sécurité incendie -SSI-, la mise en place d'un accord-cadre relatif à des travaux à réaliser sur le patrimoine des 3^e, 6^e arrondissements et rive gauche de la Ville de Lyon (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1404 - Caluire et Cuire - Cession de mitoyenneté d'un mur par la Ville de Lyon au profit de la Société SNC European Homes sis 36 rue Coste - EI 99025 - (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1405 - Lyon 3^e - ZAC les Jardins de la Buire - Cession à titre gratuit par la Ville de Lyon d'une parcelle de terrain située au droit des 3 et 5 rue Danielle Faynel-Duclos - EI 03335 - N^o inventaire 03335 T 001-02 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1407 - Lyon 8^e - Groupe scolaire Simone Signoret - Extension - 2 rue des Alouettes - Opération n^o 08274002 – Lancement de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n^o 2009-2, programme n^o 00006 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1410 - Gratuités de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Ensemble scolaire Charles de Foucauld - Association Entrez les Artistes - Association Que leur mort survive - Cercle de Bellecombe Lyon - APES - le Refuge - Association Verra Muse - Conseil de quartier Montchat - Théâtre Ishtar - Ciné de Montchat - OGEC collège Pierre Termier - Générations mutualistes - Association Polydom soins - Cie Entrelas Koncept - Association Pour un sourire d'enfant - GONES Force 6 - ARCIS - Espace 44 - MJC Vieux-Lyon - Espace jeunes 6^e - MJC Montchat - Association sportive collège Molière - Montant total des exonérations : 16 288,41 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1437 - Aménagement d'une nouvelle bibliothèque dans le Quadrilatère du 6^e arrondissement - 35 rue Bossuet à Lyon 6^e - Opération n^o 06015682 – Lancement des travaux, adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n^o 2009/1, programme 00005 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1445 - Réhabilitation du silo de la bibliothèque de la Part-Dieu - 30 boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3^e - Opération n^o 03047635 - Lancement des études et des travaux préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n^o 2009-1, programme 20005 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1446 - Relocalisation de la Société Académique d'Architecture de Lyon – 32 cours Bayard à Lyon 2^e - Opération n^o 02062544 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n^o 2009-1, programme 00005 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1447 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1462 - Approbation et autorisation de la signature de la convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un local situé avenue du Plateau à Lyon 9^e au profit du groupement d'intérêt public -GIP- « Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon » – EI 09296 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1468 - Approbation de la convention tripartite Ville de Lyon/Trésorerie municipale/Société Eau du Grand Lyon relative à la mise en oeuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses liées à la fourniture d'eau potable (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1479 - Lyon 2^e - Cession d'un tènement bâti situé 69-70 quai Perrache au profit de la SPL Confluence - EI 02 250 - Numéros inventaire 02250 A 001-01 - 02250 T 001-01 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1480 - Lyon 2^e - Approbation du protocole d'accord tripartite entre la Ville de Lyon, la SCI Victor Hugo, l'Association diocésaine de Lyon et la paroisse de Saint-François de Sales visant à régulariser les mises à dispositions et circulations 13 rue Auguste Comte - EI 02053 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1488 - Lyon 2^e - Convention pluriannuelle d'occupation du domaine public consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon et autorisant la mise à disposition d'une partie de la place Carnot située dans le 2^e arrondissement pour les besoins du Marché de Noël – EI 02 097 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1501 - Plan d'investissement énergétique et développement durable - Opérations 60021840 «PCET - Production d'énergie renouvelable» et 60021845 « PCET - Travaux d'économie d'énergie» - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-3, programme 20020 (Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1503 - Lyon 2^e - Autorisation sollicitée par la SASP Lyon Hockey Club «Les Lions» de déposer une demande de permis de construire pour deux bungalows sur une partie du terrain de la patinoire Charlemagne situé 100 cours Charlemagne - EI 02 061 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1505 - Patrimoine bâti de la Ville – Poursuite des opérations n° 60021831 «Réfection couvertures étanchéités 2015-2020» et n° 60021828 «Remplacement des systèmes de sécurité incendie 2015-2020» - Lancement de l'opération n° 60021841 «Mise en conformité et sécurité des façades 2015-2020» et affectation complémentaire d'une partie des AP 2015-10, 2015-11, 2015-12 - Programme 20020 «Conservation du patrimoine bâti Tous secteurs» (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1508 - Lyon 2^e - Mise en accessibilité du Groupe Scolaire Condé - 44, rue de Condé - Opération n° 02007001 - Modification du marché de travaux du lot 1 « Démolition – Maçonnerie - Fondations spéciales » (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1510 - Lyon 4^e et 8^e - Echange avec soulte de parcelles de terrain nu sise 27 rue Pernon lyon 4e avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône - EI entrant 04160 - N° inventaire : 04160T001-01 - EI Sortant 08241 - N° inventaire 08241T001-02 – opération 04160001, lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1511 - Opération n° 60021847 «Accessibilité - réalisation de travaux et équipements -1^{re} période de l'Ad'AP-» et opération n° 60021848 «Accessibilité - études patrimoniales et autres 2015-2020» - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 20020 (Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1522 - Lyon 5^e - Acquisition d'un tènement en emplacement réservé situé 3 impasse du Général de Luzy, suite à une préemption exercée par la Métropole – EI 05344 - Numéros inventaire 05344A001 – 05344B001 – 05344T001-01 - Opération 05344001 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 «Aménagements Espaces Publics et verts 2015-2020», programme 00012 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/1406 - Lyon 7^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association Habitat et Humanisme Rhône du terrain sis 24, avenue Jules Carteret à Lyon 7^e - EI 07286 (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

(Adopté.)

2015/1467 - Approbation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5^e, au profit de l'Association ALPARA - EI 05055 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1464 - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire avec l'Association « Envie Partagée », pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un terrain municipal situé quai Rambaud à Lyon 2^e, pour un usage de jardin partagé (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté.)

2015/1471 - Renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite des locaux au profit de la Mutuelle Petite Enfance Loup 9, pour le Relais d'assistante maternelle Baby Loup, sis 53 bis rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9^e - EI 09316 (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

2015/1512 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un tènement situé 3 rue du 1^{er} Film à Lyon 8^e, au profit de la Maison de l'enfance de Monplaisir (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

2015/1502 - Attribution d'une subvention de 125 000 euros pour les travaux de rénovation de la Grande Synagogue de Lyon, quai Tilsitt à Lyon 2^e - Approbation de la convention financière - Opération 02SYNAG3 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3, programme 20005 (Direction de la Construction)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vous propose de soutenir la troisième tranche de la rénovation de la Grande Synagogue, l'un des éléments les plus originaux du patrimoine architectural de Lyon, témoin aussi de la diversité culturelle et religieuse de notre ville.

La Grande Synagogue est un lieu de mémoire fort que les miliciens de Paul Touvier ont tenté en vain d'annihiler durant l'Occupation. Sa préservation est donc doublement nécessaire pour la Ville, au titre d'un monument inscrit, et au titre de la mémoire et de la défense d'un aspect majeur de la vie lyonnaise, le respect qui permet un vivre ensemble serein et constructif.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2015/1482 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire avec l'Association «Canoë Kayak Lyon Oullins La Mulatière», pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un terrain municipal situé au sein du parc des berges 3 rue Antonin Perrin/Quai du Canada à Lyon 7^e (Direction des Sports)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous approuvons cette disposition au profit du club Canoë Kayak Lyon Oullins La Mulatière. Je profite d'ailleurs de ce rapport pour féliciter l'Association, du très beau succès sous le soleil de la dernière édition de Lyon Kayak, les 19 et 20 septembre derniers.

A quelques pas du Parc des Berges, vous le savez bien, un autre site attend un nouvel avenir, je vous ai déjà interrogé plusieurs fois à ce sujet, je veux bien évidemment parler des grands équipements sportifs de Gerland : le Stade et le Palais des Sports.

La semaine dernière, Tony Parker a annoncé sa volonté de construire à Gerland son académie de basket. C'est un très beau projet, un projet privé ambitieux, qui peut effectivement être le point de départ d'une deuxième vie pour le site sportif de Gerland.

Pour la réalisation de ce projet, la presse indique que la Métropole de Lyon céderait 14.000 m² de la plaine de jeux de Gerland. Une triple question :

1/ Est-ce d'abord exact ?

2/ Ce point m'interpelle : en effet, que vont devenir les clubs sportifs qui utilisent actuellement ces terrains ?

3/ De manière plus locale : où pourront jouer les jeunes du 7^e arrondissement en terme de terrains de sport de proximité ?

En réalité, Monsieur le Maire, vous cultivez l'ambiguïté et le contre-pied permanent, faute d'avoir anticipé le départ de l'Olympique Lyonnais et surtout, faute d'un projet global crédible pour l'avenir du site de Gerland ! Monsieur le Maire, quelle ambition avez-vous pour le site sportif de Gerland ? Oui, nous avons besoin d'une véritable vision et non pas d'une politique opportuniste surfant sur les initiatives des uns et des autres.

Vous avez toujours soutenu le projet du stade de l'OL à Décines. On aurait pu penser que parallèlement, vous ayez anticipé pour donner un nouvel élan au site de Gerland ! D'autant plus, je le rappelle, qu'une mission d'information a fait un travail important, propre à alimenter les réflexions pour imaginer un nouveau futur pour le stade de Gerland et les équipements sportifs du site.

C'était il y a déjà six ans ! Les avis de cette mission ont fait « pschitt » et c'est très regrettable ! Que de temps perdu, que d'énergie dépensée pour rien !

A l'automne, vous aviez parlé de GL Events et du LOU... suscitant aussitôt des réactions journalistiques de M. Aulas et M. Ginon... L'un craignant une concurrence, l'autre, peu pressé de quitter le Matmut Stadium.

Un des arguments pour séduire les investisseurs étrangers est le cadre de vie. Comme vous l'aviez vous-même reconnu, les classes moyennes que l'on cherche à attirer, sont beaucoup plus exigeantes en matière d'équipements, de loisir, de culture. *« Cela fait partie de l'équation marketing, que de répondre à ces demandes pour pouvoir attirer des investisseurs »*, aviez-vous dit.

Entièrement d'accord, mais votre absence de projet pour le site sportif de Gerland est le « maillon manquant » de votre stratégie urbaine pour Gerland !

Pour le Groupe UDI, il est urgent et indispensable de raccrocher le « wagon Grand Stade » au train de la mutation urbaine globale que connaît Gerland. Et donc, d'imaginer une nouvelle vocation au Palais des Sports, ainsi qu'au Stade, qui sont la signature urbanistique de Gerland et qui peuvent participer au renouveau et à l'attractivité de ce quartier.

Oui, Monsieur le Maire, Gerland, comme le reste de la Métropole, a besoin d'une vision globale de développement. Je vous remercie.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, tout d'abord puisqu'il s'agit de sport associatif en liaison avec l'eau, je souhaite féliciter mon camarade Yann Cucherat pour cette délibération qui poursuit le travail que nous avons engagé à une époque déjà lointaine avec Gilles Buna et Thierry Braillard, pour que Lyon Canoë Kayak puisse trouver une base logistique sur le Rhône, en l'occurrence le Parc des Berges.

Je me réjouis d'autant plus que l'édition de cette année a été extraordinaire avec 2 000 participants, comme l'a signalé la précédente intervention. J'y vois la preuve d'un intérêt grandissant du public pour cette discipline.

J'y vois également la preuve du succès des aménagements successifs que nous avons réalisés pour mettre en valeur nos berges, hier celles du Rhône, aujourd'hui celles de la Saône.

Ces aménagements permettent de mettre en valeur notre trame bleue, à laquelle nous tournions le dos. A elle seule, cette trame bleue représente 10 % de notre patrimoine naturel, un patrimoine désormais accessible et dont le parcours permet de découvrir l'histoire architecturale de notre ville labellisée UNESCO.

Elle représente également la colonne vertébrale de la ville nature que nous mettons en œuvre petit à petit autour des axes Nord/Sud, auxquels les collines à l'Ouest et la plaine à l'Est doivent être reliées à terme.

Je ne doute pas que la fin des aménagements des rives de Saône à la Confluence et des Terrasses de la Presqu'île donneront une nouvelle fois envie de découvrir la ville autrement. A pied, à vélo, en trottinette, et bien entendu en canoë kayak ! Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Quelques mots pour M. Geourjon.

Je ne sais pas s'il lit toujours la presse, et s'il la lit toujours avec exactitude. Je crois que bien évidemment la feuille de route est tracée. Elle l'était d'ailleurs depuis longtemps : je rappelle que depuis que nous avons lancé le projet du Grand Montout, nous avons dit que nous allions créer ce stade pour l'Olympique Lyonnais.

Evidemment que le stade de Gerland ne resterait pas vide. Et donc nous avons travaillé pour faire venir le LOU Rugby dans un stade qui soit rénové, réadapté pour le rugby, c'est-à-dire environ une vingtaine, peut-être un peu plus, de milliers de personnes. C'est donc le projet sur lequel nous travaillons.

Le deuxième projet : celui de l'Académie Tony Parker et je rassure M. Geourjon qui n'a sans doute pas vu les plans qui étaient adjoints, mais ils ne se trouvent pas évidemment sur les terrains de la plaine de jeux, mais juste à côté du parking qui se trouve devant le Palais des Sports.

Les troisièmes occupants de Gerland, seront la Ligue de Football qui va prendre l'ancien siège de l'Olympique Lyonnais.

Et puis, nous avons par ailleurs procédé à la rénovation du skate park.

Enfin pour le Palais des Sports : on va le laisser pour le libre usage des petits clubs lyonnais, puisqu'évidemment on aurait pu le rénover, mais à ce moment-là, c'est vrai que cela aurait pu faire concurrence à d'autres lieux.

Il est clair que, par exemple, sur tout ce qui est « événementiel », il faut faire attention que les salles ne se cannibalisent pas l'une l'autre. Et donc pour nous il ne s'agissait pas de porter le projet d'une nouvelle salle des sports qui aurait pu devenir une sorte de Zénith.

Donc, voilà, on a l'ensemble de la continuité, depuis le Grand Montout jusqu'à ce Palais des Sports. Bien entendu, tout ceci doit se phaser dans le temps : il faut déjà, évidemment, que le Stade de l'Olympique Lyonnais au Grand Montout puisse prendre son essor. C'est je pense ce qui va se réaliser au cours des mois et des années prochaines. Et puis ensuite, nous allons porter le projet, si je prends dans le temps, de la Tony Parker Académie, sur laquelle les choses sont déjà relativement avancées, puis ensuite nous aurons le projet du LOU Rugby et ainsi nous aurons rééquipé l'ensemble de notre Métropole d'un point de vue sportif.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1330 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association «Favorite Boule», dans le cadre du Championnat de France Bouliste les 24-26 juillet 2015 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/1349 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association « La Rage » pour l'organisation de la manifestation « BMX Street Station » les 3 et 4 octobre 2015 dans le 7^e arrondissement (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/1361 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association «Lyon Ultra Run» pour l'organisation de la 2^e édition de «Lyon Urban Trail by night», le 7 novembre 2015 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/1362 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association «Culture of Movement» pour l'organisation de «Com'in Lyon», rendez-vous de BMX au gymnase Jean Moulin dans le 5^e arrondissement de Lyon, le 15 novembre 2015 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/1363 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association « Body art athlètes de rue » pour l'étape française de qualification de la « coupe du monde de Street Workout », le 24 octobre 2015 sur la place Bellecour à Lyon 2^e (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1365 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association « Union des joueurs sauveteurs de la Mulatière », pour l'organisation de la « coupe de France de Joutes Nautiques », du 24 au 26 juillet 2015 à la darse nautique de Confluence à Lyon 2^e (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1366 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association Génération Oxygène pour l'organisation de « Run in Lyon » le 4 octobre 2015 dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 9^e arrondissements - Approbation d'une convention mixte. (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1368 - Attribution d'une subvention d'équipement de 3 500 euros au Tennis Club Municipal du 5^e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1369 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 35 000 euros à l'Association «Lyon Duchère A.S.» (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1370 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1374 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2015/1376 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2015/1483 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association Laïque Gerland la Mouche, pour la mise à disposition de locaux, à titre gratuit, au gymnase Victor Lagrange situé 64 rue Victor Lagrange à Lyon 7^e (Direction des Sports)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1486 - Demande d'application d'une gratuité partielle dans le cadre de la redevance d'occupation de locaux mis à la disposition de l'Office des Sports de Lyon sis 419 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e (Direction des Sports)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE

2015/1306 - Dénomination d'un espace public à Lyon 8^e : «Jardin Lily Eigeldinger» (Direction Déplacements Urbains)

2015/1307 - Dénomination d'un espace public à Lyon 8^e : «Espace Rosette Contet» (Direction Déplacements Urbains)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Il s'agit de dénommer, Monsieur le Maire, un espace public Jardin Lily Eigeldinger et un autre espace Rosette Contet, décédées respectivement en 2013 et 2012. Ces deux personnalités éminentes du 8^e arrondissement avaient en commun leur engagement lors de l'Occupation.

Mme Gay, élue de l'arrondissement, va leur rendre hommage. Avis favorable de la Commission.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, sa fille et son gendre étaient dans l'assemblée mais ont été dans l'obligation de quitter les rangs des invités, mais c'est avec une grande émotion qu'avec Christian Coulon, Maire du 8^e arrondissement, nous saluons la décision de la Ville de Lyon de donner le nom de Lily Eigeldinger à ce jardin du quartier des Etats-Unis. Lily Eigeldinger est l'exemple même de l'engagement de toute une vie, de sa prime jeunesse jusqu'à son dernier souffle.

J'ai eu l'honneur de la côtoyer, ainsi que Christian, et de militer avec elle à la CGT, au Parti communiste français, à l'Union des Femmes françaises devenue aujourd'hui Femmes solidaires, mais également dans la vie de ce quartier. Un quartier en construction où elle arrive dans les années 1930, venant de Saône et Loire, pour investir le n° 79 du boulevard des Etats-Unis. Un appartement qu'elle va occuper toute sa vie et qui va devenir un lieu incontournable dans la vie du quartier.

De là s'organise la solidarité aux républicains espagnols fuyant le coup d'état fasciste de Franco. Elle retrouvera quelques années plus tard, parmi ses compagnes de Résistance, nombre d'anciens des Brigades internationales et Combattants de l'Espagne républicaine.

Elle vit 1936 et le Front populaire, et ses combats contre l'extrême-droite et le fascisme, elle participe au grand mouvement social et c'est à ce moment-là qu'elle adhère au Parti communiste français.

Elle entre alors comme ouvrière chez Paris Rhône, principale usine du quartier. C'est là aussi Monsieur le Maire, l'un de nos points communs puisque dans les années 1960 j'ai aussi rejoint les ateliers de cette usine.

Elle n'accepte pas la liquidation de la République par Pétain et ses complices et dès juin 1940, elle s'inscrit dans ce qui va devenir la Résistance. Modestement, au début, avec la diffusion de tracts et de papillons. L'appartement de sa mère Eugénie Badet et de ses filles devient un lieu de rendez-vous, d'impression de tracts et de journaux.

Agent de liaison du Parti communiste clandestin, elle réussit à déjouer par deux fois les arrestations. Sa situation devenant trop dangereuse à Lyon, elle est renvoyée à Nîmes début 1943 pour organiser et impulser la Résistance au sein de la jeunesse communiste. Elle contribue par la suite à l'organisation des Francs Tireurs et Partisans dans la Drôme, les Bouches du Rhône, l'Hérault et le Gard.

Sa famille participe à la Résistance, sa sœur Marie est arrêtée et réussit à s'échapper quelques jours avant la Libération. Son autre sœur Maguy est déportée à Ravensbruck, d'où elle revient affaiblie. Pierre Garnier, époux de sa sœur Jeanne, membre des groupes francs, est lui tué lors d'une action à Villeurbanne.

Elle vit la Libération à Valence, elle milite alors au sein de l'Union des Femmes françaises et dirige le dispensaire implanté quai Jules Courmont, et qui portait le nom de Marguerite Flavien, résistante assassinée par la milice.

Elle épouse Emile Eigeldinger, revenant lui aussi de déportation à Buchenwald, Résistant du Front national pour la Libération de la France, qui n'a rien à voir, bien entendu, avec ceux qui usurpent aujourd'hui cette appellation.

Elle exerce des responsabilités à l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance, ainsi qu'à la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes.

Le tempérament de Lily Eigeldinger la conduit à poursuivre son combat pour les droits, la justice et le mieux-vivre. Elle contribue activement à la vie de son quartier avec le comité de locataires de la CNL, ainsi qu'au comité d'intérêt local. Infatigable, elle est l'une des actrices pour la réhabilitation de la cité Tony Garnier, et pour la création du musée urbain. Le jardin situé en face rappellera désormais sa mémoire.

Au cours de ce conseil, nous allons aussi dénommer un autre lieu au nom de Rosette Contet, autre personnalité du 8^e arrondissement qui fut déportée et victime d'expériences médicales par les médecins nazis, elle n'aura jamais pu avoir d'enfants.

Rosette et Lily étaient amies et se retrouvaient dans maintes activités de leur quartier. Un lien les unissait, celui de la Résistance, mais surtout celui de faire connaître ce qui s'était passé auprès des jeunes générations, montrer les dangers que représentent la haine, le racisme et la xénophobie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1311 - Changement de dénomination «Place Ronde» renommée «Place Ronde André Bourgogne» à Lyon 3^e (Direction Déplacements Urbains)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Il s'agit du changement de dénomination de la place Ronde. Vous savez probablement que nous devons la configuration actuelle de la place Ronde à l'ancien maire du 3^e arrondissement, M. André Bourgogne. Nous changeons donc la dénomination de cette place qui devient place Ronde André Bourgogne afin de rendre hommage à cet élu lyonnais qui fût aussi à 18 ans un Résistant. Avis favorable de la Commission.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, et si vous me le permettez chère Germaine Bourgogne, il est juste qu'un lieu de la Ville de Lyon porte le nom d'André Bourgogne. Il est bien que ce lieu soit la place Ronde, emblématique de Montchat, et donc du 3^e arrondissement dont il fut maire. Place Ronde dont il initia les travaux d'aménagement.

André Bourgogne a été un maire actif et dévoué à son arrondissement, il n'est qu'à entendre les nombreux habitants et acteurs de la vie économique et sociale qui évoquent avec respect ou affection son action, sa proximité et son écoute. Très récemment encore, était rappelé au village associatif de la rue Girié le rôle fondamental d'André Bourgogne.

Il avait de la même façon servi la Ville de Lyon et les Lyonnais en tant qu'Adjoint à la solidarité de Raymond Barre, servi avec rigueur, pragmatisme et discrétion. Je rappelais dans mon intervention du 19 décembre ses visites simples aux personnes âgées des résidences dont il avait la responsabilité, et sa compréhension des enjeux au-delà des règles dans le soutien aux associations.

André Bourgogne a été pendant de nombreuses années Conseiller général du 7^e canton devenu 6^e canton de Lyon, partie Nord du 6^e arrondissement.

Dans cette collectivité départementale dont il fut Vice-Président en charge des transports, il a toujours défendu l'ambition dans les projets et l'attention aux personnes les plus fragiles.

Alors, que désormais la place Ronde rappelle à tous, riverains ou passants, André Bourgogne et son engagement au service de sa ville, de son département et des femmes et des hommes qui les habitaient.

Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Comme je l'avais indiqué en conférence des présidents, mon intervention portera à la fois sur les délibérations 1306, 1307 et 1311.

Les élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire tiennent à saluer tout d'abord la constance du Maire du 8^e arrondissement et de son conseil d'arrondissement dans leur action pour que soient donnés des noms de femmes à des espaces publics de notre cité.

Inscrire la présence féminine dans l'espace public n'est pas un acte anodin ni anecdotique, il s'agit de reconnaître et d'assurer la présence féminine dans l'espace politique.

Nommer un jardin du nom de Lily Eigeldinger, née Louise Badet, nommer un espace public Rosette Contet, née Marie-Rose Bérard, c'est inscrire dans notre ville l'action politique de femmes, toutes deux résistantes contre l'Occupation et le nazisme, puis actives dans notre ville, que ce soit au sein du quartier des Etats-Unis ou dans la vie associative lyonnaise.

Rendre hommage à ces femmes, rendre palpable leur mémoire dans notre cité, c'est aussi inscrire notre ville dans sa propre histoire constituée d'avancées sociales, d'accueil, de résistance, de courage, d'humanisme. Aborder l'humanisme me permet de venir maintenant à la dénomination de la place Ronde André Bourgogne.

Encore merci au Maire du 3^e arrondissement et à son conseil d'avoir formulé cette proposition. Il est juste d'inscrire l'action d'André Bourgogne dans l'espace public et politique de notre ville. Toute jeune élue, je l'ai connu sur ces bancs non plus en tant que Maire du 3^e arrondissement qu'il fut de 1989 à 1995, mais en tant qu'Adjoint à la solidarité et à l'insertion de 1995 à 2001.

Que ce soit en tant que Maire du 3^e arrondissement ou en tant qu'Adjoint de notre ville, je me suis rendu compte qu'il avait marqué ses interlocuteurs par sa capacité d'écoute, par l'attention qu'il savait accorder aux habitants comme aux associations. Cette capacité à entendre allait de pair avec celle qui consistait à accepter le débat, la contradiction et la différence.

Cette attitude bienveillante n'empêchait pas le caractère de décideur, ni le courage. Sur le champ de l'urgence il a su s'engager, mettre services municipaux et associations autour de la table en fixant un cap.

Venu tardivement dans la vie politique, c'est-à-dire à la fin de sa carrière professionnelle, il était politique. Il est donc tout à fait juste que notre cité lui fasse place.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais moi aussi saluer la famille de M. Bourgogne et me réjouir de leur présence parmi nous. Pour dire la vérité, c'est un habitant de Montchat qui nous a soufflé l'idée de cette dénomination André Bourgogne pour la place Ronde.

En effet, lors d'une visite de terrain, peu après le décès de l'ancien Maire, un habitant nous a rappelé que c'est à André Bourgogne que nous devons la configuration actuelle de cette belle place.

Cette place est l'une des nombreuses traces que laisse André Bourgogne dans le 3^e arrondissement. Nous souhaitons lui rendre un hommage pérenne et la place Ronde qui est un lieu magnifique est apparu vite comme le bon endroit pour le faire. En marquant ainsi l'espace public, nous permettrons aux générations futures de se souvenir de cet homme et de son parcours. Et je remercie Jean-Yves Sécheresse et Gérard Collomb d'avoir rendu possible cet hommage en inscrivant cette dénomination à notre séance d'aujourd'hui.

Le parcours d'André Bourgogne force l'admiration. Il commence dans la Résistance alors qu'il n'a que 17 ans, il devient membre de l'Armée secrète, il combat dans le Vercors. Il est intégré au 6^e bataillon des Chasseurs Alpains, il est combattant de la FFI, il participe en 1944 à la Libération de Lyon et pour ses combats et ses blessures pour la France, il avait reçu deux fois la Croix de guerre.

Il aimait dire que son engagement de Résistant avait forgé son engagement politique. André Bourgogne était un Gaulliste, un homme du Centre droit et c'était là sa famille politique, mais le jour où il reçut des mains du Garde des Sceaux les insignes de Chevalier de la Légion d'honneur, beaucoup de Socialistes, de Communistes et des personnes des bancs de cette assemblée étaient présents pour lui rendre hommage.

M. Bourgogne a été, en effet, un élu, comme on l'a entendu, particulièrement apprécié de tous. D'abord, comme Conseiller municipal et adjoint au maire du 3^e de 1983 à 1989, puis en tant que Maire du 3^e arrondissement de 1989 à 1995. Il a toujours assumé ses mandats avec une forte implantation locale, constamment à l'écoute des habitants.

Il a été un véritable Maire d'arrondissement, préoccupé par les questions de proximité et très présent à la mairie du 3^e. Il s'intéressait aux difficultés et aux problèmes quotidiens des habitants de l'arrondissement et c'est à ce titre que les habitants se souviennent de lui.

André Bourgogne avait une sensibilité sociale forte, et il était préoccupé de savoir comment il était possible d'aider les plus démunis. Et c'est cette préoccupation pour les questions sociales, comme on l'a entendu tout à l'heure, qui l'a guidé, après son mandat de Maire, vers la délégation aux affaires sociales auprès de Raymond Barre, de 1995 à 2001. Dans ce mandat, il s'est battu, entre autre, pour donner plus de moyens au CCAS.

Ces questions sociales, il les traitait également au Conseil général, et comme l'a rappelé Mme Nachury, il siégeait comme Conseiller général du Canton Nord du 6^e arrondissement. M. Bourgogne était également très respecté dans cette assemblée dont il fut l'un des Vice-président.

Il était également très présent au plan associatif. André Bourgogne a beaucoup fait, aux côtés de Simone André, sur le tissu associatif du 3^e arrondissement.

Aujourd'hui encore, les responsables associatifs et politiques du 3^e et de Lyon doivent beaucoup à son travail de proximité qu'il a mené pendant plusieurs années, au service de l'intérêt général.

André Bourgogne est décédé le 28 novembre 2014 à l'âge de 88 ans. Et son épouse m'a récemment confié à quel point il était attaché au quartier de Montchat et comme elle le souhaite, nous espérons que cette nouvelle dénomination pourra perpétuer les liens qu'il avait su créer avec cette partie de son arrondissement.

Nous aurons bien sûr l'occasion d'organiser prochainement une inauguration en présence de Gérard Collomb et je vous demande évidemment de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport qui, comme vous l'avez entendu, fait l'unanimité dans notre Conseil.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je veux saluer d'abord Mme Bourgogne qui est présente sur les bancs du public et lui dire que j'ai bien connu son mari. Nous avons siégé ensemble à partir de 1983 dans cette assemblée. Donc j'ai pu le connaître dans la diversité de ses mandats à la fois comme Maire d'arrondissement, comme Adjoint de Raymond Barre, comme Conseiller général aussi.

J'ai toujours apprécié sa parfaite courtoisie, son sens de la modération. Quelquefois, sur les bancs de cette assemblée, on peut être dans l'excès dans les propos. Ce n'était jamais le cas d'André Bourgogne.

Moi, je veux me féliciter que dans cette assemblée il y ait des délibérations du Conseil municipal où l'on puisse saluer des personnalités aux parcours très différents, aux engagements très différents, mais un engagement qui était au service de notre ville, au service de nos concitoyens. Je crois que ce pluralisme politique que nous voulons défendre dans cette assemblée est quelque chose d'extrêmement fort. Il y a le temps du combat politique, le temps de l'engagement, et après il y a le temps de la responsabilité et la responsabilité, c'est ce qui doit, sur nos bancs pouvoir conduire et nos discours, et notre action.

Voilà Merci Madame.

(Applaudissements sur les bancs de l'Assemblée.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1421 - Dénomination de voies nouvelles à Lyon 2^e -ZAC Confluence- : «Passage Panama» et «Passage Magellan» (Direction Déplacements Urbains)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, depuis quelques jours, le « passage Panama » permet de rejoindre les docks depuis le cours Charlemagne et d'alléger ainsi le trafic de la rue Montrochet.

D'ici quelques mois, un second passage, celui que nous allons appeler le « passage Magellan » favorisera lui aussi la fluidité de la circulation.

Panama et Magellan, c'est le nom de code que les concepteurs de ce projet avaient choisi d'utiliser depuis l'origine des travaux. Il était donc naturel que nous puissions rendre une sorte d'hommage à ces hommes qui ont travaillé sur ces deux passages pont-rail qui s'appelleront donc ainsi. Avis favorable de la Commission.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, enfin ! Oui, enfin, Monsieur le Maire, avec ces deux passages, on va quelque peu fluidifier Confluence.

L'accessibilité de Confluence et les déplacements au sein de ce nouveau quartier sont des sujets que nous abordons depuis maintenant plusieurs années, je crois même depuis le début de votre précédent mandat quand je reprends les interventions que nous avons faites sur ce sujet depuis 2008.

Cela nous a valu souvent les moqueries de votre part ou de celle des élus de votre Majorité, mais ce n'est pas bien grave puisqu'au final, nous constatons aujourd'hui que nous avons raison et nous nous réjouissons de la dénomination de ces deux passages.

Ce rappel étant fait, et comme l'avenir de notre ville nous intéresse plus que tout le reste, je voudrais profiter de ce rapport pour évoquer l'Est de Confluence avec cette autoroute A7 qui borde le Rhône.

Vous avez présenté quelques mois avant les dernières élections municipales de belles images de ce que pourraient être les quais du Rhône si l'autoroute était déclassée et transformée en boulevard urbain.

Depuis maintenant 3 ans que le parti Socialiste et ses amis concentrent pouvoir national et local à Lyon, où en est-on côté A7 ?

Concernant le grand contournement Ouest de Lyon, l'Etat n'a pas de sous. Il est assez clair aujourd'hui qu'il ne se fera sans doute jamais. Le TOP rebaptisé Anneau des Sciences me paraît avoir du plomb dans l'aile. Quant au fameux pont des Girondins, il a tout simplement disparu des radars.

Aujourd'hui, c'est plutôt vers l'Est de la Métropole que les projets s'envisagent. La preuve en est la délibération votée lundi dernier à la Métropole pour les études du grand contournement Est.

Je crois donc qu'il est temps de revenir à la réalité et d'arrêter de raconter des histoires aux habitants de Perrache. D'autant que sur les 110 000 véhicules jours qui empruntent Fourvière, seuls 16 000, 14,5 %, sont en transit. Une grande majorité des véhicules qui circulent sur l'autoroute sont donc du trafic infra agglomération.

Ainsi à moyen terme, le seul espoir de redonner un accès au fleuve est soit d'enterrer partiellement l'autoroute, soit de prolonger en hauteur celle-ci à partir du pont Pasteur pour la faire redescendre plus loin et permettre un accès par en dessous. Deux projets certes moins coûteux que le grand contournement Ouest ou Est, mais coûteux quand même.

Cela vaut peut-être la peine d'interroger le ministre des transports sur ce sujet du déclassement de l'A7 et de ne pas relâcher l'effort. Sinon, il y a fort à parier qu'il ne se passera rien de ce côté-là et Confluence continuera de tourner le dos au Rhône. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Quelques mots pour préciser que nous avons voté une délibération la semaine dernière à la Métropole pour réaliser un certain nombre d'études avec l'Etat de manière justement à voir quelles infrastructures et quelle tarification permettraient de désengorger le cœur de l'agglomération lyonnaise.

Je le rappelle, le paradoxe aujourd'hui, c'est qu'à la fois, le tunnel de Fourvière et en même temps la rocade Est sont totalement surchargés et que ce qui pourrait être un début de contournement de l'agglomération lyonnaise, la A432, est aujourd'hui payante, avec une circulation extrêmement réduite.

Donc il faut essayer de remettre les choses dans le bon ordre : évidemment c'est quelque chose d'important et c'est ce à quoi nous sommes en train de travailler avec l'Etat.

Nous avons engagé ces études et cela permettra sans doute d'ici un an, un an et demi, de pouvoir proposer un certain nombre de solutions.

Nous engageons dans le même temps, des discussions avec l'ensemble des concessions autoroutières, de manière à pouvoir nous entendre avec les concessionnaires d'autoroutes et à pouvoir faire en sorte que l'on dégage le cœur de l'agglomération.

Alors, la priorité aujourd'hui, c'est cela.

Ensuite, l'Anneau des Sciences : nous avons décidé de continuer les études. Et donc nous les réaliserons, évidemment, en fonction de nos moyens. Elles seront donc affectées sans doute par la baisse des dotations de l'Etat, mais je pense que nous avons une réflexion aujourd'hui sur les infrastructures de l'agglomération lyonnaise, qui est extrêmement claire : nous savons ce qu'il faut faire et nous continuons donc de manière résolue.

Vous voyez, vos vœux sont aujourd'hui devancés.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1309 - Fabrication de produits pharmaceutiques par la société Fab'Entech dans son établissement sis rue Saint Jean de Dieu à Lyon 7^e (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1314 - Subvention à l'EACPV -Entr'aide des Amis des Chats et des Pigeons des Villes- (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1318 - Subvention de travaux contre l'infestation par les termites réalisés par le propriétaire d'un bien immobilier à Lyon 5^e (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1322 - Proposition d'inclure le territoire de la Ville de Lyon en zone de présence d'un risque de développement de la mérule (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1367 - Demande d'autorisation présentée par la société Genzyme Polyclonals SAS en vue d'exploiter des installations de production industrielle (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1372 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Autorisation à solliciter une subvention de l'Etat de 60 000 euros au titre de l'année 2015 pour ce dispositif (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1373 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1379 - Programmation complémentaire 2015 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance -CLSPD- (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1385 - Demande d'autorisation présentée par la société GECINA en vue d'exploiter un système de thermofrigopompes fonctionnant sur l'eau de nappe pour la climatisation et le chauffage des futurs bâtiments (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1390 - Subvention au Dispensaire de la Société Protectrice des animaux (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1391 - Lancement de l'opération n° 60026847 «Remplacement des lampes proscrites suivant la directive européenne EuP 2005/32/CE» et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013 (Direction de l'Eclairage Public)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1392 - Subvention au Centre de Soins des Oiseaux Sauvages du Lyonnais -CSOL- (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1393 - Subvention au Réseau National Aérobiologique -RNSA- (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1413 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de financement des études d'avant projet -AVP-, concernant le projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal -PEM- de Lyon Perrache en lien avec l'évolution du quartier à horizon 2020 - opération n° 62008001, AP n° 2009-3, programme 00012 (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2015/1305 - Programmation 2015 au titre du Contrat de ville Lyon 2015-2020 -convention locale- Demande de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Demande de cofinancement des postes au titre de la mission de coopération culturelle et du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Autorisation de signature d'un marché de services d'études, de recherches et de développement, en application de l'article 3 – 6° du Titre I du Code des Marchés Publics (Direction du Développement Territorial)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, une première délibération concernant la programmation 2015, au titre du Contrat de ville.

Cette délibération porte prioritairement sur les postes de mission territoriale de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale : elle concerne la territorialisation des missions d'ingénierie et la clé de répartition de leur financement sur les différents territoires de la ville concernés par la politique de la ville.

Cette ingénierie dédiée accompagne et coordonne l'action publique mise en œuvre sur les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Avis favorable de la Commission sur ce sujet.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, la délibération présentée ici vient entériner la programmation financière 2015 du volet soft de la politique de la ville. Il s'agit du deuxième volet, dont le premier a été voté au cours du Conseil municipal de juin.

Tout comme au mois de juin, nous voterons cette délibération, même si nous regrettons une absence de mise en perspective globale et transversale.

Nous sommes, une nouvelle fois, soulagés de voter ces programmations. Nous le sommes d'autant plus qu'il s'agit ici de maintenir les financements des postes d'ingénierie territoriale.

A ce sujet, et bien en amont de l'annonce de la nouvelle géographie prioritaire, nous nous en étions inquiétés. Nous avons alors attiré votre attention spécifiquement sur le devenir des agents de la Mission

Quartiers Anciens, car nous savions que ces quartiers étaient sujets à d'importantes mutations, pouvant entraîner une sortie de la politique de la ville.

Ces mutations, appelées communément « gentrifications », sont aujourd'hui le cœur de la délibération et de votre volonté de doter ces quartiers d'un outil d'observation et d'enquête sociologique.

Je cite : « *Les analyses partagées ainsi conduites sur les quartiers anciens de Lyon, ont mis en exergue une dissonance forte entre les outils d'observation et la réalité constatée, tant par les acteurs associatifs ou publics de ces territoires, que par les habitants et par les autres usagers, nombreux de ces territoires.* »

L'outil que vous proposez nous paraît tout à fait intéressant, puisqu'il va s'inscrire dans la durée et dans la finesse. Un outil qui répond donc pleinement à l'enjeu que nous avons déjà identifié, celui d'adapter les méthodologies d'études sociales aux réalités de terrain.

Nous l'avons déjà dit et nous le rappelons. Le critère unique de revenu médian choisi par l'Etat, pour sélectionner ou non un quartier prioritaire, n'est pas le bon indicateur.

Si par exemple le territoire des Pentes de la Croix-Rousse présente globalement un revenu médian supérieur à la moyenne lyonnaise, il reste des difficultés.

Au cours du Conseil municipal de juillet 2014, je vous avais interpellé à ce sujet et donné quelques indicateurs préoccupants, que je vous rappelle ici :

- le nombre des demandeurs d'emplois en fin de droit, en janvier 2013, équivaut sur les Pentes de la Croix-Rousse, à celui des quartiers des Etats-Unis, Mermoz et Langlet Santy ;
- le pourcentage d'allocataires isolés est de 36 %, un des taux les plus importants de la ville, près de dix points supérieurs à la moyenne des territoires CUCS de première catégorie ;
- enfin, la part des élèves inscrits en 6^e ayant deux ans de retard s'élève à 10 %, alors qu'elle est de 1,6 % au niveau de l'Académie.

Il semblerait que par cette délibération, vous partagiez mon analyse.

Car, c'est inscrit dans la délibération : « *A Lyon, certains quartiers anciens sont caractérisés par d'importantes inégalités territoriales, où la forte mixité sociale peut occasionner des tensions sociales. Or, il est aujourd'hui difficile pour la Ville de Lyon de se rendre compte véritablement de la situation de ces quartiers anciens, de savoir si l'on parle de « gentrification », classification, qui ne soutient pas une compréhension objectivée des phénomènes en cours.* »

Je me félicite donc que nos alertes n'aient pas été vaines et qu'elles aient, plus d'un an après, été entendues.

Ainsi, Monsieur le Maire, nous vous demandons d'être associés à cette réflexion qui va s'engager. Je vous demande aussi de ne pas vous arrêter au diagnostic et de prévoir un plan d'actions qui puisse répondre aux inégalités territoriales présentes dans ces quartiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1513 - Débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable -PADD- du PLU-H, suite à la prescription de l'extension de la révision du PLU-H de la Métropole de Lyon sur le territoire de la Commune de Quincieux (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : La délibération suivante concerne un débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat. C'est une étape du débat sans vote, dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur PLUH.

Nous avons déjà eu un débat au sein de ce Conseil municipal, au mois de septembre 2013. En fait nous sommes amenés à débattre à nouveau de ce sujet au regard de l'intégration de la Commune de Quincieux

sur le territoire de la Métropole et donc d'étendre notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable à cette commune.

Ce qui nous impose de reprendre ce débat. Nous avons eu ce débat en Commission : les grandes orientations générales du PADD ont été présentées et il y a eu un avis favorable de la Commission sur ce sujet.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce dossier revient sur la table du Conseil municipal. Le texte est particulièrement intéressant par ses déclarations de principe : quatre grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement. Je ne vous le relis pas : le défi métropolitain, le défi économique, le défi de la solidarité, le défi environnemental. Même si l'on peut voir parfois quelques contradictions entre développer la Métropole et protéger l'environnement, nous avons un texte, effectivement, qui est très intéressant.

Mais, on est là pour re-délibérer, parce qu'il y a un évènement nouveau : l'entrée de la commune de Quincieux. Qu'est-ce que cela change pour la Ville de Quincieux d'être avec nous dans l'agglomération lyonnaise ? Et bien, elle aurait tout lieu de s'en réjouir, puisque le dossier qui porte -j'allais dire- conflit local, est l'arrivée d'une entreprise de mâchefers venant de l'extérieur de l'agglomération lyonnaise qui est effectivement contradictoire avec ce texte, puisque : grands déplacements de camions, nuisances pour une entreprise évidemment pas créatrice d'emplois, sans qu'on sache le devenir des mâchefers. Donc, on ne peut que s'en réjouir.

Deuxième observation : effectivement, tous ces textes qui ont de fortes discussions, de fortes généralités, est-ce qu'elles vont se concrétiser par des actions ? Et nous sommes en plein débat de la COP21. Je ne peux jamais oublier que, quand même la question des gaz à effets de serre, que certains découvrent chaque fois que nous avons ces grandes manifestations, nous en parlions déjà dans le Rapport Brundtland, sur les gaz à effets de serre : je vous renvoie à la page 205, qui renvoyait déjà à des études beaucoup plus anciennes de l'organisation météorologique mondiale de 1985.

Nous en sommes à 30 ans de débats, sans que les choses aient fondamentalement changé. Mais on pourrait revenir plus loin : le « Halte à la croissance », le fameux Club de Rome, qui nous alertait de toutes ces difficultés : ça, c'est 1972 ! Donc, nous voyons bien qu'au delà des textes, il faut être dans le concret.

Je vais simplement vous donner un exemple, justement un exemple qui ne nous fâche pas, Monsieur le Maire, donc cela devrait vous satisfaire !

M. LE MAIRE : Je ne me fâche jamais !

M. TETE Etienne : Oh, parfois je vous entends en colère quand même ! Mais bon nous ne sommes pas là pour se fâcher justement !

L'A45, notre agglomération, notre département du Rhône, nouveau Rhône, ne veulent pas le financer et à juste titre, c'est un mauvais projet qui va amener un certain nombre de voitures, qui va concurrencer évidemment tous les efforts qui sont faits en transport collectif entre Lyon et Saint-Etienne, et qui évidemment est contraire au développement durable et à tout ce que nous votons.

Et comme nous sommes en période électorale, et que nous n'avons toujours pas les financements, et que les départements de Saint-Etienne ne veulent pas se prononcer en pleine période électorale, qu'est-ce que fait le Préfet ? Il reporte toujours les délais pour décider... alors qu'il faut abandonner évidemment ce projet.

Ma dernière observation, toujours sur cette philosophie de tous ces textes qui sont particulièrement intéressants : il serait peut-être un jour nécessaire de les simplifier. Il y a déjà longtemps, c'était un rapport du Conseil d'Etat qui disait : « *Lorsque la loi est bavarde, le citoyen ne l'écoute que d'une oreille discrète.* »

M. LE MAIRE : Ça, c'est vrai !

M. TETE Etienne : Mais oui ! Et vous avez près de vous quelqu'un qui doit participer et penser de plus en plus ces complexités de droit et d'excessivité du droit. Mais nous ne sommes pas là pour ça !

En fait, il faut savoir que 90 % des textes que nous votons, n'ont pas d'opérationnalité directe, ni même de valeur juridique : ce sont des déclarations d'intention qui ne se concrétisent pas forcément. Et on devrait se concentrer en faisant moins de textes...

M. LE MAIRE : Ça, c'est vrai aussi !

M. TETE Etienne : Vous voyez que l'on se rassemble !

Parce que globalement il y a un seul texte qui est efficace, mais c'est celui qui va venir et c'est pour cela que c'est important de le souligner, c'est le PLU-PLUH : c'est le règlement et le plan qui est annexé, qui construit la ville. Tout le reste, c'est malheureusement littérature, si on ne s'en inspire pas pour faire le PLU.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je me demande si M. Tête ne va pas redevenir Adjoint !

(Rires.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1515 - Attribution d'une subvention de 150 500 euros à la Mission Locale de Lyon pour une action d'accompagnement renforcé à l'emploi et à la formation en direction des jeunes des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application correspondante (Direction du Développement Territorial)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de l'attribution d'une subvention de 150 500 euros à la Mission Locale de Lyon pour les actions d'accompagnement renforcé à l'emploi et à la formation en direction des jeunes des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Avis favorable de la commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1485 - Lancement des études de l'opération n° 60023838 « Plan de développement des espaces naturels de la Ville de Lyon » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme n° 00012, pour un montant de 70 000 euros (Direction des Espaces Verts)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, concernant le plan de développement des espaces naturels, je voudrais dire rapidement les choses suivantes.

Depuis 2001, la Ville de Lyon a réalisé à travers ses espaces verts :

- un travail qualitatif exemplaire avec le premier service espaces verts en France à avoir été certifié ISO 14 001, et depuis un an, le premier service à intégrer une clause carbone dans ses marchés publics ;
- et un travail quantitatif extraordinaire avec 50 hectares d'espaces verts publics nouveaux, dont 30 livrés l'an dernier.

Ces 50 hectares n'ont pas été réalisés au hasard. Ils ont permis de mailler notre territoire :

- A partir de la trame bleue, dont on parlait tout à l'heure.
- A partir des grands parcs : Tête d'Or, Vallon, Clos Layat, Chambovet ou Blandan.
- A partir des squares de proximité pour que chaque habitant puisse bénéficier d'un espace de nature public à moins de 300 mètres de son domicile.
- Et bientôt, à partir des liaisons vertes qui permettent de relier les parcs entre eux, comme celles du 5^e arrondissement qui offrent désormais une continuité verte, un parc promenade de 12 hectares !

Ces aménagements répondent bien entendu à une demande sociale, à permettre de faire baisser un peu cette fièvre verte qui reste, malgré tout, élevée. J'ai vu qu'elle s'était également emparée des élus du 6^e arrondissement lors de leur dernier Conseil d'arrondissement, ce qui est une bonne chose.

Pour autant, cette fièvre verte ne porte pas exclusivement sur une demande sociale. Aujourd'hui, la nature en ville représente, nous l'avons vu avec le Plan Climat présenté par Nicole Gay, un levier essentiel pour parvenir à une ville durable, car la nature en ville permet de :

- réduire les îlots de chaleur urbains,
- filtrer les eaux de pluie,
- fixer les polluants,
- réintroduire la biodiversité,

- développer l'agriculture urbaine, nous avons pu constater avec Dounia Besson l'engouement pour ce sujet au siège de Groupama il y a quelques jours.

Ces raisons, mais également la concurrence des usages quant au foncier disponible, nous imposent de repositionner notre stratégie du végétal en ville.

C'est tout l'objet de cette étude appelée « Plan de développement des espaces naturels » qui doit nous doter d'une vision à long terme.

Ce plan repose sur trois idées fortes :

- Repenser la ville comme un écosystème, et comme tout écosystème, il doit être irrigué. C'est pourquoi nous avons choisi sur ce mandat de créer une enveloppe « liaisons vertes » de 5 M€ pour relier les espaces de nature entre eux. C'est une nécessité pour la biodiversité, c'est aussi une condition pour développer une ville plus douce.

- Définir une philosophie et une stratégie pour le végétal qui se traduiront notamment par des orientations qui seront actées dans le PLU-H qui est en cours de révision, et permettront la production de documents cadre comme un guide de l'aménagement vert.

- Enfin repenser nos modes de gestion et d'aménager..., non pas que nous soyons en retard, au contraire le service espaces verts est pionnier, et pour le rester, il faut savoir se réinterroger.

Ce travail sera réalisé par Gilles Clément et Coloco et en collaboration avec de nombreux services : la direction de l'aménagement, des cimetières, des déplacements, l'agence d'urbanisme, etc...

La ville de demain sera verte, mais un vert « intelligent », c'est-à-dire :

- au service de la ville, de sa biodiversité et de ses habitants,
- issu d'une co-élaboration avec les services et les habitants,
- un vert « pragmatique », si j'ose dire, qui tiendra compte des contraintes d'usage, des baisses de budget, des problèmes techniques, d'une moindre utilisation des éclairages, bien entendu.

Du vert pragmatique et intelligent, c'est de l'écologie plus que positive pour les 20 prochaines années !

Je vous remercie.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, comme cette délibération porte sur le plan de développement des espaces naturels de la Ville de Lyon, avec notamment l'utilisation du végétal dans le paysage urbain et en particulier des espaces publics, je souhaite parler de la place des Terreaux.

En effet, nous avons assisté en ce début d'année, à une polémique, par presse interposée, digne d'une bagarre de cour d'école ! Vous me direz que c'est normal, c'était aussi la rentrée des classes...

Pourtant, cela pourrait porter à rire si ce n'était pas si désolant. D'un côté Daniel Buren, le concepteur de la place, qui se dit écœuré par l'état de son œuvre au centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. De l'autre côté, il y a vous, Monsieur le Maire, qui n'excluez pas de changer drastiquement le décor, en y ajoutant de la végétalisation. Et au milieu, il y a les Lyonnais qui assistent, impuissants, à cette querelle sur la place des Terreaux, et qui ne comprennent pas.

La réalité est que, depuis que vous êtes Maire de Lyon, 14 ans maintenant, vous avez assisté sans réagir à la dégradation de cette place. Je ne minimise pas les difficultés techniques et l'effort financier nécessaire pour redonner aux Terreaux leur lustre d'antan, je m'inquiète seulement sur le fait que rien n'a encore été sérieusement entrepris... Il y a bien les voies de bus qui viennent d'être réhabilitées, mais c'est un peu court !

Et vous le savez, Monsieur le Maire, le temps ne fait pas que repousser une échéance, il augmente aussi le coût final que les Lyonnais devront bien assumer un jour.

Et cela vaut aussi pour la rue Victor Hugo, où vous aviez pris des engagements que vous ne tiendrez pas, ou la rue de la République dont l'état se détériore de jour en jour, et qui par manque d'entretien seront inévitablement une source de dépense importante à l'avenir. Car reboucher les trous, ou refaire un peu ici et un peu là, c'est comme mettre la poussière sous le tapis : ça cache la saleté, mais ça ne règle rien !

L'avenir, c'est bien de cela dont il s'agit aujourd'hui.

Pourquoi pas des tours, pourquoi pas une nouvelle Part-Dieu, pourquoi pas un nouveau quartier de la Confluence, mais cela doit-il se faire au détriment du centre ville de Lyon ?

J'ai bien noté la réponse de M. Le Faou aux questions du Maire du 2^e arrondissement qui disait « *il est difficile d'exprimer le niveau d'intervention* ». J'ai bien noté aussi que dans les réhabilitations du 2^e, vous parlez de celle de la Banque de France ou du Grand Bazar, je ne savais pas qu'ils étaient rentrés sous le pavillon de la Ville de Lyon, j'avais bêtement imaginé que c'était des investissements privés !

J'ai bien conscience aussi que pour le 2^e, comme vous dites : « que de transformations ». Il y en a eu évidemment, mais que dire alors de la rue Victor Hugo, du quartier Grôlée, de la rue de la République ou de la place des Terreaux...

C'est la raison pour laquelle, au-delà des bonnes intentions, je souhaite savoir, comme beaucoup de Lyonnais, quel avenir vous envisagez précisément pour notre place des Terreaux, car si rien n'est prévu maintenant, rien ne sera fait à la fin de votre mandat.

Je vous remercie.

Mme MANOUKIAN Henriette : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec ce plan de développement des espaces naturels, nous sommes au cœur de la mutation du rapport entre nature et ville. Nous passons de la ville perçue par beaucoup comme un espace hostile à la nature et à la vie sauvage, voire un milieu anti nature, à la vision de la ville comme un écosystème écologique.

Ce plan de développement des espaces naturels a plusieurs objectifs ambitieux : améliorer la gestion des espaces verts en baissant les coûts de gestion, reconstituer des sols fertiles, éditer un guide vert de l'aménagement à l'intention des maîtres d'ouvrage. Mais le point le plus important est le développement de la trame verte. En effet, ce travail doit mener en 2018 à l'intégration de la trame verte au PLU-H, le Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat.

A Lyon, comme ailleurs, la ville s'est longuement densifiée, étalée, et le lien avec les fleuves et la nature a été progressivement sacrifié au profit de la voiture et du bâti.

Pour inverser cette tendance, la Ville de Lyon développe depuis des années la végétalisation de la ville sous diverses formes : les espaces verts, les fleuves et les berges des cours d'eau, les parcs urbains, les squares, les jardins partagés, les arbres d'alignement, les toits et les murs végétalisés. Il s'agit maintenant de connecter ces espaces verts encore trop fragmentés.

Développer les espaces naturels est un enjeu central : il est à la confluence de l'amélioration du cadre de vie et du lien social, de la réduction de la pollution atmosphérique, de l'amélioration de la santé publique, de la sauvegarde de la biodiversité, du soutien à une agriculture de proximité, du développement des modes de déplacement doux, de la lutte contre le dérèglement climatique.

D'ailleurs, ce dossier est en lien direct avec d'autres dossiers majeurs que nous votons aujourd'hui : le Plan Climat Energie Territoire, la délibération cadre de l'Economie sociale et solidaire, le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU-H.

Pour mesurer l'importance de cette trame verte, pensons au succès des Berges du Rhône. Cette réussite doit servir à convaincre définitivement de la valeur des continuités naturelles aux yeux des urbanistes et des décideurs politiques pour que la trame verte soit réellement un des éléments structurants du PLU-H.

Les espaces naturels sont aujourd'hui un élément essentiel de l'attractivité d'un territoire. Les villes ne peuvent être seulement une trame de bitume et de béton, parce que la nature est aussi une des façons de réconcilier l'urbain et l'humain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1375 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locales au titre de la politique de la ville pour un montant total de 3 200 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali
(Adopté.)

2015/1458 - Programmation financière complémentaire 2015 au titre de la politique de la ville -volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants- Fonctionnement et investissement (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1459 - Programmation financière 2015 au titre de la politique de la ville volet habitat, GSUP investissement et fonctionnement (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1489 - Lyon 4^e - Jardin Gouzou Testud 3 rue d'Ivry – Approbation d'une convention financière entre la Ville de Lyon et la Régie Gindre à titre de participation financière au ravalement de façade mitoyenne avec la copropriété du 5 rue d'Ivry – Opération n° 60023837, AP n° 2015-1, programme 20012 (Direction des Espaces Verts)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je souhaite simplement avoir une pensée émue pour notre Collègue et amie, Guylaine, qui est partie trop vite.

Je suis heureux de voir que sa mémoire nous revient de temps en temps grâce à ce jardin qui porte désormais son nom.

Je crois que c'est l'hommage le plus sincère que nous puissions rendre à Guylaine, développer ce qu'elle avait engagé avec :

- la même ferveur,
- la même volonté,
- la même envie.

Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Je tiens à préciser que lorsque M. Giordano parle de Guylaine, il s'agit bien entendu de Guylaine Gouzou-Testud. Je pense qu'il convient de le préciser.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2015/1319 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 3 000 euros - Programmation complémentaire 2015 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse
(Adopté.)

2015/1378 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2015 -programmation complémentaire- (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse
(Adopté.)

2015/1320 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'Association «A l'Eau M.N.S.», sise 60 rue Christian Lacouture - 69500 Bron pour le « Village Santé » (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme AIT-MATEN Zorah
(Adopté.)

2015/1426 - Attribution de subventions à des organismes œuvrant dans le domaine de la santé : l'accès aux soins, la prévention et la santé mentale (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme AIT-MATEN Zorah
(Adopté.)

2015/1439 - Avenant à la convention passée entre le Grand Lyon et la Ville de Lyon permettant le nettoyage d'espaces privés ouverts au public par convention -cours/traboules- (Direction de la Qualité du Service Public)

Rapporteur : Mme AIT-MATEN Zorah
(Adopté.)

2015/1441 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté - aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été- pour un montant de 798 500 euros - Autorisation de signer les conventions de financement (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT-MATEN Zorah
(Adopté.)

2015/1440 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit du local «Kléber» en faveur de l'UGFRL, situé 78 rue Tronchet à Lyon 6^e -EI 06175- (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté.)

2015/1451 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées -animation, protection de la santé, aides ménagères, développement réseaux, foyers-restaurants- pour un montant de 328 674,20 euros et autorisation de signature de conventions de financement (Direction de l'Action Sociale)

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Je voudrais simplement préciser à mes Collègues, ici présents, que l'édition de la semaine bleue est aux couleurs du « bien vieillir et du sport » en résonance aux championnats mondiaux d'athlétisme qui ont animé notre ville pendant le mois d'août.

J'ai voulu construire un programme pour nos seniors avec l'aide de Yann Cucherat que je remercie ici, ainsi que l'Office des sports. Et je vous invite à aller à toutes ces manifestations.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Pelaez ne prend pas part au vote.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2015/1371 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à 4 associations du secteur des cultures urbaines pour un montant global de 20 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation d'une convention (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, je présente une délibération concernant l'attribution des subventions de fonctionnement du secteur des cultures urbaines.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Une explication de vote : en raison des débats que nous avons en Conseil d'arrondissement sur cette délibération, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'abstiendra.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

2015/1481 - Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'Etat (Direction des Affaires Culturelles)

2015/1495 - Approbation d'une convention d'objectifs entre l'Etat, la Région, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon pour les années 2016 à 2018 (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Ce sont deux délibérations qui concernent d'une part la conventions pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Lyon et Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'Etat et une autre convention entre l'Etat, la Région, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon pour les années 2016 à 2018.

Ces deux institutions qui ont un label national, sont pour nous importantes et nous avons travaillé avec eux pour préparer ces contrats d'objectifs.

Mme ROUX de BEZIEUX Elodie : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la Ville de Lyon dispose de grands équipements culturels notamment l'Opéra et l'Auditorium où résident l'Opéra de Lyon et l'Orchestre National de Lyon. Vous nous demandez ce soir, d'approuver les deux conventions liant ces établissements culturels à la Ville de Lyon.

Ces deux institutions proposent des spectacles de très grande qualité qui contribuent au rayonnement de notre agglomération et nous souhaitons saluer le travail accompli par chacune des équipes musicales et administratives à la tête de ces établissements. Surtout pour l'ONL, car il n'est pas si loin le temps chaotique auquel il fut confronté.

Nous avons noté, sur l'engagement de stabilité qui perdure pour l'Opéra avec un total de subventions publiques inchangé depuis 2013 -18 984 449 euros dont 6 735 104 euros pour la ville-, la volonté de les maintenir à ce niveau jusqu'en 2018 sauf aléas particuliers. Pour être complet, il faut ne pas omettre la mise à disposition par la ville de 344 postes pour 2015, soit une masse salariale de 10,1 millions d'euros. Bref, pour 2015, c'est donc 16,8 millions d'euros que la ville consacre à l'Opéra. Un aparté pour rappeler que le total des subventions accordées par la ville aux établissements de petite enfance, c'est 16,5 millions d'euros. Il n'est pas toujours inutile d'avoir quelques éléments de comparaison.

Pour l'Auditorium, une chose nous inquiète. Alors que dans la convention d'objectifs précédente, il était stipulé très clairement le montant annuel de l'engagement de l'Etat (1,88 million d'euros) ainsi qu'un engagement prévisionnel total sur la durée de la convention de l'ordre de 7,52 millions d'euros, dans la convention qui nous est soumise ce soir, aucun montant n'est stipulé pour l'engagement de l'Etat. Nous ne sommes pas sans méconnaître le principe d'annualité budgétaire, mais celui-ci existait déjà lors de la signature de la précédente convention et ça n'a pas empêché d'inscrire une somme.

Comme nous sommes dans une période de raréfaction budgétaire et que l'avenir des subventions de l'Etat est assez incertain, nous nous inquiétons quelque peu.

C'est la raison pour laquelle nous nous interrogeons sur les alternatives qui permettraient à l'Opéra et à l'Auditorium de perdurer de façon satisfaisante en cas de retrait d'un partenaire.

Ce qui indubitablement nous amène à une question difficile et qui divise dans tous les camps politiques selon que l'on est de Lyon ou que l'on ne l'est pas.

A l'heure actuelle, la Métropole travaille sur son Pacte de cohérence métropolitain et à cette occasion des groupes de travail se sont réunis pour aborder les questions de délégation ou de transfert de compétence.

Bien entendu la question des équipements métropolitains a été abordée. Chaque commune estimant que tel ou tel de ses équipements est d'intérêt métropolitain et mériterait à ce titre, d'être repris par la Métropole.

Convenons que le rayonnement de l'Opéra de Lyon et de l'Orchestre National de Lyon va bien au-delà de la seule Ville de Lyon et que ces équipements attirent un public de toute l'agglomération et au-delà.

Aussi, nous réitérons une question que nous avons déjà eu l'occasion de poser par le passé : envisagez-vous des évolutions de ce type pour ces deux établissements ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Donc, de la part des communes, vous l'avez dit vous-même, tout le monde veut transférer à la Métropole en croyant qu'il y a une espèce de trésor caché à la Métropole. Au risque de vous décevoir, il n'y en a pas.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1331 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du petit théâtre de Gadagne pour la Compagnie des Zonzons (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1332 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et le Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon pour l'organisation de spectacles gratuits (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1334 - Approbation d'un contrat de cession de droits entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et l'artiste Antoine Catala, dans le cadre de l'édition numérique du catalogue de l'exposition Antoine Catala, Jardin synthétique à l'isolement (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1355 - Approbation de deux conventions entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et les musées de Karlsruhe et Edimbourg, dans le cadre de l'organisation de l'exposition «Autoportraits» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1364 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association «AOA Production» pour le festival «Intergalactiques», du 19 au 25 octobre 2015 dans plusieurs lieux de Lyon (Direction des Evénements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1380 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles pour un montant global de 63 000 euros - Enveloppe « Fonds d'Intervention Culturelle – FIC » - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1386 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 euros au Quatuor Debussy – enveloppe « Casino » - Approbation d'une convention cadre entre l'Etat, la Région, la Ville de Lyon et l'association pour les années 2015 à 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1394 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à deux associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 7 500 euros - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1395 - Approbation de conventions de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et différents établissements de l'enseignement supérieur et institutions culturelles de la Métropole de Lyon -Sciences PO/IEP, IUT Jean Moulin / DUT GACO, ENSAL, Lyon2/MAAV, CRR, CNSMD, Centre Pôle Pik- (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1396 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la Fondation Swisslife, dans le cadre d'un projet sur l'accueil des malades d'Alzheimer (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1397 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la Maison de la Danse (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1403 - Attribution de subventions de fonctionnement à 45 lieux et compagnies œuvrant dans les domaines du théâtre et du cirque pour un montant global de 314 000 euros - FIC et 15 000 euros - Casino (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1414 - Approbation d'une convention portant cession de droits d'une œuvre photographique de M. Philippe Schuller entre la Ville de Lyon et M. Philippe Schuller - Archives municipales (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1415 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes dans le cadre des Actions d'éducation artistique animées par les Célestins, Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1417 - Approbation d'une convention de prêt de quatre véhicules entre le Musée Henri Malartre et la Société Sogepa – Ainterexpo à l'occasion de l'exposition thématique « Véhicules d'exception » du Salon National des Antiquaires du 15 au 19 octobre 2015 à Bourg-en-Bresse (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1418 - Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces situés aux Archives municipales à différentes associations et services universitaires – EI 02209 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1419 - Approbation d'une convention portant cession de droits sur une œuvre cinématographique de M. Gérard Courant entre la Ville de Lyon et M. Gérard Courant - Archives municipales (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1420 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/musées Gadagne, les sociétés Arxis presse SA et Grains de sel dans le cadre de l'exposition Roses, une histoire lyonnaise (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1422 - Gratuité de la visite commentée les 24 et 25 octobre « les femmes dans la Seconde guerre mondiale » pour les personnes ayant assisté au spectacle Displaced Women aux Célestins dans le cadre d'un partenariat établi à l'occasion du festival Sens Interdits (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1423 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'Université Lyon I pour l'organisation de manifestations rapprochant cultures artistique et scientifique (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1424 - Approbation d'un avenant à la convention de partenariat et d'objectifs entre la Région Rhône-Alpes et la Ville de Lyon - Bibliothèque Municipale pour le Pass Numérique (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1425 - Approbation d'une convention de coopération entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Lyon - Bibliothèque Municipale en matière de dépôt légal imprimeur des documents cartographiques (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1427 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 euros à la DRAC dans le cadre de la mise en place d'un atelier artistique et culturel entre le Collège Charles Sénard à Caluire et Cuire et le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique pour la création d'un livre illustré autour de Gilgamesh (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1429 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon-Auditorium ONL et l'Institut Lumière pour l'organisation de ciné concerts dans le cadre de la saison 2015-2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1432 - Convention entre la Ville de Lyon et l'Association culturelle France Hong Kong Limited, pour l'organisation d'un festival Lumières à Hong Kong à l'automne 2016 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1434 - Approbation d'une convention cadre de collaboration scientifique entre la Ville de Lyon – Service Archéologique et l'INRAP -Institut National de Recherches Archéologiques Préventives- (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1436 - Approbation d'un contrat de cession de droits concernant les photographies de Christian Ganet - Théâtre des Célestins (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1438 - Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon – Célestins, Théâtre de Lyon et la société Grand Casino de Lyon dans le cadre du festival Sens Interdits (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1444 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/ Théâtre des Célestins et Artcom Diffusion dans le cadre du festival Sens Interdits (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1448 - Demande de subventions d'investissement 2015 pour les acquisitions d'œuvres d'art du Musée des Beaux-Arts, du Musée d'Art Contemporain et du Musée de l'Imprimerie auprès de l'Etat -Direction régionale des Affaires Culturelles- et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du FRAM -Fonds Régional d'acquisitions des musées- et du FRAR -Fonds régional d'aide à la restauration- (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1450 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et la société l'Etés dans le cadre de la mise à disposition de chapiteaux à l'occasion du festival Sens Interdits (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1453 - Approbation d'un contrat de prêt de 10 mannequins entre le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et le Centre Hospitalier le Vinatier (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1454 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Museo Nacional de Arte -Munal-, ville de Mexico, pour l'organisation d'une exposition intitulée « los modernos » au Munal, du 11 novembre 2015 au 28 février 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1455 - Signature d'un avenant à la convention portant cession de droits et acceptation de don entre la Ville de Lyon et Mme Guillemette Francile-Calaferte et modalités de gestion du fonds (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1456 - Approbation d'une convention de partenariat entre l'Association APA et la Ville de Lyon - Bibliothèque Municipale pour la conservation du Fonds Vasse (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1460 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant total de 27 000 euros – Programmation complémentaire 2015 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1461 - Programmation financière complémentaire 2015 au titre du volet culture de la politique de la ville (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1465 - Approbation d'une convention cadre de collaboration scientifique entre la Ville de Lyon- Service archéologique municipal et l'UMR 5600 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1466 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et Navig'Inter, pour la mise en place d'une proposition couplée croisière/visite au musée pour les groupes touristiques et publics scolaires (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1475 - Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Feyzin, la Ville de Vénissieux, les Associations MJC Presqu'Île Confluence, Rassemblement d'Énergies pour la Sauvegarde d'un Espace Artistique Utopique -RESEAU-, Musiques Actuelles Feyzin et Bizarre !, dans le cadre d'une préfiguration du label national «Scène de Musiques Actuelles» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1477 - Fête des Lumières 2015 – Financement et partenariat privé – Conventions de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1478 - Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2015 du samedi 5 au mardi 8 décembre - Approbation de modèles de conventions types -mixte et application- (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1492 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et la société Arte télévision dans le cadre de la saison 2015-2016 des Célestins (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1494 - Approbation du transfert de propriété à la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon, du Trésor National « La fuite en Egypte » de Nicolas Poussin, suite à son acquisition par l'Etat / Ministère de la culture et de la communication, réunion des Musées nationaux, pour le compte du Louvre (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1496 - Délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1497 - Attribution d'une subvention d'investissement de 1 000 000 euros à l'AFPICL, en vue de l'agencement et l'équipement de l'Université Catholique de Lyon – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante – Opération n° 02SEUCLY et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00005 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1498 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/ Théâtre des Célestins et JC Decaux dans le cadre de la saison 2015-2016 des Célestins/Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1499 - Musée des Beaux-Arts de Lyon - Modalités d'application des nouveaux tarifs des musées approuvés par délibération n° 2015/1274 du 9 juillet 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1500 - Approbation d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Association «La Biennale de Lyon», pour l'organisation de la Biennale d'Art Contemporain 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1504 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition temporaire de la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, au profit de l'Association « La Salle de Bains », du 17 août au 9 novembre 2015, pour l'organisation d'une exposition en résonance avec la Biennale d'art contemporain – EI 01 204 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1509 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures de création et de diffusion artistique des 6^e et 9^e arrondissements pour leurs projets culturels, pour un montant global de 20 000 euros – Participation financière du Grand Casino de Lyon -Groupe Partouche- à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1523 - Approbation d'un contrat de location de licence d'utilisation des droits de représentation entre la Ville de Lyon-Auditorium ONL et la société Columbia Artists Management pour l'œuvre « Pixar in concert » pour les dates de concert prévus à Lyon en octobre 2015 et juin 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1463 - Attribution de subventions à des associations d'anciens combattants (Direction du Développement Territorial)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais dire un mot rapide sur ces deux délibérations.

Sur la délibération concernant l'attribution de subventions à des associations d'anciens combattants. Cela concerne vingt-huit associations. Elles sont diverses, mais complémentaires. Elles ont en commun d'œuvrer à la mémoire de notre cité et à sa transmission. L'année 2015, année du 70^e anniversaire de la libération des camps nazis et de la fin de la deuxième guerre mondiale, a vu se succéder de nombreux moments forts, qui ont mobilisé les membres de ces associations, jusqu'à la création de pièces de théâtre, ou l'organisation de concerts. Elles soutiennent fortement nos efforts pour mieux associer les jeunes générations, notamment les collégiens et les lycéens. Nombreux sont, parmi ces derniers, ceux qui participent au Concours National de la Résistance et de la Déportation, et qui se mobilisent pour participer activement aux commémorations. L'un des moments les plus forts de l'année a été la commémoration du 8 mai 1945, avec la participation de la brigade franco-allemande, sous le signe de la réconciliation et de la construction d'un nouvel espace de paix en Europe.

Je tiens, à ce sujet, à souligner l'excellence des relations que nous entretenons avec les autorités militaires et celles de l'Etat pour la réussite des commémorations. J'en profite aussi pour remercier nos services qui se mobilisent toujours avec tant d'efficacité pour que tout se passe au mieux.

Reste le souci permanent d'aider les associations vieillissantes à se renouveler tant au niveau de leurs membres, en accueillant les descendants des combattants, mais aussi des citoyens désireux de participer à l'effort de transmission de la mémoire. On le voit notamment avec des associations qui prennent le tournant de leur transformation en amicales, et avec les porte-drapeaux où l'on commence à voir se présenter, trop timidement encore, quelques jeunes gens.

Je vous remercie de soutenir l'effort que je vous propose en faveur de ces associations.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1490 - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations patrimoniales sur le Fonds d'Intervention du Patrimoine -FIP- pour un montant global de 12 000 euros et approbation d'une convention pour le Musée Urbain Tony Garnier (Direction des Affaires Culturelles)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette délibération porte sur l'attribution de subventions à trois associations.

Chacune reconnaît la place qu'occupe le Musée Urbain Tony Garnier dans notre ville, particulièrement dans le 8^e arrondissement et son dynamisme. Régulièrement, ce Musée organise une grande exposition. Nous allons inaugurer prochainement, le 9 octobre, celle que je vous propose de soutenir particulièrement, intitulée « Sacré béton ». Il s'agit d'une exposition très neuve par les pièces et la documentation rassemblée, sur un sujet mal connu et je me permets d'inviter tous les élus à la voir. Elle est très fortement soutenue par les industriels du Bâtiment et des Travaux publics. Le mécénat joue ici un rôle déterminant.

La deuxième subvention doit permettre de présenter à un large public la pièce de théâtre tirée du livre de souvenir de Benjamin Orenstein, « *Ces mots pour sépulture* ». Sa représentation prévue les 4 février 2016 clôturera l'année des célébrations du 70^e anniversaire de la Libération des camps.

Quant au Musée militaire de Lyon et de la Région, il s'agit de soutenir le développement d'un musée trop méconnu situé dans le 7^e arrondissement, compte tenu de la qualité de ses collections. Cette subvention doit l'aider à poursuivre la modernisation déjà engagée de ses salles d'exposition. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2015/1336 - Création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles publiques de la Ville de Lyon (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, avant de présenter les dossiers avec demande d'intervention, de la Commission Education, Petite Enfance, Université, et comme il est coutume de le faire en ce premier conseil de rentrée, je souhaite faire un point sur la rentrée scolaire 2015-2016 qui vient d'avoir lieu.

Le 1^{er} septembre, 36 559 écoliers ont fait leur rentrée dans l'une des 197 écoles publiques lyonnaises. C'est 500 de plus que l'an passé, soit une progression de 1,4 %.

Cette rentrée s'est faite dans la sérénité. L'organisation mise en place l'an passé a été reconduite, stabilisée et même améliorée grâce à des inscriptions anticipées.

Cette anticipation a permis un travail cohérent avec l'Education Nationale et une carte scolaire adaptée à la progression des effectifs.

Ainsi, nous avons connu en cette rentrée 29 ouvertures de classes pour 6 fermetures, soit un solde de 23 créations.

Ces créations ont été permises par la nomination de nouveaux enseignants par l'Inspection Académique, mais aussi par l'affectation de personnels municipaux (ATSEM et ASEP) et par des travaux de remise en état, de rénovation, voire de création de salles de classe.

Car la qualité d'une rentrée découle aussi d'une bonne préparation, que ce soit en termes de travaux estivaux, qu'en termes de ressources humaines. Je veux d'ailleurs remercier les services de la Direction de l'Education, ainsi que ceux de la Construction et de la Gestion des Bâtiments, pour leur investissement cet été afin que tout soit prêt le jour J.

Nouveauté de l'année, la mise en place d'un dossier d'inscription unique a permis aux parents de réaliser toutes leurs démarches en quelques clics, en ligne, tandis que des points d'accueil, au plus près des familles dans les écoles, étaient mis en place pour aider aux démarches dans certains quartiers.

Ceux qui ont répondu avant la date limite, ont pu obtenir leur confirmation d'inscription avant mi-juillet.

La visibilité induite pour les services a permis d'adapter au mieux les moyens aux besoins. Ainsi cette année nous avons su augmenter la capacité d'accueil du soir et généraliser les études surveillées à budget constant et en maintenant ces accueils gratuits.

Concernant les temps périscolaires, cette année la rentrée a été placée sous le signe de la continuité, mais aussi de l'enrichissement. Il s'agit maintenant de transformer un exercice imposé en dispositif de qualité.

L'an passé, nous avons vécu une rentrée impactée par la réforme nationale des rythmes scolaires et ce bouleversement a été au delà du simple changement d'agenda, avec une matinée de classe en plus et la réorganisation des temps périscolaires. Car l'école est un cadre de vie pour les enfants, mais aussi un espace de travail pour tous les professionnels ; c'est l'ensemble des interactions entre les différents temps, entre les différents lieux, entre les différents professionnels, qui ont dû être modifiés.

A Lyon, nous avons souhaité profiter de cette occasion pour améliorer la prise en charge des écoliers avec deux axes forts : stabiliser l'organisation des temps de l'enfant, une organisation claire, lisible, qui conduit à ne pas modifier chaque année l'organisation en place, pour les familles, mais surtout pour les enfants qui ont besoin de repères, et d'autre part améliorer progressivement cette organisation, notamment dans ses contenus, dans l'articulation des temps.

Nous faisons preuve de pragmatisme à l'écoute des enfants, des parents et de la communauté éducative.

Il faut noter que le taux d'inscription aux activités périscolaires du vendredi est stable par rapport à l'an dernier à la même période. On était le jour de la rentrée à un peu plus de 20.000 enfants inscrits. Nous sommes aujourd'hui à 22.414 inscrits, soit 61 %. Nous avons fini, l'an passé, à 63 % et pensons atteindre ce chiffre et être dans les mêmes proportions.

Le recrutement des nouveaux animateurs est finalisé grâce à deux forums et il se réalise désormais en fonction des nouvelles inscriptions. Les dispositifs de travail et de suivi partenariaux redémarrent, notamment les réseaux d'arrondissement et le comité de suivi de la réforme. Celui-ci s'est réuni trois fois l'an passé et a produit un premier point d'étape qui sera validé en octobre.

Ce premier rapport nous a fourni les axes d'amélioration. La communication, l'échange avec les familles bien sûr, l'enrichissement des contenus des activités, la charte d'occupation des locaux...

Nous réaliserons cette année un focus sur les maternelles, car les besoins sont importants concernant les plus petits.

Le temps scolaire n'est pas délaissé pour autant et si la Ville a fait depuis l'an dernier un énorme effort sur le périscolaire, nous n'avons pas relâché notre engagement sur les projets de classes : classes découverte, classes patrimoine, interventions du Conservatoire... preuves en est, le rapport sur la programmation scolaire que nous allons voter tout à l'heure.

Parmi les nouveautés de la rentrée, j'ai plaisir à évoquer la généralisation des ambassadeurs du livre dans toutes les écoles. Jeunes services civiques formés et encadrés par l'AFEV, ils animeront les bibliothèques des écoles, construiront des projets sur le temps scolaire avec les enseignants, sur le temps périscolaire avec les animateurs : ceci pour donner aux enfants le goût du livre et de la lecture. Cette opération est unique en France.

Je finis cette présentation de rentrée en rappelant que nous avons investi 15 M€ de travaux l'an passé dans les écoles, dont 10 M€ cet été et que trois nouveaux selfs sont entrés en fonction à cette rentrée.

En conclusion, nous avons vécu une rentrée sereine, avec une démographie scolaire qui poursuit sa progression. Nous porterons cette année une attention particulière aux maternelles, ainsi qu'une vigilance constante sur le soutien à la réussite scolaire de tous les écoliers lyonnais.

Je passe maintenant au premier rapport qui concerne la création de la Mission d'Information et d'Evaluation dont nous avons élu les membres tout à l'heure, c'est un dossier qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, permettez-moi tout d'abord de vous exposer la position du Groupe UDI sur cette mission.

Il y a un peu plus d'un an, lors de votre présentation des rythmes scolaires à Lyon, nous avons souligné la nécessité de procéder à une évaluation de la mise en œuvre de cette réforme.

D'une façon générale, nous considérons que l'évaluation des politiques publiques n'est pas suffisamment ancrée dans la culture de la Ville de Lyon. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les Subsistances souligne bien les dérives possibles de cette carence....

L'évaluation et le contrôle sont des composantes indispensables de la bonne gouvernance. Et ce, d'autant plus que le contexte est contraint et qu'il fait davantage appel à l'intelligence des choix, plutôt qu'à la simple distribution des fonds.

Pour les rythmes scolaires, le décret demande une évaluation six mois avant le terme de l'expérimentation, sous l'autorité du recteur. Sur ce volet, nous reconnaissons bien volontiers, qu'un travail de fond a déjà commencé.

Cette évaluation porte sur les temps scolaires et périscolaires stricto sensu, avec comme cœur de préoccupation, le bien-être de l'enfant et la question des apprentissages.

C'est un travail indispensable au regard des interrogations dont nous avons déjà fait état, sur la fatigue de l'enfant (notamment en maternelle) et sur la plus-value éducative des nouvelles activités scolaires, par exemple.

Le Groupe UDI et apparentés considère que la Mission d'information et d'évaluation, dont il s'agit aujourd'hui, doit être complémentaire à ce travail en cours.

Selon nous, cette Mission doit avoir trois objectifs très clairs.

- elle doit d'abord permettre de prolonger et d'élargir le champ de l'évaluation des nouveaux rythmes scolaires, aux temps familiaux et extrascolaires, pour évaluer l'impact sur l'organisation des familles et la vie associative ;

- cette Mission doit également permettre de mesurer la contribution des différents services de la Ville à la réussite des vendredis après-midi ;

- et enfin, la Mission doit permettre de donner une vision claire et réelle du coût financier de cette réforme pour la ville.

Nous voulons une évaluation globale, à 360°, qui soit utile pour tous (ce sont les enfants, les parents, les associations et même la Ville dans son organisation interne) pour envisager les ajustements nécessaires.

L'engagement du Groupe UDI dans cette commission est donc très clair : nous participerons, guidés par un état d'esprit constructif. Cette Mission ne doit pas être un lieu de polémique, mais de dialogue, de transparence, un lieu de travail et d'action aussi au service des enfants et au service des familles lyonnaises.

Cette mission doit être un espace le plus ouvert possible et pourquoi pas au delà des statuts.

Nous serions par exemple favorables à ce que chacun des groupes de cette Assemblée soient représentés et à ce que les élus d'arrondissement qui suivent la mise en place des rythmes sur le terrain puissent aussi prendre part à cette réflexion. Des petites entorses au règlement qui ne peuvent être que bénéfiques au bon fonctionnement de cette commission. Nous espérons que celle-ci sera l'occasion de recueillir les expériences de toutes les parties prenantes des nouveaux rythmes scolaires.

C'est bien dans cet esprit et je tenais à en faire part publiquement, que Djida Tazdaït, a été choisie pour représenter le Groupe UDI et apparentés en son sein. Je vous remercie de votre attention.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous avons demandé cette mission d'information et d'évaluation, et vous avez accepté, car nous estimions que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à Lyon, avait posé quelques difficultés et que, dès le départ, il y avait eu attermoissements et manque de concertation, qui avaient nuit à la bonne mise en place de cette réforme. Nous voulions redonner la parole aux parents. Nous voulions que la communauté éducative, ainsi que les élus des différents groupes politiques, puissent se réapproprier la réflexion autour de la prise en charge des enfants à l'école. Car c'est, bien sûr, ce qui doit nous guider et guider cette mission.

Le décret Peillon du 24 janvier 2013, sur les nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire, était une réforme « pour mieux apprendre et favoriser la réussite de tous les élèves ». C'est ce qui doit donc rester le fil directeur, à la fois de cette réforme, et des réflexions que nous aurons au sein de cette Mission.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas certains que cet objectif ait été atteint... Nous croyons même plutôt le contraire !

L'année dernière, nous avons procédé à une enquête auprès de parents. Certes, elle n'est pas exhaustive compte tenu de la taille de l'échantillon -un peu plus de 150 réponses- mais elle nous a permis quand même de dégager quelques tendances.

Il ressort que le bilan de cette première année, est loin d'être satisfaisant sur plusieurs points : les parents sont déçus et se sentent un peu pris en otages, car ils ont besoin que leurs enfants soient pris en charge le vendredi après-midi, notamment ceux qui travaillent. Ils sont 60 % à avoir inscrit leurs enfants par obligation professionnelle. Ils sont déçus, parce que leurs enfants sont plus fatigués qu'avant, surtout les enfants de maternelle : cela ressort toujours de notre échantillon qui n'a rien de scientifique, Madame l'Adjointe, mais qui est une base de données.

Avec les activités périscolaires reportées le vendredi après-midi, les enfants vivent une coupure du week-end de deux jours et demi et arrivent souvent déphasés à l'école le lundi matin. Beaucoup estiment que l'impact a été très négatif en terme de fatigue et c'est un sujet qui revient très souvent dans le retour que les parents nous ont fait de la mise en place de cette réforme ; c'est même le point, je pense, le plus délicat et en même temps le plus difficile à mesurer.

La qualité des activités périscolaires n'est, sauf exception, pas au rendez-vous. Quelques animateurs qui proposaient des activités de qualité sont pour la plupart partis en cours d'année, à cause de propositions plus intéressantes financièrement. Une quantité importante de personnes jugent la qualité des activités très mauvaise, 33 %, et 27 % mauvaises, soit un total de 61 %. Il y a une mauvaise perception de ces activités.

Les parents sont déçus parce qu'ils doivent payer, mais ça n'étonnera personne, les parents pour l'instant ne voient pas le bénéfice pour les enfants, en effet les enseignements fondamentaux n'ont pas toujours été reportés au moment où les enfants ont une meilleure concentration, notamment le matin. Les enfants sont également perturbés par leur prise en charge sur le lieu de l'école par deux équipes d'encadrement différentes, l'équipe pédagogique et les animateurs d'Alaé avec des règles et des codes différents.

D'ailleurs beaucoup de parents se sont plaints parfois auprès de nous du langage un peu châtié des animateurs, situation qui a fini par engendrer des problèmes d'autorité et de violence à l'école. Vous en avez pris d'ailleurs conscience puisque vous nous avez annoncé la parution d'un guide de l'animateur pour fixer un cadre à tout cela.

Bref, la cible de cette réforme, un meilleur apprentissage, reste à démontrer et ce n'est d'ailleurs pas sans raison que le Ministère de l'Education nationale lance pour cette rentrée 2015 deux études afin d'évaluer l'impact de la réforme sur les apprentissages et les résultats des élèves.

Je mentionnerai rapidement le coût prohibitif de cette réforme pour les finances de la ville, mais aussi celles des parents et celles de la branche famille de la sécurité sociale : rien que pour les maisons de l'enfance, MJC, centres sociaux, les subventions de la ville ont augmenté de 6,8 millions d'euros en deux ans. C'est malheureusement une belle illustration de l'incohérence de l'Etat socialiste qui a transféré sur les villes, bien sûr sans les recettes, des charges nouvelles après les avoir dénoncées précédemment.

Alors aujourd'hui nous voulons mettre tout le monde autour de la table pour tirer les conclusions de cette expérimentation sans faux-semblant, sans politique de l'autruche, et pour notre part dans un état d'esprit constructif car c'est l'avenir de nos enfants qui est en jeu, les années primaires sont en effet déterminantes pour la totalité du cursus de chaque élève, chaque année compte. C'est pourquoi nous souhaitons que cette mission d'information soit la plus objective possible.

Si nous sentons que cette mission ne met pas tous les sujets sur la table, et bien forcément vous générerez la réaction d'un groupe d'opposition. Si vous faites un travail objectif, que ce travail est transmis au niveau national -et je pense que le poids de la Ville de Lyon peut compter dans la balance puisque nous sommes sur une expérimentation-, et bien nous assumerons à la fois les points positifs et les points négatifs ensemble et si nous réussissons, ce sera de toute façon pour l'intérêt des enfants, c'est en tout cas dans cet état d'esprit qu'Elodie Roux de Bézieux et Inès de Lavernée iront participer à cette commission d'information.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire votera le principe de création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans nos écoles publiques.

M. Geourjon évoquait tout à l'heure la mission créée précédemment autour des équipements de Gerland en disant que cette mission n'avait pas porté véritablement ses fruits. Alors nous espérons que cette mission sur les rythmes scolaires ne sera pas à son tour une coquille vide, une coquille vide d'objectifs, vide de moyens de fonctionnement, vide de sens, et surtout vide d'effets concrets sur l'accueil des enfants dans nos écoles et leurs conditions d'apprentissage.

Alors pour qu'elle ne soit pas vide et maintenant que la mission est créée, nous communiquerons dès demain matin à l'ensemble de ses membres les résultats de l'étude que nous avons menée dans les écoles publiques du 1^{er} arrondissement, ce sera notre première contribution.

Je souhaite cependant vous faire part, dès ce soir et en séance publique, ici même, d'un certain nombre d'enseignements de cette étude. Tout d'abord donner quelques points d'information sur la méthode que nous avons choisie pour réaliser cette évaluation, nous n'avons pas fait appel à un organisme spécialisé dans les enquêtes d'opinion. En revanche, nous avons réuni tous les représentants de parents d'élèves, y compris ceux non affiliés aux fédérations nationales et nous avons bâti avec eux une grille d'évaluation.

Bien sûr, avec cette enquête nous n'avons pas de prétention scientifique, nous ne prétendons pas détenir la vérité absolue, il s'agit néanmoins d'un vrai témoignage sincère qui se base sur la parole des parents et des enfants. Je disais que la limite de cette méthode, c'est qu'elle n'était pas absolument scientifique, par contre l'avantage et la réussite de la méthode collaborative est qu'elle a permis d'associer les parents en amont à cette démarche d'évaluation. Sans doute devons-nous à cette méthode le bon taux de retour à notre questionnaire diffusé dans toutes les écoles publiques du 1^{er} arrondissement et auprès de chaque famille, puisque 438 familles ont répondu ; 438 familles, soit 619 enfants scolarisés. 619 enfants scolarisés cela correspond à 31 % des enfants scolarisés dans les écoles publiques du 1^{er}, soit près d'un tiers, ce qui commence à notre sens à faire un échantillon relativement représentatif et valable.

Après la méthode, maintenant le fond et les quelques points saillants qui ressortent du retour des parents. Ce questionnaire a été passé auprès des familles en mai et juin 2015, on était à peu près en fin d'année scolaire, et il s'avérait qu'un peu plus de 38 % des enfants n'étaient pas inscrits au vendredi après-midi, avec des motifs de non-inscription qui tenaient essentiellement, d'après les retours obtenus, à la volonté de préserver l'enfant, que ce soit d'une fatigue trop importante ou d'un déficit d'encadrement. Au sujet de la fatigue, le commentaire « il se repose à la maison » revient à plusieurs reprises avec l'idée que l'enfant a besoin de reprendre son souffle après une semaine aux journées non allégées et avec en plus un mercredi matin où on se lève.

Le manque d'information quant aux activités proposées aux enfants a contribué aussi à une forme de défiance et a accentué certainement le refus d'inscrire son enfant le vendredi après-midi. Evidemment, mais j'y reviendrai, le coût des activités a joué.

Deuxième point saillant, le fait que les parents s'interrogent sur la cohérence pédagogique de la nouvelle organisation lyonnaise. Parents comme enfants ont pointé une inégalité de qualité dans les activités, si 43 % des enfants se déclarent satisfaits, ce qui fait quand même moins d'un enfant sur deux, et bien 37 % des enfants estiment que cela dépend des activités. Même écho chez les parents qui soulignent que certaines activités leur sont apparues comme occupationnelles plus qu'éducatives. Le terme de garderie est revenu parfois dans les réponses. La question qui se pose c'est l'articulation et la cohérence qui lient le vendredi après-midi avec le reste de la semaine.

Troisième enseignement, le coût pour les familles, c'est un coût qui pose question et éventuellement problème. Quand on demande aux parents leur avis sur le coût des activités du vendredi, et bien ces avis divergent, et ils vont de l'accessible au trop cher en passant par l'acceptable. Mais au-delà de cette diversité d'appréciation, plusieurs réflexions se rejoignent, tout d'abord s'est exprimé très fortement l'attachement à un principe républicain, ces principes républicains dont on parle beaucoup aujourd'hui. Le principe républicain d'une école laïque obligatoire et gratuite.

Autre enseignement, toujours sur le coût, c'est le fait que l'introduction des activités payantes dans le scolaire a été vécue et même subi comme une taxe supplémentaire qui est venue grever un budget déjà serré pour un certain nombre de familles.

Enfin la question du rapport entre le coût et la qualité des activités, le rapport entre le coût et la qualité du taux d'encadrement et la formation des intervenants est revenue régulièrement. Il nous est apparu un quatrième enseignement et je dois dire que cela a été une surprise pour nous, que la pause méridienne était pour les parents une vraie zone d'ombre, alors que notre ville a fait de ce temps de cantine un élément à part entière de sa nouvelle organisation du temps scolaire. Les parents sont très peu informés de la manière dont s'organise ce temps de cantine et de ce que font leur enfant, un parent sur deux, une famille sur deux, disent ne pas avoir connaissance de l'activité de leur enfant, certaines découvraient même à l'occasion du questionnaire qu'il se passait quelque chose pendant le temps de cantine.

J'en viens maintenant à la fatigue. Outre le fait que l'organisation familiale a été considérablement bousculée, le choix de ne pas alléger les journées d'apprentissage ainsi que la loi le commandait, tout en ajoutant la demi-journée du mercredi matin, et bien ne va pas dans le sens d'un meilleur respect du rythme de l'enfant. Un chiffre est alarmant : 71 % des enfants, des élèves scolarisés sur le 1^{er} arrondissement, sont concernés par des difficultés de réveil, selon leurs parents, avec des difficultés plus sensibles à partir du jeudi matin, 49 % des parents estiment que ces difficultés ont été accrues par les nouveaux rythmes.

Enfin, retour unanime, le déficit d'information et le déficit de dialogue entre notre municipalité, entre les écoles et les parents d'élèves. Alors nous avons quelques propositions que nous formulerons dans le cadre de la mission parce que nous aussi, en tant que groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, nous voulons contribuer à cette amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves.

Premièrement, il nous semble important à terme de différencier l'organisation des rythmes dans les écoles maternelles et les écoles élémentaires. On le voit avec le retour des questionnaires, le temps de l'enfant n'est pas vécu de la même façon. Je vous vois soupirer Madame Brugnera, mais sachez qu'un certain nombre de villes dans la métropole, mais aussi en France, l'ont fait et n'ont pas le même rythme que ce soit en maternelle ou en primaire.

Deuxième proposition, faire une collecte d'expérience aussi bien au sein de la métropole que dans les villes de France. On a commencé à le faire, on voit que la plupart des villes n'ont pas concentré leur activité sur une demi-journée, qu'elles ont réussi à insérer les activités durant le temps scolaire. Regardons comment cela se passe, combien cela leur a coûté pour l'impact sur le bien-être et les conditions d'apprentissage des enfants.

Et puis pour celles qui ont décidé de concentrer les activités en une seule demi-journée, et bien ces demi-journées pouvaient changer selon les écoles au sein d'une même ville, cela permet de consolider le parcours professionnel des animateurs et ainsi de les fidéliser sur cette mission.

Voilà parmi nos propositions quelques-unes que nous serons très intéressés à partager au sein de cette mission, pourvu qu'elles ne soient pas encore une fois une coquille vide.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Merci pour ces interventions. Je ferai juste deux remarques. Je veux revenir sur la question de l'évaluation et vous dire que c'est un travail extrêmement exigeant qui se construit à partir d'un certain nombre de principes, notamment de distanciation, d'objectivation et de transparence. Et il y a une différence entre construire et mener une évaluation et rédiger un questionnaire.

Nous avons souhaité travailler avec des professionnels de l'éducation qui travaillent souvent avec le Ministère de l'Éducation. Ce cabinet a fait une première enquête auprès des enfants, qui n'était qu'une première étape dont nous discuterons, je pense, dans cette mission et qui nous donne à voir des outils que l'on pourrait utiliser pour évaluer cette réforme.

La deuxième chose, c'est que je suis bien sûr très intéressée par les résultats de vos enquêtes ou plutôt de vos démarches de questionnaires auprès des parents. Je vous remercie de me les transmettre lorsque vous le souhaiterez si tant est que vous vouliez que ces enquêtes servent au bien être des enfants.

Quant au dialogue, je peux vous dire qu'il existe, les réseaux d'arrondissement sont en place. Votre Adjointe, Madame Perrin-Gilbert, est présente à toutes les réunions et fait remonter effectivement les sujets propres au 1^{er} arrondissement et à ses écoles.

Voilà, je suis très intéressée par ces études et j'espère que nous aurons effectivement un travail intéressant et constructif au sein de cette mission pour le bien de nos 37 000 petits écoliers.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1457 - Programmation temps scolaire et CEL 2015-2016 (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de la programmation des actions sur temps scolaire et CEL 2015-2016 financées par la ville.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Quelques mots d'explication de vote, Monsieur le Maire, chers Collègues, à propos de cette délibération sur les temps scolaires et périscolaires.

Le Groupe Lyon Gauche Solidaires reste dubitatif quant au choix du vendredi après-midi pour les activités périscolaires.

Mais nous votons aussi dans ce Conseil municipal pour la mise en place de la Mission d'information et d'évaluation sur les nouveaux rythmes scolaires, nous participerons bien sûr, à cette mission avec grand intérêt, nous la souhaitons aussi. Nous verrons alors ce qui sortira du bilan réalisé par cette mission pour infirmer ou confirmer nos doutes.

D'autre part, comme nous l'avons déjà dit nous regrettons dans la programmation de cette délibération, l'absence du dispositif Enfance Arts et Langage qui réduit les interventions en école maternelle. Mais pour le reste, nous votons cette délibération qui finance nombre d'actions fort intéressantes pour nos enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

A suivre donc...Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1520 - Approbation du règlement périscolaire de la Ville de Lyon en direction des usagers (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, ce rapport a trait au nouveau règlement périscolaire de la Ville de Lyon. Nous avons auparavant plusieurs textes qui régissaient les différents temps périscolaires, notamment un pour le temps du midi et un pour les temps périscolaires et l'objet de cette délibération est de les unifier, de les simplifier et de les adapter.

Ce règlement fera bien sûr l'objet d'une large communication auprès des familles dès le vote de notre Conseil. Il contient des adaptations, des nouveautés et des rappels. Je vous laisse intervenir et répondrait ensuite à vos questions. Avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, la mise en œuvre d'un nouveau règlement applicable à l'ensemble des activités périscolaires n'amène pas de remarques particulières du groupe UDI et apparentés sur l'organisation à proprement parlé des accueils périscolaires puisque nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet.

En revanche, un nouveau règlement doit être l'occasion de pouvoir régler les dysfonctionnements constatés sur le terrain. Nous espérons que ce sera le cas avec ce document concernant particulièrement les inscriptions à l'accueil loisirs du mercredi après-midi pour les 6-12 ans, mieux connus à Lyon sous le nom des MeLys.

Selon la délibération, ce règlement vise entre autres objectifs, à faciliter la lisibilité pour les familles. Nous nous réjouissons de cette volonté car l'année écoulée et cette rentrée scolaire particulièrement nous ont montré à quel point tout cela manquait justement de lisibilité pour une partie au moins des familles.

En effet, suite à la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, les MeLys ne se déroulent plus que l'après-midi, les enfants ayant classe le matin. De plus, avec le coût supplémentaire des activités du vendredi après-midi, de nombreuses familles ont dû renoncer à l'inscription aux MeLys.

D'où une baisse notable des inscriptions (1 000 enfants au lieu des 3 000 attendus). J'ajoute que pour la rentrée de l'année dernière, 2014-2015, les inscriptions se sont prolongées tout au long du mois de septembre, permettant ainsi notamment l'accueil des nouveaux arrivants.

Après s'être réorganisées en 2014, les familles étaient donc en droit d'espérer planifier leur année sans nouveau changement.

Et bien, il n'en est rien. Les règles d'accès aux différents temps périscolaires ont à nouveau changé pour cette année.

Ce sont d'abord les conditions d'accès à la cantine pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires qui ont changé. 2 jours seulement avant la rentrée, les familles concernées ont reçu un courrier les informant de la suppression pure et simple des menus de substitution. Charge à ces familles de se réorganiser en quatrième vitesse la veille de la rentrée.

Le deuxième changement concerne les modalités d'inscription aux activités du mercredi après-midi, et c'est sur cette question que nous voulons insister.

Pour cette rentrée, vous avez commencé par diminuer substantiellement le nombre de places. Vous avez également instauré un dossier unique d'inscription aux différents temps du périscolaire, mais à la seule attention des enfants des écoles publiques.

Résultat : le 13 juin dernier, à la clôture des inscriptions via le dossier unique, 2 300 demandes d'accueil aux MeLys pour seulement 1 600 places créées, alors même que beaucoup de familles n'avaient pas compris, voire n'avaient pas été informées, que l'habituelle inscription en septembre n'était plus possible.

Conclusion : à ce jour, plus de 500 enfants ont été refusés et restent sur le carreau, et les directeurs d'accueil de loisirs continuent d'être sollicités semaine après semaine, pour de nouvelles inscriptions. Certains en ont témoigné auprès de nous.

Si nous résumons bien la situation :

- il n'y a plus de places pour ceux dont le dossier unique a été déposé dans les temps en mairie, mais enregistré après la date du 13 juin,
- il n'y a plus de places pour les familles arrivées à Lyon cet été,
- il n'y a plus de places pour les enfants qui sont entrés au CP, mais qui auront 6 ans après le 1^{er} septembre,
- et enfin, il n'y a pas eu de places pour les enfants des écoles privées qui avaient l'habitude de fréquenter les MeLys pourtant, car la ville a choisi de ne pas informer les familles des nouvelles modalités d'inscription. C'est donc une exclusion de fait.

Nous voterons ce règlement, mais nous serons très attentifs à ce qu'il soit l'occasion de placer toutes les familles, celles du public comme celles du privé, sur un même pied d'égalité, tant en termes d'information que d'accès aux services.

Cette ville « comme on l'aime, attentive,... » que vous dites vouloir bâtir n'est-elle pas ouverte à toutes les familles ? Doit-on lire entre les lignes le désengagement à terme, de la ville sur les Mercredis de Lyon ?

Et confirmez-vous l'hypothèse de la fermeture d'une quinzaine de sites de loisirs sur les 46 existants ? On est en droit de se demander si vous n'êtes pas en train de sacrifier les MeLys sur l'autel des nouveaux rythmes scolaires et des marges de manœuvre ? Nous attendons et les familles lyonnaises attendent avec impatience vos réponses.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, le nouveau règlement du périscolaire à Lyon comprend l'organisation retenue dans le cadre de l'expérimentation de trois ans des nouveaux rythmes scolaires et vous connaissez notre désaccord avec la solution adoptée de regrouper les activités sur le vendredi après-midi.

Nous avons déjà alerté ici, sur le fait qu'un tiers des enfants ne fréquentent pas le centre de loisirs le vendredi après-midi et de ce fait, sont sans contact avec l'école au sens large, je parle du lieu scolaire, pendant 2 jours et demi, ce qui n'est certainement pas une bonne chose du point de vue des apprentissages, cette proportion est plus élevée dans les quartiers populaires. Et nous avons, nous aussi, pointé l'inégalité dans ce domaine.

Madame l'Adjointe, vous venez de nous annoncer les chiffres de la fréquentation actuelle du vendredi après-midi qui est du même niveau que celle de l'année dernière, donc, à la rentrée 2014. Même si les inscriptions sont possibles en cours d'année, c'est inscrit dans ce règlement, on peut craindre un tassement de

cette fréquentation car les parents maintenant connaissent le nouveau dispositif et se sont aussi organisés dans leur vie personnelle.

Nous voulons aborder une mesure inscrite dans le règlement intérieur concernant le paiement à l'année de ces activités, qui risque d'être un frein important à ces inscriptions. Il sera en effet difficile, pour un certain nombre de familles qui peuvent avoir plusieurs enfants concernés, de payer une somme importante -on nous a dit que ce serait en octobre ou en novembre- en une seule fois.

Nous vous demandons donc de trouver des solutions collectives, et non au cas par cas en renvoyant sur l'assistante sociale, pour que ce paiement puisse être échelonné dans l'année.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre les chiffres de fréquentation actuels par arrondissement et par école pour mesurer l'évolution des inscriptions par rapport à l'année dernière, et ceci de façon plus détaillée.

La mission d'évaluation qui va être mise en place permettra, nous l'espérons, d'analyser le fonctionnement de ce dispositif et son évolution. Nous souhaitons que cette évaluation dure bien tout le temps de l'expérimentation et pas sur les seuls six mois, tel que c'est envisagé.

Au vu de la réserve concernant le paiement annuel du vendredi après-midi, notre Groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, enfin un seul règlement pour le périscolaire ! SI nous ne pouvons que nous féliciter du regroupement des textes organisant les temps périscolaires, il est dommage que ce règlement ait été rédigé sans réelle concertation avec les parents et les fédérations qui les représentent.

On peut également regretter l'absence de sommaire qui aurait permis aux familles une lecture plus facile et plus claire (10 pages du règlement intérieur). De même, il peut être difficile pour les familles, de comprendre la logique qui régit les différents taux d'encadrement de leurs enfants durant les divers temps périscolaires, ainsi que le fait que celui-ci prendra effet au 1er novembre, soit deux mois après la rentrée.

Par ailleurs, certains points de ce règlement nous posent problème et justifient notre opposition.

La première chose qui a alerté le Groupe Lyon citoyenne et solidaire, c'est l'obligation faite aux familles de régler en une fois l'intégralité de la facture liée aux MeLy et/ou aux activités des vendredis Aprem'. Si nous nous réjouissons que la Ville de Lyon ait résisté, contrairement à d'autres communes de la Métropole, à la tentation de faire payer l'accueil du matin et du soir, en revanche nous sommes très inquiets de la disparition d'un paiement échelonné.

Comment peut-on demander aux familles de régler une année de MeLy ou de vendredi, voire des deux, en une seule fois ? La moindre association sportive ou culturelle comprend la difficulté d'un tel fonctionnement et accepte de fractionner le règlement, mais la Ville exige désormais un effort important des familles. Même si l'application du quotient familial permet une modulation des tarifs, il n'en reste pas moins que pour un foyer dont l'enfant participerait aux accueils du mercredi et du vendredi, il s'agirait de payer entre 53 et 359 euros d'un coup fin octobre, c'est-à-dire au moment où les familles ont de nombreuses dépenses (après la rentrée des classes, le dernier tiers des impôts, les taxes locales, etc...) ! Et ne parlons même pas des difficultés que posera ce système aux familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans le premier degré !

Mais ce n'est pas la seule disposition de ce règlement intérieur qui nous pose soucis ! A présent, parlons cantine !

Il y a évidemment la question de l'accueil des enfants allergiques : mais j'aurai l'occasion, dans très peu de temps d'y revenir plus longuement au nom de notre Groupe.

Je souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur l'article 4-2 qui précise les modalités de paiement et de remboursement des repas à la cantine. Première surprise : l'article fait état d'un « délai prévu » pour décommander un repas... sans préciser ce délai ! Renseignement pris en commission, il nous a été répondu qu'il était de 48h ouvrées. Si cela nous semble raisonnable dans le cadre d'une absence programmée par la famille, il apparaît totalement impossible que des parents, même les plus attentionnés, soient capables de prévoir 48h ouvrées en avance, une quelconque maladie de leur enfant ! Dès lors, cela revient à dire que les familles ne peuvent pas se faire rembourser ces repas non pris ! Si l'on peut comprendre qu'il soit impossible de rembourser le repas préparé (et donc qui a coûté à la Ville...) pour le jour 1 d'une maladie non prévue, pourquoi en revanche facturer le jour 2 ?

Il en va de même pour la dernière période de l'année : pourquoi envoyer les factures mi-juin et non en fin de mois comme durant le reste de l'année ? N'y a-t-il plus personne à compter du 5 juillet pour procéder à cette facturation à terme ? Au final, cette disposition entraîne une fois de plus une impossibilité pour les familles de se faire rembourser un repas non pris... cette fois même en ayant respecté le délai des 48h ouvrées !

Vous comprendrez donc que le Groupe Lyon citoyenne et solidaire ne votera pas favorablement ce règlement ! Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : En ce qui concerne le paiement à l'année, il faut savoir que l'inscription aux vendredis de Lyon, comme celle aux mercredis de Lyon constituent un engagement annuel correspondant à un forfait annuel, qui implique une facture avec une date de mise en paiement.

La date de mise en paiement a été repoussée à fin octobre, début novembre, afin de ne pas être trop proche des frais de rentrée pour les parents. Les situations délicates, c'est-à-dire les familles en difficulté de paiement, trouveront une écoute auprès des directeurs d'accueils de loisirs et seront accompagnées par le service médico-social. Je précise que pour celles qui ont plusieurs enfants, leur nombre est pris en compte dans le calcul du quotient familial, et que, par contre, si le cadre réglementaire de la régie publique et de la régie municipale évoluait, nous ferions en sorte que ces nouvelles règles bénéficient aux familles lyonnaises.

En ce qui concerne la décommande des repas 48h à l'avance, ce n'est pas nouveau. Cela a toujours existé et cela correspond en fait au délai de confection du repas. Le repas qui n'est pas décommandé 48h à l'avance, est confectionné et livré dans nos cantines et c'est d'ailleurs une cause très importante de gaspillage alimentaire. C'est quelque chose qui existe depuis de nombreuses années et nous avons re-rédigé cette règle car nous nous sommes rendus compte que les décommandes étaient très variables d'une école à l'autre avec des justificatifs différents d'une école à l'autre. Nous avons donc clarifié la règle : un repas qui n'est pas décommandé à temps, qui est produit et livré, sera facturé.

C'est cette règle qui a été précisée mais la décommande des repas 48h à l'avance, ce n'est pas nouveau.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Europe Ecologie – Les Verts se sont abstenus. Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre.)

2015/1521 - Accueil dans les restaurants scolaires des enfants soumis à un régime alimentaire particulier pour raison médicale (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Ce rapport concerne l'accueil dans les restaurants scolaires des enfants soumis à un régime alimentaire particulier, du fait d'une allergie.

Avis favorable de la Commission.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chers Collègues, ce rapport est donc l'occasion pour les élu-e-s écologistes de faire part de l'attention qu'ils portent à ce service public facultatif que la Ville de Lyon propose aux parents.

La question des menus spécifiques pour des enfants atteints de troubles de la santé est très bien traitée dans une circulaire du 8 septembre 2003, à savoir que : « *l'enfant doit se voir proposer un menu adapté ou bien toujours être accueilli sur le lieu de la prise de repas des autres enfants mais avec un repas élaboré par la famille* ».

Deux points attirent, à ce moment-là, la vigilance des écologistes :

- le temps de restauration est un temps collectif, commun. Si le contenu des assiettes est différent, il est incontournable que tout soit dans un même lieu avec un même encadrement ;

- la diversité et la qualité nutritionnelle est essentielle pour tous et encore plus pour des enfants ayant des troubles de santé. Ce déjeuner à la cantine, peut être pour certains, le seul repas « équilibré » du jour ! De fait, même si la disposition dont nous parlons ce jour ne concerne qu'une centaine d'élèves, nous nous interrogeons.

Pour continuer sur la question des menus spécifiques, certains enfants ne déjeunent pas à la cantine car ils ont une démarche végétarienne, et qu'à l'heure actuelle il est proposé à la Ville de Lyon un repas mais avec poisson.

Les écologistes proposent, qu'avec le prochain marché de restauration scolaire, le repas sans viande, évolue vers un repas sans viande ni poisson mais avec protéines végétales -ayant des qualités nutritionnelles tout autant reconnues et nettement moins lourd en terme d'empreinte carbone-. Ce serait un menu spécifique avec un effet levier bénéfique pour pas mal de choses.

En effet, la restauration collective scolaire joue un rôle majeur dans l'éducation au goût et le maintien et le développement ou pas de notre agriculture locale.

Qui, parmi nous, n'a pas été interpellé par la situation des agriculteurs ou paysans cet été ? Nous avons tous bien compris qu'entre le manque d'eau....

(Brouhaha.)

Mme BAUME Emeline : Merci pour votre écoute ! C'est super de constater que dans certaines assemblées, par exemple à la Métropole et à la Région, on « s'étripe » sur les questions agricoles, et ici lorsqu'on parle de restauration collective et de la santé de nos enfants, tout le monde s'en contrefiche, en particulier parce qu'il n'y a plus la télévision ! Je ne dépasse jamais mon temps de parole, je me dépêche, mais je vous remercie pour votre écoute !

Soutenir un tissu agricole local respectueux de la santé des paysans, de la santé des consommateurs, des paysages, et capable de produire sans mobiliser trop de ressources naturelles tout en s'adaptant au réchauffement climatique : je pense que c'est une de nos responsabilités à tous ici !

J'en termine là, et je vous remercie de m'avoir écoutée !

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'oppose évidemment au nouveau mode d'accueil qui est imposé aux enfants porteurs d'une allergie alimentaire.

Passons sur la méthode employée par la Ville qui a consisté à prévenir tardivement les familles de ces enfants, les mettant ainsi au pied du mur et créant avant même la rentrée, un stress inutile aux parents comme aux enfants.

Passons sur l'absence de concertation avec les représentants de ces familles : fédérations de parents d'élèves, association de prévention des allergies alimentaires, etc...

Passons encore sur l'absence de réponse aux courriers envoyés par certaines familles à M. le Maire et à Mme l'Adjointe à l'éducation, et concentrons-nous sur le cœur du problème.

Quel accueil réserve-t-on à ces enfants à qui on accepte d'allouer une chaise et une partie de table mais à qui l'on refuse de fournir un repas ? On nous explique qu'il serait « trop compliqué » voire « dangereux » de continuer à accueillir ces 150 enfants comme la Ville le faisait jusqu'à présent. 150 enfants cela représente une moyenne de 4 à 5 enfants par cantine : quelle organisation pour un si petit nombre d'allergiques alors que nous parlons d'une cuisine centrale qui prépare 25 000 repas par jour !

Nous savons pertinemment que le risque « zéro » n'existe pas et les familles en sont tout aussi conscientes. Le panier repas lui-même ne garantit pas l'absence de risque : un enfant pourrait piocher dans l'assiette du voisin... à moins bien sûr que l'accueil se fasse désormais de façon totalement séparée ! Mais la solution d'une « table des petits allergiques à part » pose évidemment un problème moral puisqu'elle conduirait à donner à ces enfants un sentiment d'exclusion, de rejet, voire d'anormalité...

Le service public a, au contraire, tout à gagner en qualité en accueillant dignement tous les enfants. En effet, la formation nécessaire à l'accueil des enfants allergiques, le degré d'attention porté à la qualité et au contenu de leur repas permettrait de hausser le niveau de qualité pour tous les usagers de la cantine.

Y renoncer, c'est renoncer au bénéfice pour tous d'un haut degré d'exigence et de qualité dans l'accueil de midi, c'est aussi faire reculer un peu plus le service public, déjà bien mis à mal sur la Ville de Lyon. C'est encore une petite démission pour notre ville.

N'oublions pas que pour certains enfants dont la famille connaît la précarité sociale, manger à la cantine est la garantie d'au moins un repas équilibré par jour. Pour ceux d'entre eux qui auraient la malchance d'être porteurs d'une allergie, cette garantie n'existe donc plus puisqu'il revient désormais à la famille de préparer le panier-repas. Nous nous interrogeons également sur le fait de facturer le droit d'être présent à la cantine quand la famille fournit le repas : chacun sait que la préparation d'un panier-repas personnel coûte plus cher que la restauration collective. Les familles voient donc augmenter de fait le coût du repas de midi de leur enfant.

Enfin, nous espérons qu'en cas d'absence de la demi-pension ces familles-là auront au moins la possibilité d'être remboursées, même en cas d'annulation de dernière minute, puisque l'absence de leur enfant n'entraînera aucun surcoût à la ville. Donc, logiquement, la règle des 48 heures ne s'applique pas.

Pour conclure, vous comprendrez que le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ne soutiendra pas cette délibération et appelle l'exécutif municipal à travailler avec les familles et les associations afin de revenir à un fonctionnement plus égalitaire du service public de restauration scolaire, parce que les petites démissions locales font les grands reculs de la République !

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Je voudrais dire que les enfants atteints d'allergies alimentaires sont accueillis à la cantine de Lyon depuis 2001 et ce, grâce à un contrat d'accueil individualisé établi par une commission médicale municipale signé entre la famille, le médecin et tous les adultes qui prennent en charge l'enfant sur tous les temps d'accueil à l'école, temps scolaire comme temps périscolaire. Ces enfants étaient 365 parmi les 28.768 écoliers inscrits au restaurant scolaire.

Dans la majorité des cas, les enfants sont accueillis avec un panier-repas fourni par leurs parents. Pour certains d'entre eux, il était proposé un menu de substitution. Qu'est-ce que le menu de substitution ? C'est un menu dans lequel l'aliment susceptible d'être allergique pour l'enfant concerné est remplacé par un aliment non allergique.

Pour mettre en œuvre les menus de substitution, les responsables de la restauration scolaire devaient chaque jour décrypter les étiquettes des aliments entrant dans la composition des 10 plats composant le menu du jour et d'y rechercher la présence, parfois même les traces, des 38 allergènes concernant les 154 enfants.

J'en ai discuté avec des parents. Une maman m'expliquait que son fils n'était allergique qu'au kiwi et qu'il suffisait de le remplacer par un autre fruit. Je lui ai rappelé que du kiwi peut se retrouver dans une préparation alimentaire et c'est cela qui oblige à déchiffrer les étiquettes.

Ce travail considérable ne peut faire l'objet d'une erreur, car dans le domaine des allergies alimentaires, toute erreur peut avoir des conséquences dramatiques pour la santé et la vie d'un enfant. Or, les modalités d'étiquetage des aliments utilisés dans la confection des repas ont été modifiées, suite à la mise en place d'une nouvelle réglementation européenne au 1^{er} avril 2015.

La détection des 38 allergènes est désormais trop complexe. Par ailleurs, chaque enfant est un cas particulier (tolérance des traces ou non, allergie au composant pur, cru ou cuit, etc.) ce qui nécessite un suivi spécifique impliquant la vigilance et la coordination d'un grand nombre de professionnels. Par conséquent, la substitution n'était plus fiable.

Dès lors la commission médico-technique chargée de statuer sur l'accueil des enfants allergiques a proposé aux enfants avec menu de substitution d'être désormais accueillis à la cantine avec un panier-repas. Un courrier indiquant la décision de la commission a été envoyé aux familles dans l'été. Certaines familles ont été surprises par cette décision et par son délai de mise en œuvre, je peux le comprendre.

J'insiste sur le fait que le principe de l'accueil au restaurant scolaire n'est pas remis en cause, seule la modalité de fourniture du repas en est modifiée. Les conditions de surveillance et d'attention particulières de la part de l'ensemble des professionnels présents durant le temps de repas sont inchangées, voire améliorées puisque nous avons généralisé la procédure d'administration d'adrénaline en cas de choc allergique. Par ailleurs, un tarif réduit est appliqué pour la famille qui fournit le panier-repas.

Pour finir, je veux dire que j'ai toujours utilisé un langage de vérité et de réalité avec les familles qui l'apprécient.

L'arrêt du menu de substitution qui n'existe d'ailleurs plus dans de nombreuses communes, si tant est qu'il ait jamais existé, est une décision prise suite aux recommandations de médecins. C'est une décision qui a été prise pour la sécurité des enfants et je ne veux pas attendre un accident pour prendre une décision, même si elle peut fâcher certaines personnes.

J'entends qu'il est compliqué pour certaines familles de faire à manger à leur enfant, mais ceci est nécessaire pour le bien de celui-ci.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mes aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre.)

2015/1381 - Lyon 3^e - Approbation des conventions cadres pour l'EAJE Mirabilis, sis 36 rue Flandin et l'EAJE les P'tits oursons sis 278 rue Duguesclin - Modification du périmètre de l'offre d'accueil (Direction de l'Enfance)

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous vous demandons d'approuver ici deux conventions cadres, l'une pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants les P'tits oursons, et l'autre pour l'EAJE Mirabilis, ceci afin notamment de prendre en compte la modification des périmètres d'accueil de ces deux établissements gérés par des partenaires traditionnels.

La Croix Rouge française est notamment gestionnaire des P'tits oursons. Cette micro-crèche a récemment intégré les locaux libérés par l'accueil collectif les Oursons, permettant d'augmenter ainsi sa capacité d'accueil passant de 9 à 10 berceaux.

La Mutualité française du Rhône quant à elle, gère depuis 2011 la crèche Mirabilis avec une capacité de 50 places.

Initialement, il avait été prévu que la ville subventionne 18 places en journée, les 32 autres places étant destinées à des entreprises et, en parallèle, elle financerait les 12 places de nuit. Si les 18 places de jour de la Ville de Lyon étaient bien occupées, seulement un tiers des 32 places destinées aux entreprises étaient pourvues.

L'équilibre financier de l'établissement n'était plus assuré et la survie même de l'établissement incertaine. Par ailleurs, le taux d'occupation de la nuit était trop faible, notamment au regard des coûts. Le Conseil d'administration de la MFR a donc pris la décision de fermer l'accueil de nuit.

Nous savons bien que le collectif n'est pas la meilleure solution pour la nuit, ce type de garde n'arrive d'ailleurs qu'en dernier recours. Nous devons certainement réfléchir pour trouver des solutions à la fois adaptées aux demandes des parents et au bien-être des enfants, tout en restant vigilants sur l'aspect économique. Réflexion que nous conduirons avec nos partenaires.

La Ville de Lyon a décidé de soutenir la crèche Mirabilis en subventionnant désormais 12 places de jour supplémentaires, passant ainsi le nombre de berceaux de 18 à 30, qui seront ainsi proposés aux habitants du 3^e arrondissement, les 20 places restantes devant être commercialisées par la MFR.

Nous vous demandons donc d'approuver ces deux changements, 10 places au lieu de 9 pour les P'tits oursons, et 30 au lieu de 18 pour Mirabilis, soit 13 places supplémentaires de jour offertes aux habitants lyonnais.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je souhaite redire en séance publique mes regrets de voir s'arrêter cet accueil collectif de nuit des jeunes enfants. Je le regrette pour ces parents qui trouvaient dans cet accueil spécifique une solution permettant de concilier famille et travail, pour cette jeune maman employée de boulangerie débutant très tôt sa journée de travail, pour ce couple de militaire et policier aux services difficiles à coordonner, pour cette interne des hôpitaux dont le conjoint travaille loin.

Je veux redire aussi la nécessité de réfléchir aux réponses possibles, mais surtout de bâtir des dispositifs pour répondre aux besoins réels de ceux qui n'ont pas de famille à proximité, pas le moyen de loger une personne la nuit, pas de gros moyens financiers mais qui veulent continuer leur activité même avec ces exigences horaires atypiques.

C'est sans doute à l'échelle métropolitaine et avec des partenaires qu'il faut conduire ce travail, explorer toutes les pistes et proposer un ou des dispositifs à la hauteur d'une grande agglomération où, je vous cite, Monsieur le Maire, « *on ne doit jamais oublier l'humain* ».

M. LE MAIRE : Je mes aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1333 - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, le CROUS de Lyon Saint-Etienne, la Préfecture du Rhône, la COMUE Université de Lyon, la Région Rhône-Alpes et Onlylyon pour la réalisation du « Students Welcome Desk » 2015 ex Espace Multiservices Etudiants (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/1335 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 6 400 euros à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de divers projets et manifestations (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/1377 - Attribution d'une subvention d'investissement de 73 710 euros à l'Arche de Noé Fondation Armée du Salut, sis 3-5 rue Féliissent à Lyon 7^e et autorisation de signature de la convention (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/1383 - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour la Nuit des Etudiants du Monde 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/1388 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Ecole Emile Cohl dans le cadre du projet d'exposition St'Art (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/1389 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 13 000 euros à des organismes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'organisation de colloques internationaux, de manifestations culturelles et scientifiques en milieu universitaire et du guichet unique d'accueil des étudiants internationaux (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/1452 - Poursuite des opérations 60020588 «Logements d'instituteurs – travaux de rénovation ou d'aménagement 2015-2020», 60020589 «Ouverture de classes et aménagements dans les groupes scolaires existants 2015-2020», 60020590 «Rénovation des cours d'écoles 2015-2020», 60020593 «Acquisition et pose de tableaux numériques interactifs dans les groupes scolaires 2015-2020», 60020591 «Mise aux normes sanitaires et hygiène 2015-2020», 60020592 «Sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires 2015-2020» - Lancement des opérations 60020594 «Entretien des jeux de cours et équipements sportifs 2015-2020», 60020595 «Réhabilitation, mobilier et transformation en self-service petits travaux 2015-2020» et affectation complémentaire et ou d'une partie des AP 2015-3, 2015-1, 2015-2 programme 00006 «Scolaire» et 2015-1, programme 20006 «Conservation du patrimoine Scolaire» (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/1516 - Approbation d'une convention pour la création du service commun «Université Recherche» entre la Métropole et la Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/1517 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2^e tranche- aux 12 MJC de Lyon et à l'Association Com'expression au titre de l'année 2015 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/1518 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2^e tranche- aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2015 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/1474 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à la MJC de Ménival pour l'organisation de la manifestation «O.R.N.I des Batt's» le 26 septembre 2015 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2015/1469 - Attribution de deux subventions d'investissement à l'Association «Crèche Saint-Bernard» pour les équipements d'accueil Petite Enfance «Boulevard», 171 boulevard de la Croix-Rousse pour la création d'un espace réfectoire d'un montant de 1 740 euros et le site de «Melba», 61 rue Chazière à Lyon 4^e - pour l'aménagement d'un espace de motricité pour un montant de 5 800 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'investissements correspondantes (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2015/1470 - Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2015 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 376 840 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2015/1472 - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 50 000 euros à l'Association «APELIPA» pour l'achat de leurs locaux «Le Jardin Couvert» Lieu d'Accueil Enfants Parents situé 12 rue Auguste Lacroix à Lyon 3^e - Approbation et autorisation de signature de la convention (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2015/1519 - Attribution de subventions de fonctionnement général -2^e tranche- aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo au titre de l'année 2015 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2015/1411 - Programmation financière complémentaire 2015 au titre de l'emploi et l'insertion professionnelle – Modification du montant de la subvention de fonctionnement général 2015 attribuée à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon – Approbation et autorisation de signature des conventions correspondantes (Direction du Développement Territorial)

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur : Il s'agit d'adopter la programmation complémentaire d'action pour lesquelles les dossiers n'avaient pas été consolidés en temps et en heure, et que nous n'avions donc pas pu soumettre au vote en juin dernier.

Je rappelle que le plan local pour l'insertion permet chaque année à plus de 2.300 habitants de la Ville de Lyon d'accéder à un parcours professionnel bénéficiant pour la plupart d'un contrat de travail dans une structure d'insertion et que ce dispositif est l'un des piliers de notre politique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Il connaît de bons résultats. Il permet tous les ans à 40 % de ses bénéficiaires, d'aboutir à une solution de formation ou d'emploi pérenne. Il s'adresse à un large public, très éloigné du marché du travail, qui

ne peut trouver dans l'offre de service du service public de l'emploi, les réponses appropriées au cumul de difficultés qu'il rencontre.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi contribue et complète un plan d'actions, aujourd'hui mutualisé, de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon et de la Mission Locale de Lyon, qui sont réunies autour d'objectifs et de moyens partagés.

Je tiens à saluer -mais Thomas Rudigoz en parlera après- une nouvelle action mutualisée avec un relai emploi dans le 5^e arrondissement, qui permet de renforcer les réponses que nous apportons aux habitants de cet arrondissement, en leur facilitant des démarches d'accessibilité à l'emploi.

Ce type d'initiative, rendu possible par la forte implication et la capacité de travail en partenariat des divers acteurs publics et associatifs de notre territoire, doit être souligné, car il est un gage d'efficacité de l'action publique en faveur de la recherche d'emploi et de l'insertion professionnelle. Je vous demande un avis favorable pour cette délibération.

Mme LEVY Fabienne : Monsieur le Maire, ce dossier est bien ficelé : une programmation financière supplémentaire, coincée dans une modification de la subvention de fonctionnement pour la MDEF de 2015 et qui va entraîner justement une baisse de la subvention de la ville. C'est bien, la mutualisation est en marche, ça va marcher et je viens de vous entendre à ce sujet.

En revanche, je profite donc de cette délibération pour vous redire qu'il est sans doute temps de mutualiser vraiment toutes ces associations, qui font toutes de l'accompagnement à l'emploi ; temps aussi d'arrêter de financer d'année en année, des associations différentes, pour refaire le même travail !

La bataille contre le chômage ne se gagnera sûrement pas en éparpillant les financements. Nous avons besoin de beaucoup d'efficacité. Et aujourd'hui il est peut-être temps de procéder à une vraie évaluation du travail de toutes les associations qui coachent les seniors, les jeunes, les chômeurs et les étudiants.

Une telle étude pourrait permettre de démontrer à quel point démultiplier des actions n'est pas forcément synonyme de résultats ou d'efficacité ! D'ailleurs, au regard du niveau actuel du chômage, ces dispositifs ne paraissent pas de nature à répondre de manière entièrement satisfaisante aux enjeux du retour à l'emploi.

Pour exemple, celui-ci est à Lyon comme ailleurs, un vrai souci. Le chômage de longue durée (en recherche active depuis plus d'un an) touche 12.615 personnes dans la Ville de Lyon, soit 34,32 % des chômeurs.

Nous sommes étonnés d'ailleurs à ce sujet, qu'ALLIES au passage, touche à nouveau une subvention pour de très vagues actions diverses ou encore que le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation ne puisse pas assumer en interne les fonctions. Une mise à plat s'impose pour agir de façon plus efficace.

Je conclurai en précisant que la loi NOTRE rebat les cartes et prévoit que les Conseils régionaux seront pilotes des structures cofinancées et confirme également la régionalisation du Service Public de l'Emploi.

Cette loi finalement qu'on devra mettre en vigueur ici à Lyon en 2016, marquera sans doute une responsabilité accrue des régions, bien sûr.

Mais, comment allez-vous donc, Madame Condemine, travailler dans l'avenir avec la Région, mais aussi la Métropole, qui finalement est un nouvel échelon ? J'entends la Métropole qui ne doit pas évidemment entraver comme nouvel échelon, le travail de l'insertion et de la formation, mais devra l'amplifier.

Pourrions-nous, peut-être, mettre en place un groupe de réflexion à ce sujet, afin d'éviter les doublons de collectivités et la concurrence entre elles qui est tout à fait néfaste à l'emploi, à l'insertion des jeunes ou des adultes les plus éloignés de l'emploi ?

Car ce qui nous motive ici tous, c'est bien les jeunes et l'emploi, me semble-t-il. Merci.

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, juste quelques mots parce qu'à cette heure des débats, je ne vais pas être trop long. Mais, je voudrais revenir sur ce que vient de dire Mme Lévy : évidemment que nous avons tous la même préoccupation ; il va de soi, que c'est le retour à l'emploi du maximum de demandeurs d'emplois. Dans ces demandeurs d'emplois, bien sûr, nous avons une attention particulière pour les jeunes.

Mais je crois que, -Madame Lévy vous ne pouvez pas dire le contraire- on a quand même justement, M. Collomb à l'époque, avec M. Mercier, fait en sorte de simplifier les choses et de ne pas créer des doublons : on a ainsi regroupé la Communauté urbaine de Lyon et le Conseil général, pour créer la Métropole. Et le but, est bien de mutualiser et de simplifier et cela va dans le sens que vous vouliez dire.

Après, travailler avec la Région, bien évidemment, il faut continuer, mais la Région, c'est la formation continue, que vous connaissez bien d'ailleurs, et l'insertion. Je vous rappelle : la Métropole a récupéré les anciennes compétences du Conseil général. Après il y a des chantiers qui vont être menés : on en a parlé d'ailleurs encore récemment avec David Kimelfeld et Fouziya Bouzerda, justement dans le cadre des actions que nous devons mener en partenariat avec la Région, pour simplifier les choses et aller tous dans le même sens.

Donc, je crois que l'on va plutôt dans la bonne direction, chère Fabienne Lévy.

Sinon, pour ce que disait Anne-Sophie Condemine, je tenais aussi à préciser que nous avons mené une action très intéressante : nous sommes en train de mener une expérimentation dans le 5^e arrondissement, puisque Mme l'Adjointe à l'Emploi a choisi le 5^e arrondissement pour la réaliser, en créant un relais info/emploi, qui permettra à un certain nombre d'allocataires RSA, de demandeurs d'emploi, de jeunes en recherche d'emplois, en création d'emplois, en création d'activités, d'avoir un point d'accueil, un point de renseignements, tous les lundis après-midi en mairie d'arrondissement. Dans le 5^e arrondissement, nous n'avons pas de Pôle Emploi ou de Mission Locale, donc cela permet d'avoir un lieu d'accueil, de renseignements et d'orientation sur l'emploi et l'insertion.

Nous ne nous substituons pas aux Missions Locales ou à Pôle Emploi, mais nous travaillons en synergie avec ces partenaires, puisque chaque partenaire enverra le lundi, de façon différente chaque lundi, un Conseiller Emploi, qui sera là pour accueillir un certain nombre de personnes en recherche d'insertion.

Je vous remercie et nous voterons bien évidemment ce rapport.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Quelques réponses.

Madame Lévy, moi je suis quand même extrêmement étonnée de votre intervention... Je sais que vous ne pouvez être que très peu présente dans nos Conseils d'Administration, donc c'est peut-être pour cela que vous en connaissez finalement assez peu le fonctionnement...

Vous mélangez le PLIE et la Maison de l'Emploi. Je rappelle que le PLIE, c'est le volet Insertion de la Maison de l'Emploi, et ce n'est qu'une partie de son activité. C'est très précisément l'insertion professionnelle des gens qui sont très éloignés de l'emploi. Tandis que la Maison de l'Emploi, c'est un outil de mutualisation de tous les dispositifs qui interviennent sur la Ville de Lyon.

Vous avez dit aussi une contre-vérité car la Ville de Lyon est la seule collectivité qui n'a pas baissé sa subvention au dispositif. Si tout le monde a baissé -l'Etat a baissé notamment d'une façon très importante, puisqu'en l'espace de cinq ans, la Maison de l'Emploi a perdu plus de la moitié de son budget- la Ville, elle, n'a pas baissé ses subventions. Ces faits peuvent montrer un certain amateurisme dans ce que vous dites.

Ensuite, vous parlez de la mutualisation nécessaire : c'est exactement ce que nous faisons depuis quelques années, puisque nous mutualisons de plus en plus nos dispositifs pour justement arriver à créer des économies d'échelle pour tout ce qui est administration et gestion.

Enfin, l'évaluation : vous savez aussi -vous devriez le savoir- que pour ce qui concerne l'insertion professionnelle, nous faisons appel aux fonds européens et que les fonds européens sont assujettis à un suivi extrêmement contraignant : je ne vois pas comment on pourrait s'affranchir de cela !

Donc, ce sont des sous-entendus qui, excusez-moi, me choquent ! Le petit sous-entendu d'assistantat qui est derrière vos propos, me choque également, par rapport à une population qui a nettement plus besoin de soutien que d'être stigmatisée.

Pour le volet métropolitain peut-être que, soit M. Kimelfeld, soit Mme Bouzerda, peut en parler ? Là aussi, vous avez dit qu'il n'y avait pas de groupe de réflexion. Personnellement, j'ai participé à plusieurs groupes de réflexion. Il me semble que depuis cinq, six mois, il y a bon nombre de groupes de réflexion précisément qui se sont organisés avec la Métropole : donc là aussi, mes collègues pourront vous apporter des précisions...

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Vraiment très rapidement, pour dire quelques mots quand même sur le travail de la Métropole, même si l'heure est un peu avancée, mais on va faire très court !

Nos priorités, c'est quoi ? Elles sont partagées par tout le monde :

1/ renverser l'approche de l'insertion, vous l'avez dit : c'est faire en sorte que les acteurs soient tourner vers le retour à l'activité, vers le retour à l'emploi ;

2/ cela sous-entend qu'il faut renforcer les liens développement économique et insertion : c'est sur cela que nous travaillons avec Fouziya Bouzerda depuis quelques mois, en mettant tout ce monde-là d'une manière plus efficace au plus près du territoire.

Vous avez évoqué la Région : le travail a déjà commencé avec la Région, d'une part sur le volet Formation. Il est clair qu'il faut sans doute mieux travailler le lien entre les besoins en formation, les besoins des filières et les personnes en insertion. Ce travail est déjà entamé.

Ensuite, bien sûr, à l'échelle de la Métropole, c'est plus de 150 acteurs aujourd'hui, qui travaillent autour de l'Insertion : donc mutualiser les actions, mutualiser les acteurs, c'est bien évidemment une des missions que nous nous sommes données.

Il y a une concertation qui est en cours depuis le mois d'avril et qui vient de se terminer et nous aurons une séance finale de cette concertation, je crois, fin octobre, en la présence du Président de la Métropole. Et puis, nous aurons un vote du pacte métropolitain qui fixera ces grandes orientations, mais je crois que l'on arrivera à un consensus, parce que ce sujet mérite mieux que quelques petits conflits bien mineurs par rapport à la situation de l'emploi dans notre pays et dans notre région.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1431 - Approbation des orientations générales de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire et attribution de subventions pour un montant total de 68 000 euros - Approbation de la convention annuelle mixte avec l'Association Passerelle Eau de Robec (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, j'ai fait le choix de vous présenter aujourd'hui une délibération-cadre qui met en perspective l'ensemble de la politique de la Ville de Lyon en matière de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire.

Cette politique est ancienne, puisque la délégation a été créée en 2001, et nous nous appuyons aujourd'hui sur une expérience riche et structurée, reconnue au niveau à la fois national, mais également à l'étranger. La Ville de Lyon est d'ailleurs la seule ville française à avoir été engagée dans une coopération décentralisée sur l'ESS, avec une ville brésilienne qui est Osasco.

Notre contexte économique global a changé en quelques années. Le retour de la croissance est compromis, les limites des ressources planétaires sont atteintes, le secteur public et la protection sociale reculent, le chômage et la précarité augmentent. Les crises boursières et financières mondiales révèlent les failles du modèle économique dominant.

Face à ces nouveaux défis, l'Economie Sociale et Solidaire se structure et innove, non pas comme la formule magique qui saura résoudre tous les problèmes, mais comme l'un des différents leviers qui participent de la recherche de solutions durables, dans le cadre d'une économie plurielle. La loi de 2014 a défini pour la première fois le périmètre officiel de l'Economie Sociale et Solidaire : associations, mutuelles, coopératives, fondations et entrepreneurs sociaux. L'ensemble de ce secteur économique qui place les valeurs humaines avant le profit, représente déjà plus de 10 % des emplois en France et plus de 12 % au niveau métropolitain lyonnais, c'est-à-dire davantage que les emplois directs du secteur automobile ou de la construction.

L'ESS devient également un axe prioritaire des nouveaux contrats de ville pour créer de la richesse sur les territoires avec des emplois non délocalisables, mais également pour soutenir « l'entreprendre

autrement », d'autant plus qu'en tant que Vice-Présidente du RTES je suis mobilisée sur ce sujet avec toutes les collectivités au niveau national.

Depuis le début du mandat, l'ESS se développe dans le cadre du contrat économique sectoriel en Rhône Alpes avec la Métropole. Je tiens à saluer M. David Kimelfeld qui est en charge de l'Economie Sociale et Solidaire avec qui j'ai pu travailler sous l'ancien mandat sur ces sujets. Je tiens également à dire que je suis ravie que l'Economie Sociale et Solidaire soit complètement intégrée au développement économique et à l'économie conventionnelle.

Dans le cadre du contrat sectoriel, chaque objectif est décliné dans chaque quartier avec 4 objectifs qui sont d'abord :

- de générer de la croissance économique, mais surtout sociale, solidaire et écologique,
- de faciliter l'émergence et la pérennisation de l'innovation sociale,
- de rendre l'ESS accessible au plus grand nombre,
- et enfin, de soutenir et accompagner les acteurs de l'ESS dans leurs démarches de progrès.

Je tiens à dire que l'accompagnement des ces structures demande beaucoup d'énergie -et ce n'est pas de l'incantation-, et à saluer une des chargés de mission et cheville ouvrière de la Deca qui est présente ici et travaille à mes côtés sur l'accompagnement de ces structures. Il est vrai que nous votons des délibérations, mais ce ne sont pas que des délibérations, c'est aussi l'accompagnement de ces structures au quotidien et au plus près du territoire.

Parmi les projets emblématiques que nous soutenons, je pense en particulier aux incubateurs Ronalpia et Alterincub, qui permettent à des entrepreneurs de développer des réponses innovantes aux besoins de nos territoires. Nous sommes aussi la seule ville qui finance la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, et qui siège au conseil d'orientation de la chaire ESS de l'université Lyon 2.

Dans le cadre de ce partenariat nous accueillerons très prochainement à l'Hôtel de Ville, la semaine prochaine, le Président du labo ESS, Hugues Sibille, qui sera l'intervenant principal d'une conférence publique sur les coopératives.

Notre politique met donc en œuvre un plan d'actions articulé autour de trois axes stratégiques : la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire, le soutien à « l'entreprendre autrement », et le développement de la consommation responsable. D'ailleurs, nous allons adapter très prochainement un schéma de promotion rachat responsable et très régulièrement, j'ai pu entendre mes collègues aborder ces sujets. Je tiens à dire que depuis le début du mandat, je travaille sur ces problématiques.

Ce dernier axe comprend en particulier le soutien aux 200 structures d'ores et déjà labellisées « Lyon, ville équitable et durable », ainsi que la structuration de la filière « alimentation durable », sous la houlette de notre conseil local de l'alimentation durable, et Lyon est invitée le mois prochain à l'exposition universelle de Milan pour signer l'Urban Food Policy Pact.

Samedi dernier, les quais du Rhône ont accueilli la deuxième fête des récoltes, événement de sensibilisation aux circuits courts, à l'alimentation biologique, équitable et locale, au compostage, ou encore au jardinage partagé. Cette édition a rencontré un grand succès car le grand public est de plus en plus réceptif à ces préoccupations et comme j'ai pu le constater, mes collègues aussi. Donc, je suis ravie.

Alors que nous entrons dans une économie post-carbone, l'ESS porte un message politique d'avenir : la nécessité de coopérer sur chaque territoire au service du bien commun et des besoins premiers de la population.

Mme LEVY Fabienne : Monsieur le Maire, Madame Besson, c'est un véritable plan stratégique de mandat sur l'Economie Sociale et Solidaire, un plan qui dénote une ambition. Permettez-moi puisque je ne suis pas dans la Majorité, de vous dire que si ce secteur est porteur d'emploi et d'avenir, à l'UDI nous aimons l'Economie Sociale et Solidaire, nous y croyons fortement.

Je rappelle que c'est le rapport parlementaire du député UDI du Nord, je crois que je l'avais dit la dernière fois, Francis Vercamer, qui a contribué à la reconnaissance de l'Economie Sociale et Solidaire en France et a servi d'ailleurs d'inspiration à la loi Hamon.

Oui, il faut accompagner ce mouvement créateur de richesse et d'emploi, d'activités et de mieux-être social dans les territoires. Oui, il faut stimuler l'Economie Sociale et Solidaire, construire un écosystème de

l'entreprenariat social plus intégré et plus performant, c'est-à-dire qu'il faut de la convergence et de la cohérence au niveau territorial, car l'Economie Sociale et Solidaire est une économie de proximité.

Vous le voyez, l'Economie Sociale et Solidaire n'est pas une thématique proprement de gauche, elle est partagée par tout le monde. Elle puise ses origines lointaines dans le solidarisme de Léon Bourgeois et dans la responsabilité sociale.

L'année dernière, vous nous demandiez de voter 5.000 € pour aider la Chambre régionale à mieux s'organiser. Nous vous avons suivi en précisant notre volonté sur ce sujet d'une nécessaire et étroite collaboration entre la Métropole, l'Etat et la Région. Comme nous sommes dans l'Opposition, nous n'arrivons pas souvent à voir et je remercie d'ailleurs David Kimelfeld de m'avoir précisé que tout le monde travaille ensemble, en bonne intelligence.

Si nous n'allons pas jusqu'à rejeter ce plan, notre groupe s'avoue un peu déçu de la vision stratégique de la ville en la matière. Nous ne partageons pas cette hégémonie de tout financer ou de tout contrôler. Ce n'est pas souvent très réaliste, ni stratégiquement très constructif, mais nos réticences concernent quelques petits sujets que je me permets de vous mettre à l'oreille.

D'abord, il faut promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire, mais doit-on pour cela subventionner chaque fois la Chambre régionale à hauteur de 5.000 €, alors qu'elle est déjà extrêmement subventionnée dans une autre collectivité où je siège ?

D'autant plus que, dans le même temps, existe l'association Locaux Motiv' pour sensibiliser les acteurs rhodaniens de l'Economie Sociale et Solidaire à l'outil rhone-solidairs.org et que, par ailleurs, l'université Lyon 2 s'occupera aussi à travers la chaire de sensibiliser les élus et les techniciens.

Bref, j'ai l'impression que les acteurs peuvent se marcher dessus, pardonnez-moi, et que la Chambre au fond ne remplit pas tout à fait son rôle et qu'on n'a pas forcément besoin d'elle de manière systématique parce qu'il va finir par y avoir en matière d'économie sociale et solidaire, plus d'animations que d'acteurs.

Or, si la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire a pour mission d'assurer le suivi administratif et financier des projets, elle doit aussi garantir, par délégation à des prestataires compétents, le fonctionnement technique de l'outil, le respect de la ligne éditoriale, etc, et là on multiplie un peu les instances. Evitons les doublons et les incohérences parce que quelquefois, on entrave tout simplement le développement de l'économie sociale et solidaire.

Même remarque pour le chapitre 2 de votre plan où on retrouve un certain nombre d'associations identifiées à enjeu pour l'émergence.

L'économie sociale et solidaire, c'est de l'économie. Bien sûr, il faut fluidifier les rapports entre l'économie sociale et solidaire et celle classique et je crois que je vous l'avais déjà dit la dernière fois, ...

M. LE MAIRE : Madame Lévy, il vous reste 8 secondes.

Mme LEVY Fabienne : C'est une forme de ghettoïsation.

Je terminerai en disant pourquoi ne pas passer d'une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire, de distribution de subvention à une politique de faire avec les structures et les acteurs, notamment et je le redis encore une fois ici, parce que je l'avais déjà dit la dernière fois.

M. LE MAIRE : Madame Lévy, ne le répétez pas !

Mme LEVY Fabienne : ...et bien si, grâce aux pôles territoriaux de coopération économique. Ce sont des outils qui maintenant sont à disposition de toutes les collectivités territoriales et la Métropole pourrait elle-même s'en saisir.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Madame Lévy !

Mme LEVY Fabienne : Je finirai en disant : pouvez-vous nous présenter l'année prochaine une vraie évaluation du plan ambitieux pour nous dire comment s'est passée l'année référente. Merci.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chers Collègues, notre collectivité a su, avec Guylaine Gouzou Testud et depuis deux mandats, être à l'écoute des acteurs de l'économie sociale et solidaire et, pas à pas, accompagner le développement de ses acteurs et de cette dynamique en articulation avec la Région, l'ex Grand Lyon désormais Métropole, et même d'autres communes du territoire métropolitain. La réflexion collective politique en cohérence avec la récente loi NOTRE et l'articulation des politiques publiques doit absolument continuer.

La délibération proposée est très claire dans ces intentions que les écologistes partagent bien entendu. Par contre, elle l'est nettement moins dans ses engagements opérationnels en 2016 et pour les années suivantes.

Les écologistes souhaitent attirer l'attention de chacun ce soir, sur une tendance qui ne vous aura pas échappé. Désormais, lorsqu'il est question d'économie, il y a souvent un compagnon ou une compagne, l'économie du partage ou alors, elle est collaborative, circulaire, de la fonctionnalité, positive, des communs ou encore contributive.

Des points communs se dégagent à cette tendance qui bien entendu, sont partagés en règle générale par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, trois points communs :

- premièrement, la priorité mise sur l'usage en lieu et place de la priorité,
- deuxième point, la consommation qui n'est plus comme un besoin personnel, mais qui s'intègre dans une démarche collective respectant les libertés individuelles,
- troisième point, le modèle traditionnel économique basé sur la multiplicité des intermédiaires est revu pour des liens directs dits en circuit court.

Cette tendance qui n'est pas un jeu de vocabulaire, va dans le sens de la lutte contre les inégalités sociales en donnant par exemple accès à des biens et des services essentiels, mais aussi permet de faire face aux enjeux climatiques en mobilisant peu de ressources naturelles qui sont finies.

Il est du point de vue des écologistes, de la responsabilité de notre ville :

- d'assurer un accueil bienveillant et une orientation précise à ces initiateurs de projets et ce que propose cette délibération,
- d'amplifier les réflexions avec les cercles d'entrepreneurs et universitaires sur ces émergences non pas pour les enfermer dans une boîte, comme le disait Mme Lévy, mais pour que notre service public s'adapte constamment pour répondre avec efficacité. Et c'est d'ailleurs l'objet, sauf erreur de ma part, d'une table ronde lors des Journées de l'Economie à venir sur l'Economie du Partage.

Dernier point, Il est de la responsabilité de notre ville et de son Adjointe Dounia Besson de faire un point d'étape à mi-mandat à la lecture de l'évolution des conditions de vie des lyonnaises et des lyonnais pour réajuster les budgets affectés. En effet, s'il est bien des secteurs qui sont en capacité de s'adapter et de porter des réponses au quotidien pour et par les plus fragiles, ce sont bien les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Nous voterons avec plaisir ce rapport. Et il reste une minute de temps de parole, n'en déplaise à tous ceux qui râlent parce que nous intervenons. Merci.

M. LE MAIRE : Mais personne ne râle, tout le monde s'en réjouit.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons avec plaisir cette délibération en faveur d'un soutien à l'Economie Sociale et Solidaire.

Nous la voterons tout d'abord car cette délibération marque la volonté de notre municipalité de porter une politique en faveur du développement d'un secteur à fort potentiel. Véritable délibération cadre, elle donne des priorités et des objectifs clairs à la délégation portée par Dounia Besson. Plutôt que de donner au coup par coup et Conseil municipal après Conseil municipal des subventions à des structures, Mme Besson nous propose de les voter globalement, dans un souci de lisibilité et de transversalité.

Cette délibération évite aussi l'écueil de la liste à la Prévert de soutiens à des structures économiques, ce qui est toujours délicat, car des soutiens trop directs à quelques structures économiques laissent toujours supposer des possibles conflits d'intérêt.

Oui, cette délibération positionne notre ville dans un appui global à un secteur économique, et c'est bien là tout son rôle. Les ambitions sont grandes.

D'une part, faire levier en communiquant auprès du grand public les valeurs d'un secteur économique socialement innovant.

Et d'autre part, participer à la structuration de cette filière, en la fédérant autour d'outils communs. Je prends le temps de citer les structures concernées tant il me semble qu'elles sont importantes et permettent d'aider les porteurs de projets à se développer. La Chambre Régionale de l'ESS (et nous pouvons à cette occasion saluer le travail de Benoît Hamon qui alors Secrétaire d'Etat a créé le CRESS dans une loi éponyme), l'Association Locaux Motiv', la Chaire de l'ESS de Lyon 2, la coopérative d'activités et d'emplois Cap Services, les incubateurs Rhonalpia et Alter'incub, ou encore l'Association Rhône Développement Initiatives.

Car cette délibération offre un véritable sens à l'action de la ville auprès des structures de l'ESS, nous voulons souligner et féliciter le travail de Dounia Besson. Puisse cette délibération inspirer d'autres adjointes et adjoints.

Au-delà de la forme, nous voterons cette délibération, car nous pensons qu'elle offre un soutien à un secteur économique innovant, durable et responsable.

Innovant, car les formes coopératives permettent aux employés de participer aux prises de décisions de la vie de leur entreprise.

Durable, car l'ESS permet un lien direct entre les ressources et les usagers. Nous saluons d'ailleurs l'inscription de notre ville dans le plan d'actions pour une alimentation durable pour tous sur le territoire lyonnais.

Responsable enfin, car l'ESS est en contact direct avec son territoire d'implantation au travers de petites structures qui soutiennent la dynamique de création d'emplois locaux.

Nous croyons véritablement au développement de ces nouvelles économies qui proposent non pas une forte valeur ajoutée, mais une forte humanité ajoutée. Nous les concevons non pas comme des économies parallèles à l'économie traditionnelle de marché, mais bien comme des économies alternatives qui allient performance économique et utilité sociale, au plus près des besoins des populations.

Nous y croyons tellement que nous émettrons toutefois un regret au vote de cette délibération. Non pas un regret imputable au travail de fond engagé par Mme Besson, mais un regret lié aux équilibres budgétaires globaux de notre ville.

Seulement 68 000 euros pour l'ESS, c'est peu au regard d'autres subventions que nous avons votées, y compris ce soir même.

Alors certes la vie économique n'est plus le domaine de compétence privilégié de la ville, mais nous attendons plus d'une ville qui s'enorgueillit d'être le berceau historique de l'ESS.

L'ESS reste donc à Lyon mais aussi à la Métropole, un secteur à la marge et c'est bien dommage, car nous pensons qu'il s'agit d'un secteur d'avenir créateur d'emplois. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1308 - Opération urbaine FISAC Lyon 9^e la Duchère - Prorogation de la durée de l'opération - Approbation d'un avenant à la convention cadre et d'un avenant à la convention d'application (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2015/1382 – RETIRE

2015/1416 - Marché alimentaire Croix-Rousse - Modification des périmètres et de la périodicité et approbation des droits de places correspondant, à compter du 1^{er} octobre 2015 (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2015/1430 - Fixation de la durée d'exercice de l'activité des titulaires d'autorisation d'occupation domaniale dans une halle ou un marché pour la présentation d'un successeur en cas de cession de leur fonds de commerce (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2015/1442 - Attribution de subventions pour un montant total de 19 000 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2015/1350 - Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'Association des Parents d'Elèves de la Section Japonaise, sise Cité scolaire Internationale, 2 place de Montréal à Lyon 7^e, pour la mise en oeuvre de ses activités pour l'année 2015 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
(Adopté.)

2015/1351 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Accueil des Villes Françaises Lyon - Rhône, sise 5 place de la Baleine à Lyon 5^e, pour son programme d'accueil des nouveaux arrivants à Lyon - Année 2015 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
(Adopté.)

2015/1352 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Lyon International, sise 7 rue du Major Martin à Lyon 1^{er}, pour son programme d'accueil des nouveaux résidents étrangers à Lyon - Année 2015 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
(Adopté.)

2015/1353 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros au Goethe Institut, sis 18 rue François Dauphin à Lyon 2^e, pour son programme d'actions culturelles 2015 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
(Adopté.)

2015/1433 - Attribution de subventions à deux associations : 6 000 euros à «Reporters Solidaires» sise 7 rue de la Part-Dieu à Lyon 3^e et 6 000 euros à «Do Massé», sise 39 rue Courteline à Villeurbanne, pour leurs programmes d'actions 2015 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté.)

2015/1443 - Attribution d'une subvention de 65 800 euros au Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes, 215 rue Vendôme à Lyon 3^e, pour son programme d'actions relatif à la Semaine de la Solidarité Internationale 2015 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté.)

2015/1484 - Nouvel Institut Franco-Chinois sis 2 rue des Soeurs Bouvier à Lyon 5^e - Adhésion à l'Association - Désignation d'un représentant et attribution d'une subvention de 35 000 euros pour l'année 2015 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté.)

2015/1491 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association le 44, Maison des Passages, 44 rue Saint Georges à Lyon 5^e, pour la 7^e édition du cycle France-Algérie «les chemins de la rencontre» «Entre rencontres et enfermements» (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Voici 8 rapports qui ont reçu un avis favorable de la commission.

Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais simplement souligner deux rendez-vous d'actualité relatifs à ces rapports.

Tout d'abord, Do Massé qui organise du 6 au 10 octobre 2015, pour la première fois à Lyon le festival international du conte et de la parole, une initiative qui sera dorénavant en alternance avec les éditions qui se tenaient à Porto Novo.

Ensuite, le collectif des associations de développement de Rhône-Alpes qui regroupent 50 associations, va organiser encore cette année, le village de la solidarité, les 13, 14 et 15 novembre dans le cadre bien sûr, de la semaine de la solidarité internationale.

La Tunisie, est cette année, le pays à l'honneur et je vous invite en particulier à assister à l'inauguration le 13 au soir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conditions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1310 - Vote du Règlement financier (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport concerne le vote du règlement financier. Je me permets de vous rappeler que le règlement financier est un document qui a pour objet de préciser les principes applicables en matière budgétaire, comptable et financière au sein de la collectivité qu'il concerne.

Il s'agit d'un document dont l'adoption a été rendue obligatoire par la loi pour les régions et les départements dans le but de contribuer à renforcer la transparence, à laquelle je suis attaché bien sûr, dans la gestion des deniers publics sans pour autant étendre cette obligation aux communes.

Or, la Ville de Lyon, dès 2003 a engagé une réflexion importante, justement pour établir une véritable modernisation de la fonction financière. En 2005, elle a commencé le travail de formalisation, c'est-à-dire l'écriture de tous les usages qui existaient dans la ville en matière financière et nous sommes arrivés à ce document qui vous est soumis, qui est un document bien rédigé, extrêmement clair et qui comprend toutes ces règles qui habituellement sont non écrites et que la Ville de Lyon a choisi d'écrire alors qu'elle n'en avait pas l'obligation.

Dès lors, je suis un peu surpris des interventions longues qui ont été demandées car, à part nous remercier de cette initiative, je ne vois pas très bien ce que l'Opposition peut avoir à dire !

(Rires.)

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm, c'est bien l'intention des intervenants et c'est pour cela qu'ils ont pris beaucoup de temps !

Mme BALAS Laurence : Effectivement Monsieur Brumm, vous nous présentez le règlement financier de la Ville de Lyon, document très intéressant que j'ai lu avec attention.

Il doit, je vous cite : « *renforcer la cohérence et l'harmonisation de nos pratiques de gestion et viser à apporter une garantie de sincérité et de régularité de nos comptes, gage de transparence sur la situation financière de la ville vis-à-vis des Lyonnais* ».

Première remarque que m'inspire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes dont nous avons parlé il y a quelques heures maintenant : écrire un règlement c'est bien, mais le mettre en application c'est mieux, car les procédures très précises décrites pour contrôler l'utilisation des subventions versées par la Ville ne semblent pas avoir été respectées à la lettre, c'est le moins que l'on puisse dire !

Michel Havard avait aussi fait remarquer en Commission des finances qu'il manquait peut-être un chapitre sur les processus de contrôle des satellites de la Ville ; il faisait allusion aux SEM et à la SACVL. J'ajouterai ici les Délégations de Service Public et particulièrement la fourrière, qui illustre manifestement là aussi un défaut de contrôle dans les procédures de la Ville.

En effet, comment expliquer que depuis des mois, nos questions concernant la gestion de celle-ci et un certain nombre d'irrégularités constatées restent sans réponse sans que cela semble émouvoir grand monde à la Ville ?

Comment expliquer que lors de la dernière Commission Consultative des Services Publics Locaux, la rencontre prévue avec les dirigeants actuels et passés de la fourrière ait été annulée au dernier moment avec une explication qui s'est avérée inexacte ?

Votre Adjoint m'a donné rendez-vous sur votre demande, Monsieur le Maire, le 9 septembre dernier. Je suis donc venue le voir avec mes questions, pleine d'espoir ! Et bien j'ai été déçue encore une fois !

(Rires.)

M. LE MAIRE : Et pourtant j'essaie d'impulser, Madame Balas !

Mme BALAS Laurence : L'objectif était pour lui de m'expliquer qu'il n'avait pas apprécié mon intervention de juillet. M. Corazzol semble avoir un peu de mal avec les règles de la démocratie qui veut que chacun ait le droit de s'exprimer, je suis désolée, il faudra qu'il s'y habitue mais surtout qu'il réponde à nos questions.

M. LE MAIRE : On va organiser un nouveau rendez-vous !

Mme BALAS Laurence : Ce serait beaucoup plus simple et cela éviterait que je fasse des interventions qui vous déplaisent. D'information, aucune ne m'a été donnée pendant ce rendez-vous. Il me faut attendre la prochaine CCSPL qui a lieu, hasard du calendrier, demain après le Conseil. J'ai cependant appris à cette occasion, que le président de la CCSPL qui est par ailleurs, je le rappelle, Adjoint à la relation et qualité de service aux usagers et à l'administration générale, n'a pas d'avis à émettre sur le fonctionnement des DSP et que son rôle n'implique pas de savoir ce qui a pu empêcher les dirigeants d'accéder à notre réunion.

Pour la fourrière, l'interlocuteur est l'Adjoint à la sécurité, M. Sécheresse, à qui je demanderai sans doute un rendez-vous si je n'ai pas les réponses à mes questions demain...

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : J'espère que vous n'en aurez pas !

Mme BALAS Laurence : J'espère que je les aurai, mais il est possible que nous ne les ayons pas ! Nous avons droit à 10 minutes de présentation et 10 minutes de questions et je ne suis pas certaine que cela soit suffisant.

Je me demande tout de même, pour conclure, si le processus de contrôle des DSP ne mérite pas d'être revu. Et je conclurai en disant que le dossier des Substances rend légitimes nos questions !

Je vous remercie.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous proposez, ici, de voter le règlement financier de la Ville de Lyon.

Avant toute chose, je tiens à remercier, au nom du Groupe Lyon citoyenne et solidaire, l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce document. C'est sûrement ici un effort considérable de rassembler les processus qui conduisent à l'élaboration des budgets et à la gestion de nos patrimoines financiers, immobiliers et mobiliers.

On peut peut-être regretter que ce vote n'ait pas eu lieu en début de mandat... C'est toutefois un effort de transparence que nous apprécions. Un effort qui nous permet d'y voir plus clair. Un effort qui, cependant, aurait le mérite d'être plus important, et particulièrement dans la gestion des subventions.

En effet, à la lecture du règlement financier, on apprend qu'il existe un logiciel -Astre subventions- permettant à l'ensemble des directions de nos services techniques et administratifs de suivre la vie des subventions, de l'instruction des demandes à la gestion des versements. Un logiciel à partir duquel il me semble facile d'extraire des informations nécessaires à la transparence de la gestion des subventions.

Dans certaines commissions, nous avons le plaisir d'être tenus informés sur plusieurs indicateurs : l'évolution pluriannuelle des subventions, la part de la ville par rapport à d'autres co-subventionneurs, les montants engagés par les différentes délégations de l'exécutif, etc... Je pense notamment à la commission Culture ou à la commission Relations internationales. Et je tiens au passage, à remercier les Présidentes et Présidents de ces commissions qui nous permettent d'avoir accès à cette information.

Nous sommes donc surpris que ces méthodes de travail ne soient pas généralisées à l'ensemble des commissions et que les conseillers d'arrondissement n'aient pas systématiquement accès à cette source d'information, alors qu'ils sont rapporteurs des dossiers.

Et puisque le logiciel Astre subventions existe, il ne doit pas y avoir de freins techniques, mais sûrement un manque certain de volonté politique pour être totalement transparent...

A ce sujet, d'autres indicateurs pourraient être fournis aux élus à l'occasion de l'étude des dossiers de subvention :

- le nombre d'employés et de bénévoles dans une structure associative, élément qui influence grandement la vie et le budget d'une association ;
- le nombre de demandes de subventions et le pourcentage d'associations retenues pour chaque programme.

Enfin, j'aimerais attirer l'attention de notre Conseil sur cette spécificité qu'ont les villes de Paris, Marseille et Lyon : les arrondissements. Le règlement financier y consacre d'ailleurs son préambule.

Alors si l'ensemble du document nous paraît complet et détaillé, il nous semble par contre que ce préambule est traité de manière approximative et que la gestion des équipements transférés ou de proximité, ou encore de la tenue des commissions paritaires mérite plus qu'une page dans le règlement financier.

Il y a là un sujet qui mériterait d'être éclairci. C'est celui des arrondissements, de leurs compétences et de leurs prérogatives, sujet qui est passé complètement inaperçu alors que la Métropole de Lyon voyait le jour !

Monsieur le Maire, avec les élus Lyon citoyenne et solidaire, nous souhaiterions vous proposer un groupe de travail réunissant l'ensemble des groupes municipaux.

Deux objectifs :

- d'une part, apprécier le rôle des arrondissements, au regard de ce que nous dit le droit, et plus spécifiquement le Code général des collectivités territoriales qui a traduit en son sein la loi PLM, qui régit les relations entre les arrondissements et l'Hôtel de ville central ;

- d'autre part, s'appuyer sur un benchmark des autres municipalités concernées, notamment la ville de Paris qui propose, depuis 2012, un taux de reversion de 75 % des locations de salles municipales aux arrondissements, alors qu'il est de seulement 20 % à Lyon.

En l'état des choses, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire s'est abstenu.)

2015/1316 - Taxe foncière sur les propriétés bâties – Suppression partielle de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation (Direction des Finances)

2015/1317 - Taxe d'habitation - Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Le premier rapport concerne la suppression partielle de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation. Le second est relatif à la majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Ces deux dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission.

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, chers Collègues, après l'augmentation des impôts locaux que vous avez fait voter au budget 2015, vous récidivez avec deux délibérations, annonçant de nouvelles mesures fiscales qui vont pénaliser des contribuables.

Vous proposez maintenant de majorer de 20 % la taxe d'habitation sur les résidences secondaires non affectées à l'habitation principale et de supprimer l'exonération de taxe foncière pour les deux premières années pour les biens neufs achetés dans notre ville et qui n'ont pas bénéficié d'un prêt aidé de l'Etat ou d'un prêt conventionné.

Et bien sûr, comme chaque fois, vous cherchez à relativiser, à minimiser ces augmentations infligées aux contribuables.

Mais les faits sont là !

Sur les 117 villes de 50 000 habitants et plus en France, seules 31 d'entre elles ont décidé une augmentation de leur taux de taxe d'habitation et/ou de taxe foncière pour 2015, dont Lyon !

Lyon fait effectivement partie des 1 150 communes qui ont la possibilité de majorer de 20 % la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais seules 99 d'entre elles ont choisi de le faire, dont Lyon ! Là aussi vous faites plus que les autres !

Décidément, vous avez la main très lourde en ajoutant encore de l'impôt à l'impôt !

Ces décisions s'inscrivent dans la droite ligne du matraquage fiscal. Plutôt que de faire de vraies économies, vous préférez aller piocher dans le pouvoir d'achat et l'épargne des contribuables. Mais jusqu'où irez-vous ?

Ces mesures vont avoir pour effet de dissuader des investisseurs qui auraient eu envie d'acheter un bien, ou de pénaliser des jeunes primo-accédant.

Vous prenez à nouveau pour cible les propriétaires. Propriétaires supposés riches et « taillables » à merci. C'est oublier qu'un propriétaire, par le fait même d'acquérir un bien, a souvent fait des sacrifices, travaillé, économisé... Par son investissement, il contribue au développement économique.

En France, plusieurs taxes s'appliquent déjà à l'immobilier et vous choisissez d'alourdir la note !

L'excès de réglementation et de taxation vient crispier le marché de l'immobilier au lieu de le libérer, comme l'a montré l'échec patent de la loi ALUR.

Plutôt que de taxer, retaxer et surtaxer les Lyonnais, il faut repenser, réorganiser, rationaliser les missions de la Ville. Cela devrait être l'objectif central du plan marges de manœuvre qui ne s'attaque, en fait, que trop partiellement aux vrais sujets.

Je vous remercie.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vous ai dit lundi dernier au Conseil métropolitain que vous choisissiez la facilité en augmentant les impôts plutôt qu'en réduisant les dépenses.

Depuis la fin 2014, si je récapitule, vous avez :

- relevé les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière de 5 % pour Lyon et de 5 % pour la Métropole, mais il se trouve que les contribuables lyonnais sont aussi des contribuables métropolitains, donc pour eux c'est la double peine,

- relevé le taux de la taxe sur la consommation d'électricité à son maximum pour la part Métropole, c'était déjà fait pour la part lyonnaise,

- relevé la taxe sur les surfaces commerciales et les différentes taxes que supportent les commerçants qui sont eux aussi lyonnais et métropolitains,

- enfin, dernière hausse en date que vous nous proposez aujourd'hui et contre laquelle nous voterons : la suppression de deux dispositifs sur les logements neufs et sur les résidences secondaires avec la phrase désormais célèbre « *cela ne fera que quelques euros* ».

Alors à quand la prochaine ? Je relisais une interview de M. Brumm en avril dernier qui expliquait que les taux ne seraient relevés qu'une fois en début de mandat et que la politique d'abattement sur la taxe d'habitation ne serait pas modifiée. Soit il jouait sur les mots, soit il n'avait pas encore décidé ces dernières modifications, ce qui relève, comme je l'ai déjà dit, de la navigation à vue !

Monsieur le Maire, les Lyonnais sont non seulement métropolitains mais ils sont aussi français et vos hausses de taxes s'ajoutent à toutes celles imposées par le Gouvernement socialiste que vous soutenez : 37 taxes nouvelles depuis 2012, sans parler des hausses de taux. Dernier exemple en date, la surface de plus de 150 % imposée aux propriétaires de terrains non bâtis, celle-là vous ne l'avez pas évoquée. C'est vrai qu'elle ne touchera que très peu de monde pour notre ville.

Vous parlez souvent de responsabilités Monsieur le Maire, vous l'avez fait encore ce soir. Les deux dossiers sur lesquels je vous ai interpellé illustrent plutôt l'irresponsabilité dont vous faites preuve : être un maire responsable, ce serait dans le contexte actuel repenser les compétences de la collectivité et les passer au tamis d'une gestion financière exigeante pour les acteurs de la vie publique. Pourquoi les Lyonnais devraient-ils faire des efforts si leurs élus n'en font pas ?

Ainsi, si je reviens aux Subsistances, 3,1 millions d'euros par an, c'est un point de fiscalité, une partie de la hausse d'impôt finance donc les Subsistances ! Vous nous dites toujours que si vous n'augmentiez pas les impôts, il y aurait moins de crèches, de bibliothèques, vous fermez l'Internat Favre et des résidences de

personnes âgées parce que trop coûteuses. Que dire alors d'une structure culturelle assez confidentielle si l'on en croit le décompte réalisé par la Chambre régionale des Comptes et qui, même si elle a un rôle indéniable, je l'ai bien compris, dans l'animation de la culture émergente, elle dispose quand même d'une liberté assez incroyable de dépenser, à sa guise, l'argent public et de ne pas en rendre compte.

La fourrière, autre sujet abordé brièvement ce soir, c'est une DSP visiblement hors de contrôle qui doit donc conduire à des recettes moindres pour la ville et amène du coup à se poser des questions sur toutes les DSP et les organismes satellites de la ville. Là aussi, une remise à plat complète mérite d'être engagée pour dégager peut-être des marges de manœuvre.

Faire des économies, c'est surtout mettre en place des principes de bonne gestion comme dans les entreprises. Certaines entreprises ont recours à une méthode qui pourrait avoir du sens même si cela prendrait un peu de temps : repartir à zéro dans la construction du budget de la ville en s'interrogeant sur ce qui est indispensable et sur ce qui l'est moins.

Regarder chaque action de gestion comme si c'était la première fois, avec un regard neuf, mais cela nous doutons fortement de votre capacité à le faire.

En attendant, nous voterons contre ces deux délibérations.

M. LE MAIRE : Pour répondre à Mme Balas, je représenterai ce que j'ai présenté à la Métropole. Les services de la Métropole de Lyon, les services finances ont fait une globalisation de ce qui était aujourd'hui le périmètre de la Métropole et de la Ville-centre, regardant les impôts qui sont payés pour la part métropolitaine.

On les a là ? C'est magnifique ! Je ne le savais pas, vous faites bien d'en parler, cela va nous permettre de remettre une couche Madame Balas ! La pédagogie, il n'y a que cela !

Donc nous nous apercevons ici que pour ce qui est de la taxe d'habitation, et je dis bien de manière globale lorsque l'on globalise la Ville-centre, la Métropole, c'est-à-dire la part anciennement département et ensuite ce qui concerne la part ancienne dans le Grand Lyon, que Lyon est deuxième parmi les grandes métropoles.

Au niveau de la taxe foncière, on le voit, nous sommes premiers. Je lisais un article tout à l'heure où on signalait qu'un de vos collègues de l'UDI, c'était dans ma revue de presse, avait augmenté par exemple l'impôt sur la taxe foncière de 18,1 %. Mon collègue M. Moudenc qui est à Toulouse, du même groupe que Mme Balas, a augmenté les impôts de 15 %. Lorsqu'on regarde ce que nous réalisons par rapport aux autres villes, je peux dire qu'effectivement on est heureux d'habiter à Lyon. On a encore un autre tableau ?

Nous vous le repasserons pour plus de pédagogie, mais la prochaine fois nous le préparerons, là c'est un peu improvisé parce qu'on croyait que vous aviez compris après les 56 centimes d'euros. Nous allons refaire pour la prochaine fois, en entrée de séance, de manière à le démontrer, et on comparera avec l'ensemble des autres villes pour que vous soyez persuadée, Madame Balas, que vous avez la chance d'habiter à Lyon, avec une fourrière dont on vous parle tous les 15 jours, et puis un rapport de la Chambre régionale des Comptes.

Mon Collègue Georges Képénékian tout à l'heure me disait : « *Si tu voyais le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la culture à Marseille, c'est quelque chose d'un peu plus important.* » Vous voyez, Madame Balas, quelle chance vous avez d'habiter ici !

Il est vrai, vous avez raison, qu'on est un peu dans la difficulté. Vous le savez, le Gouvernement de M. Valls que vous critiquez a décidé qu'il ferait 50 milliards d'économie de la dépense publique en 3 ans. M. Fillon dont je lis les œuvres, a dit lui qu'il en ferait 110 milliards, ce qui signifie que pour les collectivités locales ce sera le double de ce que l'on connaît aujourd'hui. Alors là, ça deviendra un peu compliqué et je le dis tout net, si effectivement on va sur cette voie-là, beaucoup de collectivités locales connaîtront de grandes difficultés.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport ? Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon a voté contre les deux rapports.)

2015/1338 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 711 100 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 21 logements en PLS situés 12, rue Ferdinand Buisson à Lyon 3^e (Direction des Finances)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. BERAT Pierre : Monsieur le Maire, chers Collègues, puisque vous n'avez pas retiré ce dossier au débat que nous avons eu en arrondissement, notre groupe des élus Les Républicains va voter contre cette délibération. Nous nous opposons à garantir cette opération de construction à Montchat, aberration urbanistique qui démontre clairement votre volonté de réaliser une densification urbaine non maîtrisée dans ce quartier pourtant si réputé pour son identité.

Construire une mini-tour de 7 étages, 23 mètres de haut, dans une rue où la hauteur maximale autorisée est de 10 mètres, est effectivement une aberration urbanistique. La construction sera 2,5 fois plus haute que la construction qu'elle va jouxter. Construction décalée, car les orientations d'urbanisme inscrites au PLU appellent à préserver l'habitat traditionnel du secteur fait de petits immeubles et de petites maisons. Je cite un bref extrait de ces orientations d'urbanisme « *le particularisme montchatois constitue un ensemble patrimonial à préserver* » et elles appellent à être particulièrement vigilant en cas de mutation des tènements.

Cette construction bénéficie d'une triple exception :

- Exception parce qu'il s'agit de logement social. Il faut néanmoins que chacun sache ici que cette opération de logement social est toutefois transitoire, puisqu'il s'agit d'un usufruit locatif. A terme, les logements ne seront plus sociaux. Voici donc à terme une belle opération de promotion classique.

- Deuxième exception, parce que la construction nouvelle est construite à côté d'un immeuble de même hauteur. Avec cette logique, en quelques années, vous pourrez construire une barre de sept étages de la rue Jean-Marc Bernard à l'avenue Lacassagne, soit sur une centaine de mètres !

- Enfin, dans un quartier déjà tendu en matière de stationnement, ce programme se fait avec un déficit de parkings. Le promoteur a payé une compensation financière pour cela. La loi actuelle ne le permet plus, mais le promoteur a pu le faire, compte tenu de la date de dépôt du permis.

Cette bétonisation excessive, les Montchatois n'en veulent pas. Ils sont près de 400 dans le secteur, à avoir signifié ce refus en signant une pétition, dont le Comité d'Intérêt Local.

Alors, Monsieur le Maire, vous ignorez tellement peu ce refus que vous avez été, en apparence, d'un grand effacement sur le sujet. Le Maire du 3^e, au motif d'un contentieux, a toujours refusé de dire quel avis il avait rendu sur le projet. Cet avis, je l'ai ici, comme chacun peut aller le consulter avenue Jean-Jaurès, c'est un avis positif. Votre Adjoint, M. Le Faou, aime à dire, quand on l'interroge sur le sujet, qu'il ne peut pas s'opposer à ce projet. Les Lyonnais attendent pourtant de leurs élus qu'ils défendent les orientations d'aménagement du PLU !

Mais finalement, il n'est pas nécessaire d'analyser la procédure de délivrance du permis de construire. Avec ce dossier que nous examinons ce soir, c'est le moment de vérité. Il prouve que, non seulement vous n'avez pas agi pour contrer ce projet pour servir l'intérêt général du quartier, mais que vous contribuez à son montage financier, puisque Ville et Métropole garantissent l'emprunt nécessaire. Les choses sont claires : vous avez approuvé cette construction au plan urbanistique et surtout vous la rendez financièrement possible.

Alors, Monsieur le Maire, vous allez sûrement, comme à chaque fois que des arguments font mouche, vous plaindre d'une intervention virulente. Je ne sais qu'une chose, les Montchatois demandent de ne pas soutenir ce type de fuite en avant.

Vous allez aussi sûrement dire que vous ne comprenez pas que l'on discute un projet de logement social. J'appelle chacun à bien regarder de quel programme social il s'agit.

Vous allez aussi sûrement me dire : « *Les chantiers sont utiles pour relancer l'activité* ». Oui, bien sûr ! Mais il n'est pas nécessaire pour cela de faire n'importe quoi, sous forme de néo-pradélisme déconnecté de la vie des quartiers. Vous feriez mieux -enfin- d'œuvrer à l'accélération des grands chantiers d'infrastructure.

Nous voterons donc contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Quelques mots en réponse à l'intervention de notre Collègue Pierre Bérat.

Quand il fait état de son souhait d'accélérer les grands chantiers d'infrastructures, je pense que le 3^e arrondissement sera loin d'être oublié dans ce mandat, avec notamment tout ce que nous allons mettre en œuvre autour du projet de la Part-Dieu.

Mais je voudrais plus spécifiquement revenir sur le projet de Montchat. Oui, nous avons délivré ce permis de construire et nous l'avons fait en connaissance de cause pour une bonne et simple raison, c'est que ce projet a été étudié en Commission d'architecte conseil de la Ville et que dans le cadre de l'examen de ce dossier, il nous est apparu que ce projet s'insérait de la façon la plus cohérente possible, lorsqu'il s'adosse à l'immeuble qui est aujourd'hui présent sur site, sur la rue Ferdinand Buisson et qui comporte sept niveaux.

Donc, aujourd'hui, nous avons une disposition au niveau du Plan Local d'Urbanisme, qui nous permet, via un mécanisme dérogatoire induit par une ordonnance du 3 octobre 2013, qui nous permet dans certains cas, de déroger aux hauteurs du Plan Local d'Urbanisme, pour tenir compte justement des circonstances dans lesquelles vient s'établir ou se bâtir un projet immobilier.

Lors de l'examen en Commission d'architectes conseil, nous avons regardé ce projet et il nous est apparu que la façon la plus cohérente de l'insérer dans son environnement, c'était de venir s'adosser justement sur le R+7 qui jouxte aujourd'hui le projet en question.

Je rappelle que, eu égard aux propos énoncés par Pierre Bérat, nous ne bétonnons pas Montchat, bien loin de là et que nous tenons compte aujourd'hui à chaque fois, des circonstances dans lesquelles chaque projet vient s'insérer dans le tissu urbain.

Dans le cadre de l'élaboration de la révision générale du PLUH, j'ai demandé à ce que l'Agence d'Urbanisme puisse mener un travail spécifique de recensement de tous les éléments bâtis à préserver et que nous puissions aussi mettre en œuvre une étude sur les espaces boisés classés, ou les espaces boisés qui revêtent aussi un intérêt particulier et qu'ils puissent être identifiés dans le cadre de la révision générale. A l'issue de cette étude, cela nous permettra justement de mettre en œuvre un certain nombre de prescriptions, qui permettront sur le quartier de Montchat, de maintenir le caractère de ce quartier et l'identité de ce quartier.

Donc, de grâce, nous faisons en sorte que, à chaque fois, pour chaque projet immobilier, les choses soient étudiées de façon précise et concise, en lien avec l'architecte conseil de la ville et pour faire en sorte que nous puissions à chaque fois, préserver l'identité de ce quartier. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et UDI et apparentés on voté contre.)

2015/1312 - Caisse de Crédit Municipal de Lyon – Présentation des documents budgétaires de l'exercice 2014 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2015/1313 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la fourniture de matériels audiovisuels et prestations associées (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1321 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon, le CCAS et l'ENSBA pour l'émission, la réalisation, la fourniture et la livraison de Titres Restaurant (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1323 - Transfert de la garantie de quatre emprunts accordée à la SAHLM immobilière Rhône-Alpes au profit de la SAHLM Résidences Sociales de France (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1324 - Transfert partiel de la garantie de deux emprunts accordée à la SAHLM immobilière Rhône-Alpes au profit de la SAHLM Résidences Sociales de France – Garantie de la Ville de Lyon au profit de la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1325 - Transfert partiel de la garantie de deux emprunts accordée à la SAHLM immobilière Rhône-Alpes au profit de la SAHLM Résidences Sociales de France – Garantie de la Ville de Lyon au profit de la SAHLM Résidences Sociales de France (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1348 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'association P.A.P.A.V.L. pour le refinancement d'un emprunt remboursé par anticipation à la Caisse des Dépôts et Consignations (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1473 - Dotations aux arrondissements pour 2016 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1476 - Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Reversement de la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1326 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 77 763 euros - Opération : acquisition, amélioration d'un logement PLAI situé 55-57, montée de la Grande Côte à Lyon 1^{er} (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1327 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 387 500 euros - Opération : réhabilitation de 25 logements situés 60 à 72, montée de l'Observance à Lyon 9^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1328 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 154 586 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 26 logements PLS et de 10 places de stationnement situés 82-92 quai Pierre Scize à Lyon 9^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1337 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 977 800 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 10 logements en PLS situés 64, cours Gambetta à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1339 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM VILOGIA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 273 959 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 11 logements PLS situés 2-3 et 4, rue de la République à Lyon 1^{er} (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1340 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 612 485 euros - Opération : acquisition, amélioration de 11 logements -8 logements PLUS et 3 logements PLAI- situés 192, avenue Félix Faure à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)
(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2015/1341 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 794 692 euros - Opération : acquisition en VEFA de 39 logements -29 logements PLUS et 10 logements PLAI- situés angle rues des Docks et Emile Duport à Lyon 9^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2015/1342 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 850 473 euros - Opération : acquisition en VEFA de 7 logements -5 logements PLUS et 2 logements PLAI- situés 9-10 quai des Etroits à Lyon 5^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/1343 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 577 274 euros - Opération : acquisition, amélioration de 16 logements -12 logements PLUS et 4 logements PLAI- situés 16, rue Dubois à Lyon 2^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/1344 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 329 916 euros - Opération : Résidence « Debrousse Parc » - acquisition de l'usufruit locatif de 9 logements PLS situés 16-26, avenue Debrousse à Lyon 5^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/1345 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 081 185 euros - Opération : acquisition en VEFA de 23 logements PLS situés 12, rue Pégout à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2015/1346 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM VILOGIA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 542 919 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 10 logements PLS situés 22, rue des Alouettes à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/1347 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 798 971 euros - Opération : acquisition, amélioration de 39 logements -24 logements PLS, 13 logements PLUS et 2 logements PLAI- situés 37-37bis, rue Villon et 1, rue Léon Trouilhet à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/1358 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 056 077 euros - Opération : construction de 37 logements -28 logements PLUS et 9 logements PLAI- situés ZAC des Girondins îlot 17 à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/1359 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 949 846 euros - Opération : acquisition, amélioration de 18 logements -14 logements PLUS et 4 logements PLAI- situés 33, avenue Berthelot à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/1360 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 955 071 euros - Opération : acquisition, amélioration de 10 logements -7 logements PLUS et 3 logements PLAI- situés 71, cours de la Liberté à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon s'est abstenu.)

2015/1387 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 820 701 euros - Opération : Résidence «Maison Jeanne» - Acquisition, amélioration de 11 logements -8 logements PLUS et 3 logements PLAI- situés 91, boulevard des Belges à Lyon 6^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/1398 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 327 400 euros - Opération : acquisition du terrain et construction de 23 logements en PLS Accession situés ZAC Mermoz Nord, îlot 7, lot 22 à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2015/1399 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 136 000 euros - Opération : réhabilitation de 178 logements situés 324-329, rue du Doyen Georges Chapas à Lyon 9^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/1400 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 766 341 euros - Opération : construction de 8 logements PLAI situés 324-329, rue du Doyen Georges Chapas à Lyon 9^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2015/1401 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 342 997 euros - Opération : construction en VEFA de 50 logements -23 logements PLUS, 11 logements PLAI et 16 logements PLS- situés ZAC Confluence, Ilot K à Lyon 2^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/1402 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 199 746 euros - Opération : acquisition en VEFA de 42 logements -33 logements PLUS et 9 logements PLAI- situés 30, boulevard de l'Artillerie/49, rue Raclet à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon s'est abstenu.)

2015/1384 - Villages d'entreprises de Lyon – Concession SERL – Compte rendu annuel aux collectivités pour l'année 2014 (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté.)

2015/1315 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 462 394 euros - Opération : acquisition en VEFA de 38 logements PLUS pour un foyer de jeunes travailleurs au sein de la résidence étudiante «Philéas Lodge» situés 20, rue Jules Verne à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2015/1354 - Opération 60051001 «Renouvellement du parc de véhicules et engins de la Ville 2015-2020».
Lancement global de l'opération et affectation complémentaire de l'AP 2015-1, programme
00008 (Direction Logistique, Garage et Festivités)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2015/1408 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2015/1409 - Convention d'adhésion entre la Ville de Lyon et l'Association «Réseau GESAT» -
Groupement national des établissements et services d'aide par le travail- (Délégation
Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2015/1412 - Création de postes dans le cadre du dispositif de cdisation prévu par la loi du 12 mars 2012
(Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2015/1449 - Convention de reprise financière d'un compte épargne temps (Délégation Générale aux
ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

Dossiers n'ayant pas pu passer pour avis en Commission

2015/1525 - Mandat spécial donné à M. Giordano accompagnant M. le Maire pour une mission en
Algérie du 24 au 29 octobre 2015 (Direction des Assemblées)

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Un amendement vient d'être distribué sur vos pupitres
concernant ce mandat spécial.

M. LE MAIRE : Je mets d'abord aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(L'amendement est adopté.)

Je mets aux voix le dossier ainsi amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Il est adopté à la majorité.

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon s'est abstenu.)

2015/1524 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon -Service archéologique- et la «SNC Hôtel-Dieu Réalisation», pour la réalisation des fouilles archéologiques de la tranche 6 -cour de la Pharmacie- de l'opération de reconversion de l'Hôtel Dieu à Lyon 2^e (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Je propose cette délibération concernant les fouilles complémentaires nécessaires par les découvertes actuelles à l'Hôtel Dieu.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(La séance est levée à 20h30.)